

MISE À JOUR 2022

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
EN PROVINCE DE NAMUR
DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE 2022
PERFORMANCES 2021

■ SIÈGE SOCIAL

Intercommunale Namuroise de Services Publics
Parc industriel // Rue des Viaux 1b // 5100 Naninne
Tél. 081 40 75 11
www.inasep.be // info@inasep.be

■ SIÈGE D'EXPLOITATION

Station d'épuration Jean-François Breuer de Namur - Brumagne
Chaussée de Liège 1103 // 5101 Lives-sur-Meuse
Tél. 081 40 75 94

■ BUREAU EXÉCUTIF

Président : L. Delire
Vice-Président : C. Bultot

■ DIRECTION

Didier Hellin

■ SERVICE EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Directeur du Service : O. Bourlon
Responsable exploitation : S. Bernard
Maintenance électromécanique : Th. Ligot
Autorisations de rejet : V. Body
Raccord sur collecteur/impétrants : A. Tissot
Génie Civil : C. Toussaint // O. Van Rossum
Responsable EMAS/ISO 14001 : R. Scacériaux

■ AUTORITÉ COMPÉTENTE

Coordinateur EMAS : Dominique Ensch
Service Public de Wallonie // Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement
Direction générale de l'Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement
Avenue Prince de Liège 15 // 5000 Namur

■ DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE DURABLE - PERFORMANCES 2021

Le présent document présente notre activité et notre démarche environnementale.
Les résultats chiffrés de cette démarche sont publiés parallèlement et actualisés annuellement.
L'ensemble des documents sont disponibles sur notre site Internet www.inasep.be

■ DÉCLARATION DE VALIDATION

Date de la prochaine déclaration mise à jour : novembre 2023
Date de la prochaine Déclaration complète : novembre 2024

■ PHOTO DE COUVERTURE

Station d'épuration de Lives-sur-Meuse

MISE À JOUR 2022

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES EN PROVINCE DE NAMUR

INASEP

DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE 2022 **PERFORMANCES 2021**

Rapport comprenant les mises à jour de la partie « Démarche environnementale »
en fonction des nouvelles exigences du Règlement EMAS (CE) 2018/2026

Le présent rapport comprend les données du rapport d'activités annuel soumises à l'approbation
de l'Assemblée Générale.



Florefe // Station d'épuration



Florefe // Nettoyage de la goulotte du clarificateur

TABLE DES MATIÈRES

CHAP. 1 : AVANT-PROPOS	7
CHAP.2 INASEP // METIERS ET PARTENAIRES	11
2.1 L'INASEP, une Intercommunale à votre Service	12
2.2 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	13
CHAP. 3 : EXPLOITATION DES OUVRAGES D'EPURATION & EMAS // EVOLUTIONS 2021	15
3.1 Evolutions 2021 et chiffres clés du Service Exploitation	16
3.2 Liste actualisée des stations EMAS & ISO 14001	18
3.3 Conformité – ISO 14001 & EMAS // Evolutions 2020-2021	19
CHAP. 4 : COMMUNICATION ET FORMATION	21
4.1 Visites, Journées Wallonnes de l'Eau, Transmettre et faire connaître notre métier en 2021	22
4.2 Sensibilisations, participation du personnel et communication en 2021	23
4.2.1 Communication externe	23
4.2.2 Sensibilisation & participation du personnel	23
4.3 Traitement des réclamations et prévention des nuisances aux riverains en 2021	24
4.4 Cultiver la compétence de notre personnel en 2021	25
CHAP. 5 : OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	29
Objectif 1 // Limiter les eaux claires parasites (ECP)	30
Objectif 2 // Atteindre les débits nominaux des ouvrages	31
Objectif 3 // Télétransmission et supervision	31
Objectif 4 // Prévention et optimisation technique	32
Objectif 5 // Utilisation rationnelle de l'énergie	33
Objectif 6 // Favoriser la valorisation matière des déchets produits : rejets illicites et valorisation agricole des boues	34
Objectif 7 // EMAS, améliorations organisationnelles	35
Objectif 8 // Optimiser les ressources utilisées pour exploiter les ouvrages d'épuration	36
Objectif 9 // Contribuer à amplifier la biodiversité	36
Objectif 10 // Impacts sur les changements climatiques	38

CHAP. 6 : RÉSULTATS	41
6.1 Synthèse des résultats 2021	42
6.2 Performance énergétique 2021	43
6.2.1 Utilisation totale directe d'énergie & production // Données 2021	43
6.2.2 Indicateur de base	48
6.3 Performance épuratoire des stations d'épuration en 2021	52
6.3.1 Volumes d'eaux épurées et charge polluante interceptée //2019 à 2021	52
6.3.2 Perturbations liées à des rejets illicites reçus avec les eaux usées	54
6.3.3 Conformité analytique des stations d'épuration exploitées en Province de Namur pour 2021	56
6.3.4 Qualité des eaux de sortie 2021 // Stations d'épuration de capacité nominale d'au moins 8 500 EH (DCO, DBO ₅ , MES)	57
6.3.5 Qualité des eaux de sortie 2021 // Stations d'épuration de capacité nominale entre 1 000 et moins de 8 500 EH (DCO, DBO ₅ , MES)	59
6.3.6 Qualité des eaux de sortie 2021 // Stations d'épuration de capacité nominale inférieure à 1 000 EH (DCO, DBO ₅ , MES)	61
6.3.7 Qualité des eaux de sortie 2021 – Traitement de l'azote et du phosphore	63
6.3.8 Qualité des eaux de sortie 2021 – Désinfection	69
6.4 Déchets reçus par camion et traités sur nos stations d'épuration en 2021	70
6.4.1 Gadoues de fosses septiques (MVFS) // Données 2021	70
6.4.2 Effluents industriels reçus par camions // Données 2021	72
6.4.3 Produits de curage des Réseaux d'Assainissement (PCRA, PCR ou curures) //Données 2021	73
6.5 Déchets issus de l'épuration des eaux usées et de nos activités en 2021	75
6.5.1 Boues issues de l'épuration des eaux // Données 2021	75
6.5.2 Curures et sables issus de l'exploitation de nos réseaux et pompages // Données 2021	81
6.5.3 Autres déchets // Données 2021	82
6.6 Consommations de matières premières en 2021	85
6.6.1 Réactifs de traitement des eaux et des boues // Stations visées par EMAS	85
6.6.2 Autres matières premières nécessaires à l'activité d'épuration // stations visées par EMAS	90
6.6.3 Emissions dans l'air // Données 2021	95
6.7 Biodiversité // Données et actions 2021	96

ANNEXES

101

Annexe 1 : Liste des stations exploitées et portée d'EMAS-ISO 14001 // À fin 2021	102
Annexe 2 : Indicateurs de base // résultats 2019-2021	108
Annexe 3 : Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation	112
Annexe 4 : Echantillonnage des audits des sites EMAS	118
Annexe 5 : Plan d'actions biodiversité 2021	122
Définitions et abréviations	123



Dinant // Station d'épuration

CHAP. 1

AVANT-PROPOS





M. Hellin // Directeur général de l'INASEP

AVANT-PROPOS

Au travers de sa mission d'organisme d'assainissement agréé en Province de Namur, INASEP assume la collecte et l'assainissement des eaux usées de notre belle province. Cette mission est essentielle à la préservation de notre cadre et de notre qualité de vie. Elle est aussi une contribution importante à la préservation de l'environnement en général, et du milieu marin, comme le souligne le slogan de la campagne de sensibilisation développé par la SPGE : « Ici, commence la mer ». Nous avons à cœur d'assurer ces missions avec efficacité et qualité. Notre personnel s'engage au quotidien pour réaliser l'ensemble des prestations nécessaires souvent dans des conditions difficiles et avec un sens appuyé du service au public.

Notre enregistrement EMAS, au-delà de l'imposition régionale qu'il peut représenter, participe réellement à cette dynamique de qualité et d'efficacité, et constitue un véritable outil de management de notre département Epuraton.

Depuis 2019, INASEP a pu intégrer avec succès les évolutions exigées par l'EMAS, comme l'évolution des exigences de la norme ISO 14001, ainsi que les évolutions réglementaires en matière d'environnement comme la gestion des terres excavées, l'évolution des permis d'environnement, les obligations en matière d'études d'orientation. C'est l'occasion aussi de s'adapter toujours davantage aux contraintes en matière de gestion et de valorisation des boues. Le suivi des contrats de service d'assainissement industriel a également été au centre des préoccupations du secteur et le restent encore aujourd'hui. Une modernisation de nos procédures a été entamée au travers de la finalisation des principaux processus nécessaires à la gestion du département.

La pandémie COVID-19 et les inondations de 2021 ont bien entendu impacté significativement les contraintes de notre secteur et il a fallu s'adapter, réorienter certaines priorités pour faire face. INASEP a pu au travers de cette période démontrer sa capacité d'adaptation et son professionnalisme en maintenant la continuité et la qualité des services rendus en matière d'assainissement. Lors des inondations de 2021, les équipes ont démontré leur capacité d'anticipation et leurs compétences pour limiter au maximum les conséquences de celles-ci. Elles ont aussi démontré leur engagement au service de la collectivité.

L'enregistrement EMAS est un processus d'amélioration continue non seulement dans le domaine de l'environnement mais plus généralement dans la façon d'exploiter nos ouvrages et d'assurer la gestion d'un service important qui emploie aujourd'hui près de 90 personnes et assure la gestion de plusieurs centaines d'ouvrages industriels. Il est gage de qualité et bien entendu identifie les points d'attention comme les acquis et progrès réalisés.

Le maintien de notre enregistrement EMAS à l'issue de l'audit externe réalisé en 2022 est donc une étape importante !

Au travers de cet avant-propos, je veux une nouvelle fois souligner ici tout l'engagement et le professionnalisme des équipes de cet important département d'INASEP que constitue le secteur de l'épuration. Je les remercie d'avoir poursuivi, sur le terrain, en maîtrisant les risques avec leur management, durant le confinement et la crise « Covid19 », face aux inondations de 2021 plus récemment, et leur témoigne le respect qu'ils méritent amplement.

Didier HELLIN

Directeur général de l'INASEP





Floeffe // Station d'épuration

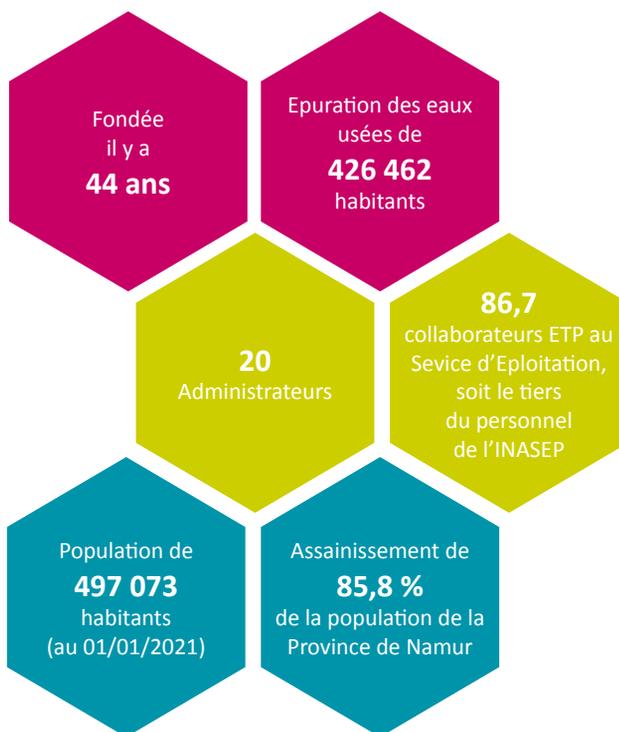


CHAP. 2

MÉTIERS ET POLITIQUE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT



2.1 L'INASEP, UNE INTERCOMMUNALE À VOTRE SERVICE



INASEP = Intercommunale Namuroise de Services Publics
Créée en 1978 par la Province de Namur et
les 38 communes namuroises

2.2 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



Politique Environnementale

Naninne, le 27/04/2021

En tant qu'Organisme d'Assainissement Agréé encadré par le Contrat de Service avec la S.P.G.E., notre rôle consiste à faire fonctionner de manière optimale les ouvrages qui nous sont confiés pour épurer les eaux usées.

Cette mission essentielle s'inscrit dans un contexte provincial caractérisé par un nombre important d'ouvrages, en lien avec son caractère rural, sa faible densité de population et son relief.

Notre but est d'intercepter et de traiter un maximum de charge polluante contenue dans les eaux usées afin de réduire les rejets dans les milieux aquatiques, et ainsi contribuer à la qualité des masses d'eau. Nous le poursuivons tout en adoptant une stratégie de développement durable limitant nos impacts sur l'environnement et le changement climatique.

Au travers de la certification ISO 14001 de nos activités et de l'enregistrement EMAS des stations d'épuration exploitées depuis 2006, nous nous engageons ainsi à :

- ✓ Prendre en compte l'environnement à tous les niveaux de nos activités ;
- ✓ Améliorer continuellement notre organisation et nos performances environnementales, tant globalement qu'au niveau de chaque site ;
- ✓ Satisfaire nos obligations de conformité, qu'elles soient légales, issues des attentes de nos partenaires ou des parties intéressées.

En pratique, guidés par la volonté de simplifier nos processus, de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de favoriser l'économie circulaire, nous travaillons à :

- Améliorer et fiabiliser nos ouvrages et activités ;
- Optimiser nos consommations de ressources, utiliser rationnellement l'énergie, recourir aux énergies propres et accélérer les transitions énergétique et digitale ;
- Limiter les déchets produits et viser à en faire des ressources réutilisables ;
- Sensibiliser et impliquer la population, les communes, les partenaires et les professionnels à leur impact sur la gestion des eaux usées ;
- Amplifier la biodiversité.

La réussite de cette démarche volontaire et collective, ainsi que l'atteinte de ces défis, est possible grâce à la participation pleine et entière du personnel de l'Intercommunale.

Ainsi, chaque idée menant à innover, à améliorer ou à trouver de nouveaux moyens mérite d'être valorisée, tout en respectant nos valeurs :

- Sens du service public,
- Compétence,
- Esprit d'équipe,
- Sécurité du personnel et bien-être au travail,
- Efficience maximale, répondant aux attentes de nos partenaires.

En contact direct avec les riverains, la population et l'ensemble des acteurs de la Province de Namur, nous nous devons, pour les générations actuelles comme futures, de garantir un service public de qualité à un coût d'assainissement raisonnable, pour un accès à l'eau pour tous, dans un environnement préservé.

Olivier Bourlon
Directeur SEEU

Didier Hellin
Directeur Général

Luc Delire
Président





Dinant // Station d'épuration



CHAP. 3

EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION & EMAS // ÉVOLUTIONS 2021

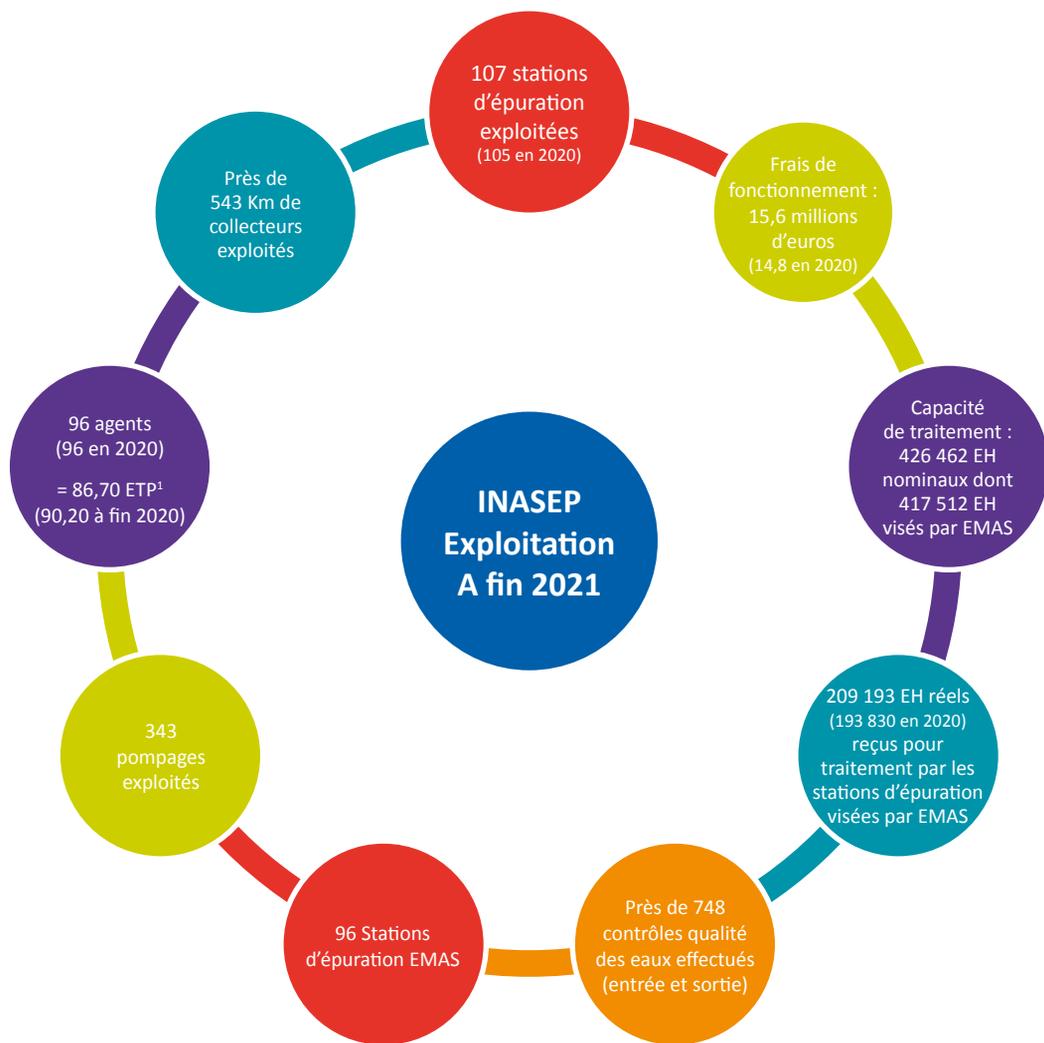


Notre déclaration environnementale complète 2021-2023 – Démarche » présente la portée d'EMAS / ISO 14001 et les perspectives de prise en exploitation.

Le présent document porte sur les données 2021 et évolutions connues ces 3 dernières années.

3.1 ÉVOLUTIONS 2021 ET CHIFFRES CLÉS DU SERVICE EXPLOITATION





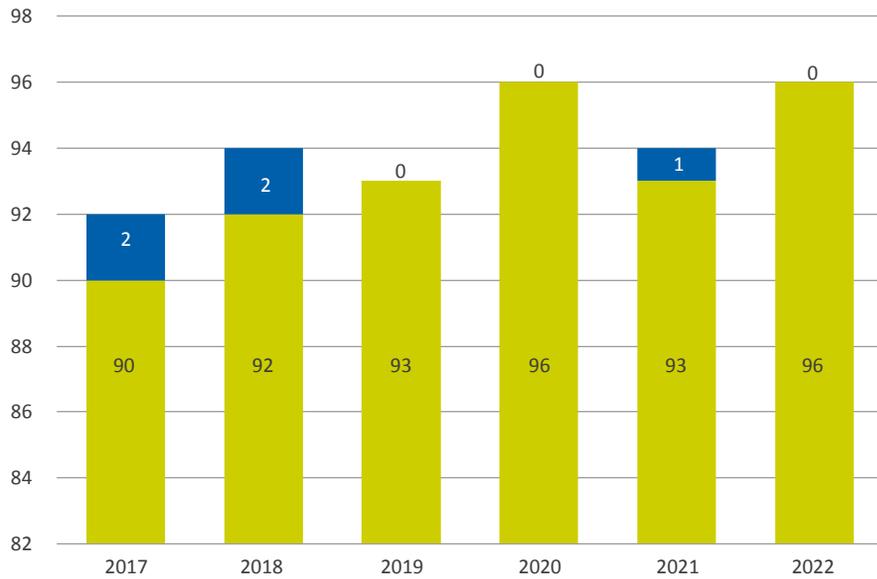
¹ ETP : Equivalent Temps Plein

3.2 LISTE ACTUALISÉE DES STATIONS EMAS & ISO 14001

La liste actualisée est disponible en annexe 1.

A fin mars 2022, **96 stations d'épuration** sont enregistrées EMAS (426 462 EH nominaux cumulés).

NOMBRE DE STATIONS D'ÉPURATION ENREGISTRÉES ET CERTIFIÉES



Légende

■ EMAS et ISO 14001 ■ ISO 14001 uniquement



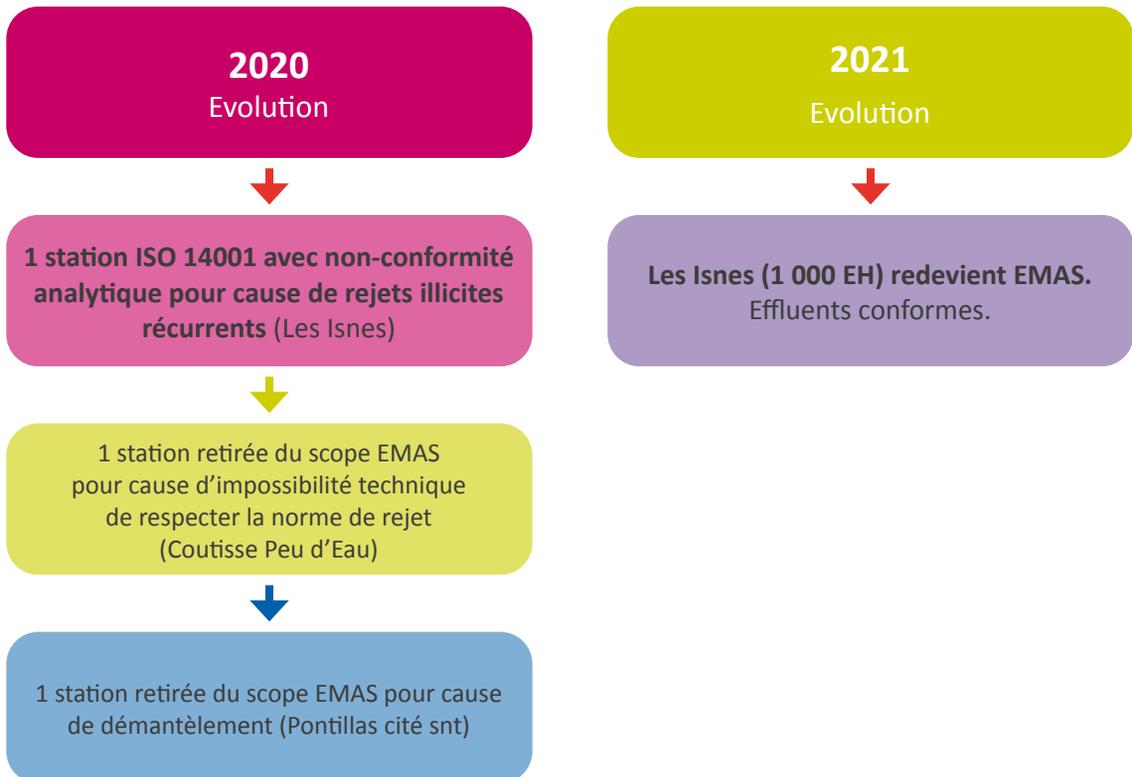
Pontillas Gochenée // Nouvelle station d'épuration 2020

3.3 CONFORMITÉ ISO 14001 & EMAS // ÉVOLUTIONS 2020-2021

Notre volonté première, au travers d'EMAS, est de garantir à toutes les parties prenantes que nous respectons les engagements pris vis-à-vis d'elles, ainsi que l'ensemble des exigences légales applicable à nos activités comme à l'eau épurée.

Les principaux textes légaux applicables dans le secteur de l'eau sont cités dans la déclaration environnementale complète 2021-2023 « Démarche » (§ 5.1).

Evolution de la conformité analytique des effluents en 2021





Walcourt // Station d'épuration

CHAP. 4

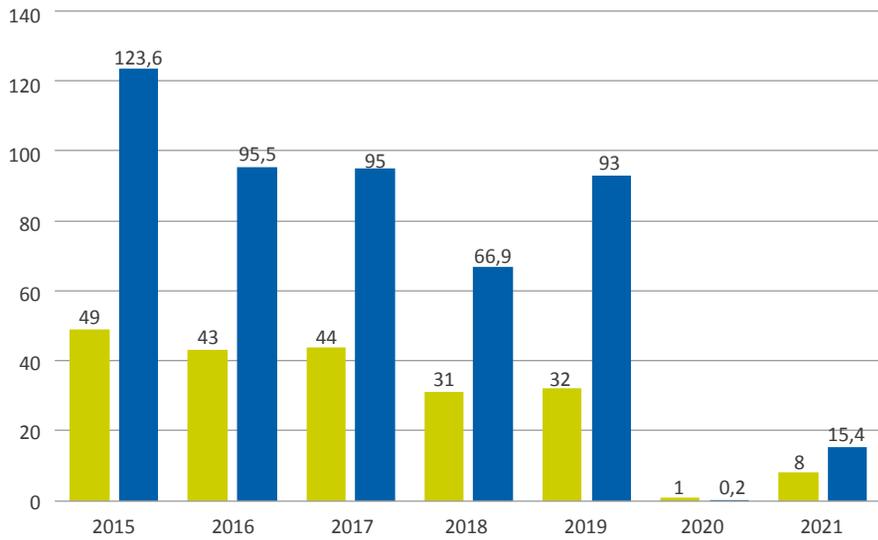
COMMUNICATION ET FORMATION



Le présent document porte sur les données et évolutions pour l'année d'exploitation 2021.

4.1 VISITES, JOURNÉES WALLONNES DE L'EAU, TRANSMETTRE ET FAIRE CONNAÎTRE NOTRE MÉTIER EN 2021

VISITES



Légende

■ Nombre de visites ■ Dizaine de visiteurs reçus

Toujours en raison de la pandémie de Covid 19, peu de stations d'épuration ont été visitées en 2021 et les Journées Wallonnes de l'Eau ont été annulées pour la deuxième année consécutive.

La récente station d'Éghezée Nozille a été la plus visitée.



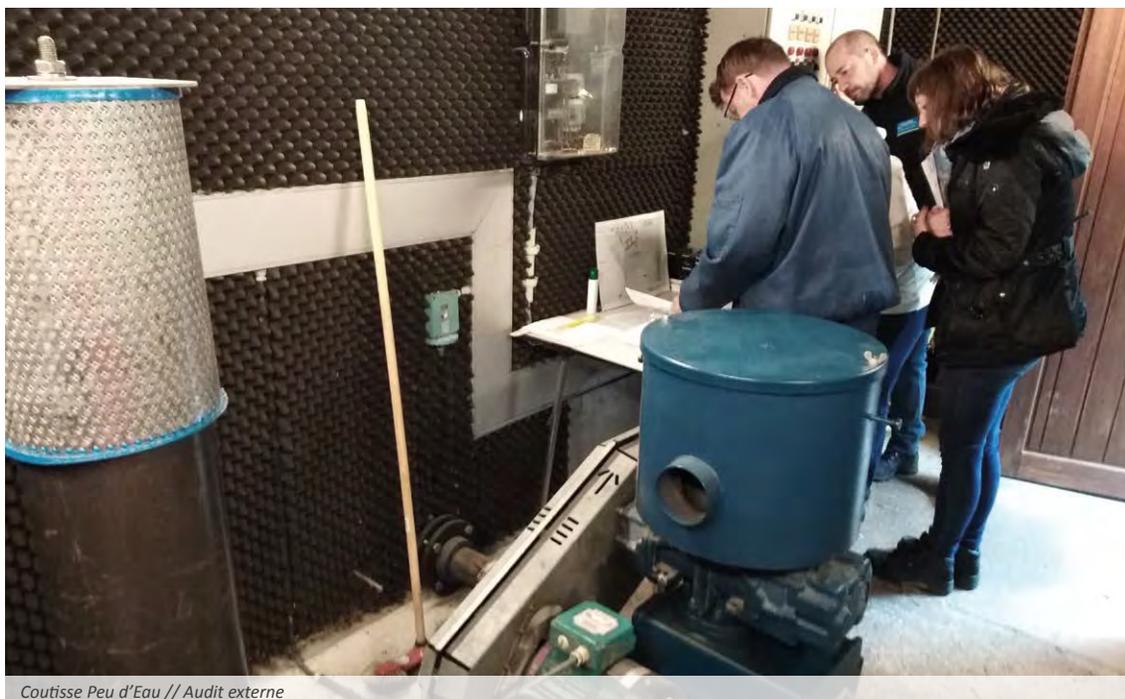
Visite de la station de Lives dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau

4.2 SENSIBILISATION, PARTICIPATION DU PERSONNEL ET COMMUNICATION EN 2021

Dans le cadre de notre engagement EMAS, nous soutenons les dialogues // partenariats // actions de communication, en interne comme en externe, afin d'amplifier la performance environnementale avec l'ensemble de nos partenaires et parties intéressées.

4.2.1 Communication externe

- Participation aux groupes de travail organisés par la SPGE entre Organismes d'Épuration Agréés // Elaboration de stratégies et de méthodologies communes pour optimiser l'exploitation des ouvrages (ex : gestion des déversoirs d'orage, base de données collective des résultats des ouvrages...).
- Poursuite du contrôle des stations d'épuration individuelles et de la Gestion de l'Assainissement Autonome.



Coutisse Peu d'Eau // Audit externe

4.2.2 Sensibilisation & participation du personnel

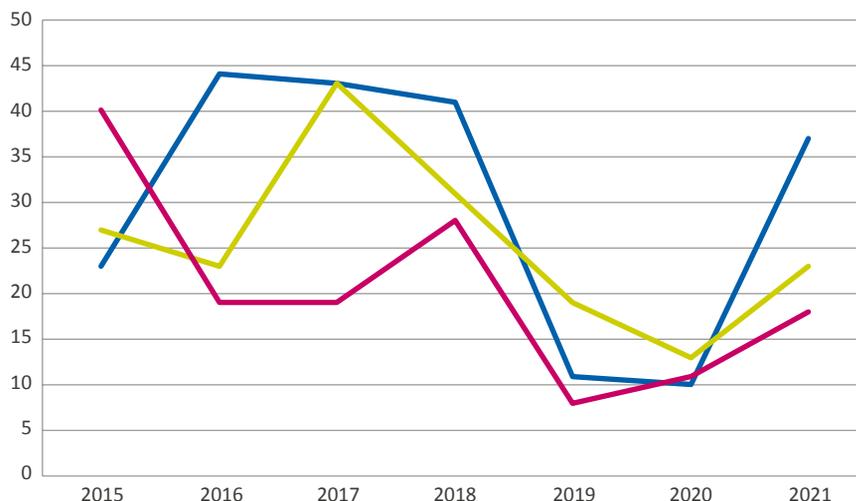
- Coordination avec le laboratoire de l'INASEP, qui échantillonne et effectue l'analyse des eaux de sortie de nos stations, poursuivie avec succès en 2020.



Ensemencement d'un milieu de culture

4.3 TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS ET PRÉVENTION DES NUISANCES AUX RIVERAINS EN 2021

ÉVOLUTION DES PLAINTES CONCERNANT L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'EXPLOITATION (EMAS ET NON EMAS)



Légende

- Plaintes réceptionnées au cours de l'année
- Plaintes résolues durant l'année
- Total des plaintes toujours en traitement en fin d'année

- Le nombre de plaintes reçues en 2021 a presque quadruplé par rapport à 2020 (37 plaintes reçues en 2021 contre 10 en 2020). Une seule implique une station d'épuration EMAS (Naninne-les-Fonds : plainte pour cause de nuisances sonores engendrées par le motoréducteur d'une brosse d'aération – Plainte résolue)
- Le nombre de plaintes résolues en 2021 est plus élevé qu'en 2020 (23 plaintes résolues en 2021 contre 13 en 2020)
- Le nombre de plaintes non résolues en fin d'année est en légère augmentation (18 plaintes en cours de traitement fin 2021 contre 11 fin 2020)
- 50 % des plaintes reçues en 2021 concernent des débordements d'eaux usées impactant les riverains ou le milieu naturel (odeurs = 25 %, autres = 11 %)



Dinant // Taque en voirie à l'origine d'une plainte pour bruit



Fosses-la-Ville // Intégration paysagère et couverture de l'unité malodorante de prétraitement

4.4 CULTIVER LA COMPÉTENCE DE NOTRE PERSONNEL EN 2021

1 112 heures de formation suivies

(1 399 en 2020 // 1 693 en 2019)

par 67 agents

**0,8 % des heures de travail
allouées à la formation**

(1 % en 2020 // 1,2 % en 2019)

17 formations différentes

(18 en 2020 // 22 en 2019)

**60 heures
technologies**
(175 h en 2020)

**683 heures
Sécurité**
(467 h en 2020)

**294 heures
formation
RGB**
(560 h en 2020)

**37 heures
bureautique**

**24 heures
marchés
publics**

**14 heures
communica-
tion**
(189 h en 2020)



Formation travail en hauteur



Formation travail en hauteur



Formation travail en hauteur



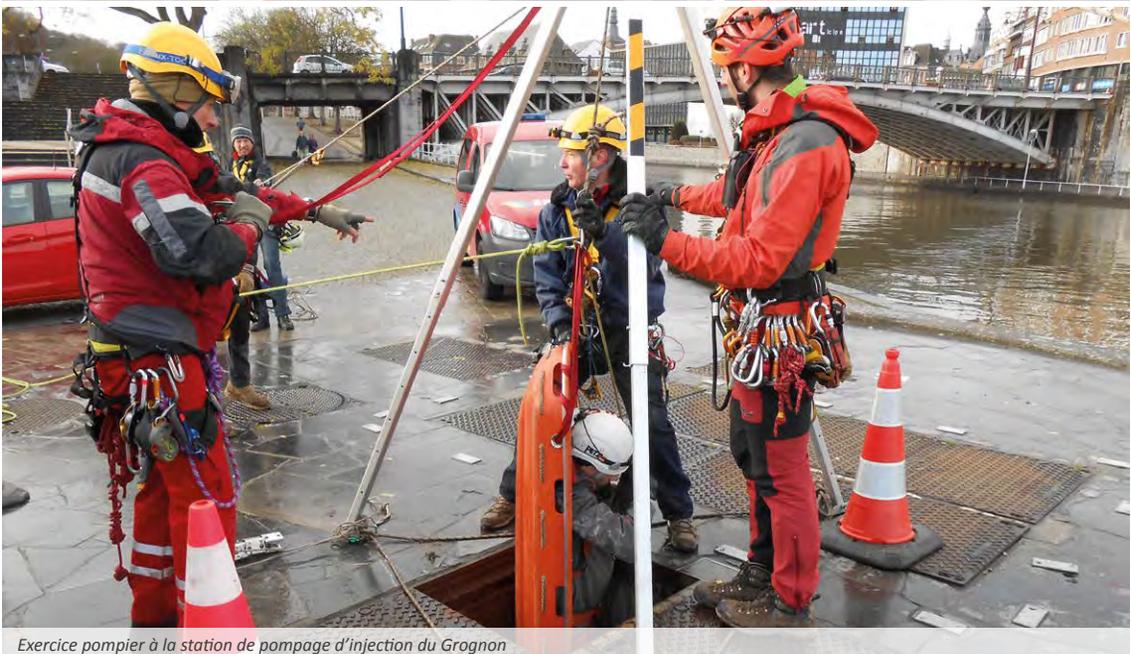
Formation travail en hauteur



Exercice pompier à la station de pompage d'injection du Grognon



Exercice pompier à la station de pompage d'injection du Grognon



Exercice pompier à la station de pompage d'injection du Grognon



Dinant // Station d'épuration

CHAP. 5

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX



Notre « Déclaration environnementale – Démarche » éditée en 2011 pour la période 2021-2023 présente les 10 grands objectifs qui guident les objectifs spécifiques définis annuellement.

Est donc présentée ci-après l'atteinte des objectifs spécifiques 2021 et ceux retenus pour 2022.

Synthèse :

	2021	2020
Objectifs réalisés	28 %	25 %
Objectifs en cours	53 %	49 %
Objectifs reportés	17 %	26 %
Objectifs abandonnés	2 %	0
Avancement des objectifs	55 % (juillet 2022)	49 %

Pas d'objectif supplémentaire en 2022 mais adaptation plus exigeante :

- De l'objectif visant à limiter nos consommations d'énergie liée au chauffage du bâtiment ;
- De l'objectif visant à contrôler les débits entrant des ouvrages pour atteindre les débits nominaux.

OBJECTIF 1 // LIMITER LES EAUX CLAIRES PARASITES (ECP)



OBJECTIF 1 : LIMITER LES EAUX CLAIRES PARASITAIRES

ACTIONS	AVANCEMENT	OUVRAGES VISÉS	ANNÉE DE RÉALISATION
Masse d'eau de surface en aval de la step de Beauraing non conforme : cadastre et étude diagnostique du réseau visant à déterminer les points d'entrée d'eau parasite et à y proposer des solutions	95 %	Station d'épuration de Beauraing Gozin	2023
Programme de recherche et de correction des eaux claires parasites présenté à la BEI (exigence EMAS)	65 %	Stations d'épuration de Mariembourg Couvin, Dinant Casino, Bierwart, Braibant, Sombreffe, Surice	31/12/2024
Réalisation des travaux d'évacuation d'ECP à Cerfontaine et Somzée	40 %	Cerfontaine - Somzée collecteurs	2023

Légende

réalisé en cours Cible réorientation // changement de priorité à démarrer

OBJECTIF 2 // ATTEINDRE LES DÉBITS NOMINAUX DES OUVRAGES

Nous visons 100 % de stations d'épuration atteignant leur débit nominal.



OBJECTIF 2 : ATTEINDRE LES DÉBITS NOMINAUX DES OUVRAGES

ACTIONS	AVANCEMENT	OUVRAGES VISÉS	ANNÉE DE RÉALISATION
Consulter pour sous-traiter le troussage des vis de relevage des eaux usées → Permettra d'améliorer le débit relevé pour traitement dans la station → Lié à une obligation légale (permis - débit à traiter)	100 % 	Station d'épuration de Chevetogne	2021
A l'occasion de la rénovation de la station de Cerfontaine, correction du débitmètre qui totalise actuellement le débit d'orage en plus du débit traité	60 % 	Station d'épuration de Cerfontaine	2022
Plan de contrôle de l'atteinte des débits nominaux biologie des ouvrages (steps et pompages) établi chaque année au moment du bilan sans le mettre en oeuvre. Lié à une obligation légale (permis-débit à traiter). Puisque le contrôle des débits entrant présente un impact significatif sur l'environnement, pousser ce contrôle jusqu'à avoir des alarmes sur le débit entrant si le débit nominal n'est pas atteint.	0 % 	Tous les ouvrages	2023
Contrôle des débits d'orage : élaboration d'une méthode de mise en œuvre par site	100 % 	Stations d'épuration avec ligne d'orage	2021
Evaluer les débits après rénovation des TGBT et modifier les pompages pour atteindre les débits voulus	0 %	Pompages P031 et P030 à Gembloux	2023

OBJECTIF 3 // TÉLÉTRANSMISSION DES ALARMES ET SUPERVISION DES OUVRAGES

Cet objectif permet à l'exploitant d'améliorer et de fiabiliser les ouvrages, et également d'optimiser les ressources en évitant aux exploitants de passer sur sites grâce à des prestations de visualisation à distance du fonctionnement des sites



OBJECTIF 3 : AMÉLIORER ET FIABILISER LES OUVRAGES : TÉLÉTRANSMISSION DES ALARMES ET SUPERVISION DES OUVRAGES

ACTIONS	AVANCEMENT	OUVRAGES VISÉS	ANNÉE DE RÉALISATION
Mettre en place la régulation des temps d'intervention en fonction de la sensibilité du contexte) → Collecte des données et organisation du travail	70 % 	Tous les pompages	2022
Rechercher une solution technique permettant l'archivage des courbes de fonctionnement des sites. Actuellement direct TBox.	15 %	Tous les sites	2023
Augmentation du débit des connexions informatiques → Câble dans collecteur	100 %	Florennes St Aubin Dinant	2022

Légende



réalisé



en cours



Cible



réorientation

// changement de priorité



à démarrer

OBJECTIF 4 // PRÉVENTION ET OPTIMISATION TECHNIQUE

Cet objectif permet d'améliorer et de fiabiliser les performances épuratoires des ouvrages, ainsi que de diminuer la fréquence de passage des exploitants sur sites (remplacement par des visualisations à distance du fonctionnement des sites).



OBJECTIF 4 : AMÉLIORER ET FIABILISER LES OUVRAGES : PRÉVENTION ET OPTIMISATIONS TECHNIQUES

ACTIONS	AVANCEMENT	OUVRAGES VISÉS	ANNÉE DE RÉALISATION
Rénover / réaliser les adaptations électriques (couplé aux objectifs 3 et 5 - Rénovation du TGBT - supervision et télétransmission - Sonde à oxygène et économies d'énergie) Préparer la rénovation des TGBT pour travaux sur station en 2020	80 %	Bonsin - Bonneville - St Aubin - Soumoy – Havelange 2 pompages réseau Corroy STEP Cerfontaine STEP Rhisnes Kraft pompage Heer pont Franc-Warêt	2022-2023
Rechercher une solution permettant d'évacuer et de gérer en continu les boues générées par la lagune → Impact épuratoire et économique positif	0 %	Station d'épuration de Beauraing-Gozin	2023
Objectiver les pertes d'eaux usées sur Déversoir d'Orage (DO) → Pose d'un échantillonneur et débitmètre dans le cadre du marché SPGE (DO de Mousny et 1 autre de Ciney + Gelbressée) → Pose d'un détecteur de débordement sur 15 Déversoirs d'Orage	15 %	Réseau - collecteur de Ciney, Gelbressée Réseaux d'assainissement prioritaires définis en collaboration avec la SPGE	2023
Réaliser une modification technique au niveau des décanteurs afin de prévenir les pertes de boues	0 %	Station d'épuration Namur	2023
Suivre la sauvegarde des consignes et réglages des stations d'épuration Photo de point de départ + fiche de suivi des modifications dans farde du site	100 %	Toutes les stations d'épuration	2021
Remplacer les grilles amont des vortex par des broyeurs (hors scope)	70 %	Tous les vortex de Namur	2022

Légende

réalisé en cours Cible réorientation // changement de priorité à démarrer

OBJECTIF 5 // UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE



OBJECTIF 5 : UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE

ACTIONS	AVANCEMENT	OUVRAGES VISÉS	ANNÉE DE RÉALISATION
Placer un nouveau dispositif (tapis) d'aération pour améliorer les rendements d'aération et ainsi diminuer les consommations d'énergie (dans le cadre du marché de rénovation)	60 %	Station d'épuration Cerfontaine	2022
Mettre en place des thermostats pour réguler le chauffage du bâtiment d'exploitation	100 %	Stations d'épuration Miécret, Sart Benard Achêne (hors scope), Natoye, Braibant, Noisieux	2022
Adaptation du système d'échange thermique (canalisation dans le décanteur)	45 %	Station d'épuration de Namur et Mornimont	2022-2023
Adaptation des moyens de chauffage/ climatisation entre les locaux - Amélioration du confort du personnel	69 %	Stations d'épuration Namur, Mornimont, Dinant	2021-2022
Mettre en œuvre les actions pertinentes visant à limiter les consommations d'énergie liées au chauffage des bâtiments, tel que relevé lors du diagnostic réalisé en 2018 (objectif 2018) Mise en œuvre de chauffage permettant une montée rapide en température. Mise en œuvre de chauffage à détection de présence. A terme, lier le déclenchement du chauffage à la géolocalisation du personnel d'exploitation.	0 %	Toutes les stations d'épuration	2021-2023
Mettre en place des panneaux solaires pour alimenter les turbines d'aération de la 2 ^e lagune	0 %	Station d'épuration de Sorée	2022
Evaluer les dépôts de boues dans les bassins d'activation (modalités à adapter selon le contexte de chaque site) → Ces dépôts sont une source de consommation d'énergie pour l'agitation et l'aération des bassins d'activation	70 %	Toutes les stations d'épuration	2022
Assurer le suivi de la vitesse de brassage dans les bassins biologiques	0 %	Toutes les stations d'épuration	2023
Mettre en place le contrôle annuel, à plein débit, des surpresseurs afin d'identifier l'usure des diffuseurs	0 %	Toutes les stations d'épuration	2022
Amélioration énergétique de certains sites (attente accord BEI)	33 %	Stations d'épuration Saint-Martin, Rochefort, Mornimont, Floreffe, Andenne Atelier de Ciney	2022-2023
Mise en conformité des installations électriques à l'AR du 1/12/2012 → Analyse des risques BT et MT	100 %		2022
Mise en conformité des installations électriques à l'AR du 1/12/2012 → Réalisation des actions	100 %		2022
Désignation d'un Responsable Energie	0 %	Toutes les stations d'épuration	2023

Légende

réalisé en cours Cible réorientation // changement de priorité à démarrer

OBJECTIF 6 // FAVORISER LA VALORISATION MATIÈRE DES DÉCHETS PRODUITS : REJETS ILLICITES ET VALORISATION AGRICOLE DES BOUES

Les rejets illicites sont les émissions, dans le réseau d'assainissement, d'eaux usées de nature inappropriée. Ces émissions peuvent avoir pour conséquence le dysfonctionnement de nos ouvrages ou la pollution des boues valorisées en agriculture.



OBJECTIF 6 : FAVORISER LA VALORISATION MATIÈRE DES DÉCHETS PRODUITS : REJETS ILLICITES, VALORISATION AGRICOLE DES BOUES

ACTIONS	AVANCEMENT	OUVRAGES VISÉS	ANNÉE DE RÉALISATION
<p>Investiguer pour faire cesser les rejets répétés qui arrivent dans nos ouvrages et perturbent leur fonctionnement et/ou empêchent la valorisation agricole des boues</p> <p>→ Poursuivre la collaboration avec les partenaires concernés (DPC, entreprises, SPW...)</p> <p>→ Suivre la résolution des rejets illicites chroniques</p>	<p>100 % </p>	<p>Andenne (Rejet industriel)</p> <p>Achène (Bister)</p> <p>Les Isnes (Charge entrante) (THT - Artechno)</p> <p>Ciney (abattoir)</p> <p>Ohey pompage Taille Guéry Sorée</p>	<p>2022</p>
<p>Installer les silos de chaux pulvérulente achetés en 2018</p> <p>→ Poursuite de l'objectif d'installation du silo avec recours à sous-traitant</p> <p>→ Impact positif attendu sur la réduction des consommations d'énergie</p>	<p>65 % </p>	<p>Namur, Mariembourg, Wépion, Godinne, Andenne, Rochefort, Floreffe, St Martin, Mornimont, Corroy</p>	<p>2021-2022</p>

Légende

 réalisé
  en cours
  Cible
  réorientation // changement de priorité
  à démarrer

OBJECTIF 7 // EMAS, AMÉLIORATIONS ORGANISATIONNELLES

Toutes ces mesures, pilotées par le Responsable EMAS, concernent l'ensemble des ouvrages et des agents du Service Exploitation.



OBJECTIF 7 : EMAS, AMÉLIORATIONS ORGANISATIONNELLES & RÉGLEMENTAIRES

ACTIONS	AVANCEMENT	OUVRAGES VISÉS	ANNÉE DE RÉALISATION
<p>Améliorer la fiabilité des données « Qualité des eaux en sortie »</p> <p>→ Prélèvement de l'échantillon en fonction du débit traité*</p> <p>→ Disposer d'un bilan utilisable à tout moment de l'année avec comparaison inter-années pour un pilotage affiné par ouvrage (finaliser - objectif 2018)</p>	50 %	*Ciney, Namur, Mornimont, Andenne, Floreffe, Corroy, Rochefort, Dinant	2021-2023
<p>Tester la dématérialisation du journal d'exploitation (réduction des enregistrements papier) (encodage informatique direct des données par les exploitants sur site) (poursuite de 2018)</p> <p>→ Wifi sur les sites</p> <p>→ Mise à disposition de tablettes</p> <p>→ Digitalisation du journal d'exploitation</p> <p>→ Centraliser l'information des interventions de maintenance</p>	10 %	Tous les ouvrages	2023
<p>Préparer l'enregistrement EMAS des 2 stations d'épuration à prendre en exploitation en 2022 : Maillen, Herhet</p> <p>→ Analyse Environnementale</p> <p>→ Evaluation de conformité</p> <p>→ Audit interne</p>	16 %	Stations d'épuration de Maillen et Herhet	2021-2022
<p>Améliorer la traçabilité des informations relatives à la vie de l'ouvrage (rénovations / DIHEC, nouvelles installations ajoutées, modifications process importantes...)</p>	100 %	Tous les ouvrages	2021
<p>Révision des processus</p>	66 %	Toutes les procédures du SME (38 procédures et instructions)	2021-2022
<p>Fiabiliser et mieux exploiter nos données</p> <p>→ création d'un poste Responsable de gestion des données/désigner les responsables</p>	0 %	SEEU	2022
<p>Renforcer la sécurité (hors scope)</p> <p>→ Améliorer le suivi des habilitations et de la formations des personnes compétentes</p>	80 %	Tous les agents	2022
<p>Renforcer la sécurité (hors scope)</p> <p>→ Mieux gérer nos actions d'amélioration de la sécurité (création d'un outil unique pour mieux manager les fiches d'action anciennement FAS et le plan de gestion journalier de sécurité PGJA)</p>	0 %	Tous les agents	2022
<p>Améliorer l'archivage des consignes de fonctionnement des sites par GEAO (Ouvrages)</p>	85 %	Tous les sites	2022-2023

OBJECTIF 2021 :

100 % de conformité réglementaire // 100 % de stations enregistrées EMAS

Fin 2021, on atteint 63 % de conformité réglementaire au permis et 88 % de stations enregistrées EMAS

Légende

réalisé en cours Cible réorientation // changement de priorité à démarrer

OBJECTIF 8 // OPTIMISER LES RESSOURCES UTILISÉES POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION



OBJECTIF 8 : OPTIMISER LES RESSOURCES UTILISÉES POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION

ACTIONS	AVANCEMENT	OUVRAGES VISÉS	ANNÉE DE RÉALISATION
<p>Télépointage/Géolocalisation & appels d'urgence Généraliser le Time Reporting (précision des temps de travail par ouvrage) et la Géolocalisation → Réduction de kilomètres parcourus + des consommations de carburant + sécuriser le travailleur isolé (vérification par télépointage que les travailleurs isolés sont rentrés à domicile) → Mettre en place la solution technique retenue → Mettre en place une fonctionnalité d'appel d'urgence à distance via le smartphone/wifi → Maîtrise accentuée des prestations nécessaires/réalisées (mise en place du télépointage) → Amélioration du suivi et des consignes au personnel Budget sur 5 ans : 35 000 € HTVA</p>	100 %	Tous les sites	2021
<p>Limiter les déplacements inutiles sur site : faire valider la procédure commandes à distance par les instances</p>	100 %	Tous les sites	2021
<p>Limiter les déplacements inutiles sur site : mise en œuvre technique des commandes à distance</p>	Amélioration continue	Tous les sites	2022
<p>Implantation de caméras sur les unités de réception des gadoues (poursuite de 2018) et de curures à Rochefort → Améliore la surveillance qualité des gadoues traitées sur stations → Limite la charge de travail des exploitants → Permettrait à terme d'améliorer le service aux vidangeurs en étendant les horaires d'ouverture</p>	66 %	Stations d'épuration Saint-Martin, Wépion, Ciney, St Aubin, Rochefort, Mornimont Andenne, Corroy, Godinne	2022-2023

OBJECTIF 9 // CONTRIBUER À AMPLIFIER LA BIODIVERSITÉ

Cet objectif concerne tous nos ouvrages. Il est soutenu par un coordinateur biodiversité qui gère le marché d'entretien des abords et anime l'équipe des Relais Nature par zone d'exploitation. Ces relais animent eux-mêmes la prise en compte de ces aspects dans le cadre de notre métier au sein de leur équipe « locale » et mènent les actions avec leurs collègues sur les stations d'épuration de leur zone.



OBJECTIF 9 : CONTRIBUER À AMPLIFIER LA BIODIVERSITÉ

ACTIONS	AVANCEMENT	OUVRAGES VISÉS	ANNÉE DE RÉALISATION
<p>Réaliser des actions favorables à la biodiversité en collaboration avec les relais nature par zone et nos partenaires externes → 15 actions détaillées dans notre plan d'actions biodiversité 2021</p>	73 %	Sites visés dans le plan d'actions Biodiversité	Objectif 2019 (poursuite des actions et nouvelles actions)
<p>Création de lagunes sur des rejets de déversoirs d'orage, voire des rejets d'égouts - projet accepté par la BEI</p>	30 %	DO Gonoy à Bambois, Station d'épuration Belle Eau, Rochefort, Waillet	2024
<p>Signer la charte « Réseau Wallonie Nature »...</p>	0 %	Tous les sites	Abandonné

Légende

réalisé en cours Cible réorientation // changement de priorité à démarrer

Un plan d'actions biodiversité détaillant les actions menées en 2021 est disponible en annexe 5 et celles prévues en 2022 est disponible sur simple demande. Ce plan, ainsi que notre organisation déployée avec des Relais Nature, est la base de notre engagement qui sera labellisé « Réseau Wallonie Nature ».



Saint-Martin // Ruches



Nichoir à chauves-souris réalisé



Floreffe // Nichoirs à hirondelles



Floreffe // Hôtel à insectes



Chauve-souris



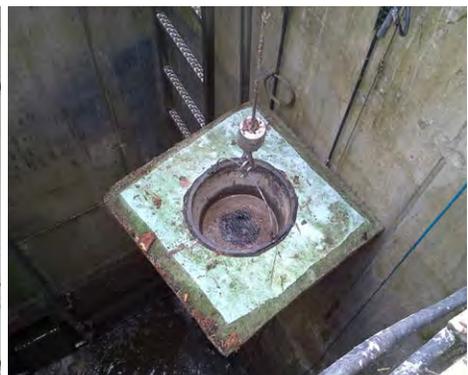
Mariembourg // Fauchage tardif et zone humide



Floreffe // Nichoir à chauve-souris



Floreffe // Batraciens



Floreffe // Capture de batraciens dans un pompage

OBJECTIF 10 // IMPACTS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



OBJECTIF 10 : IMPACTS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ACTIONS	AVANCEMENT	OUVRAGES VISÉS	ANNÉE DE RÉALISATION
Bilan carbone, réduction des gaz à effet de serre	100 % 	Tous les sites	2022

Légende



réalisé



en cours



Cible



réorientation // changement de priorité



à démarrer



Fosses-la-Ville // Station d'épuration





Lives-sur-Meuse // Station d'épuration

CHAP. 6

RÉSULTATS



6.1 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS EN 2021

Le processus d'épuration des eaux par l'INASEP en Province de Namur et ses performances environnementales peuvent être synthétisés comme suit pour 2021 :



6.2 PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE 2021

6.2.1 Utilisation totale directe d'énergie & production // Données 2021

a. Production par panneaux solaires et turbine électrique



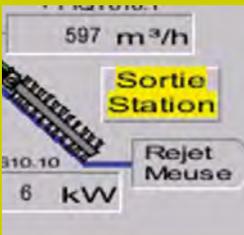
PRODUCTION TOTALE D'ÉLECTRICITÉ (PANNEAUX SOLAIRES + TURBINE)

- 2015 - 2020 : un peu plus de 295 000 kWh
- 2021 : 62 998 kWh (consommation annuelle de près de 24 ménages*)
- Sur 2 stations d'épuration EMAS (Sorée et Namur, voir ci-dessous)



PRODUCTION PAR PANNEAUX SOLAIRES

- Station d'épuration de Sorée
- Alimentation directe des turbines d'aération de la première lagune
- Objectif 2021 : installer les panneaux solaires sur la 2^e lagune
- 2 789 kWh produits en 2021 (2 776 kWh en 2020)
- Près de 28 800 kWh produits depuis leur mise en service en 2012



PRODUCTION PAR TURBINE SUR LE FLUX D'EAU SORTANT

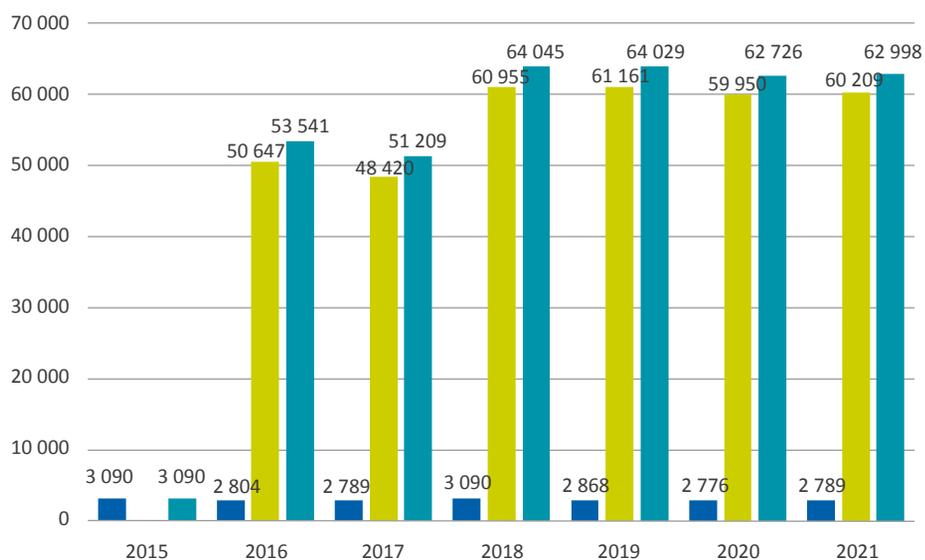
- Station d'épuration de Namur
- L'eau traitée rejetée fait tourner une turbine qui produit l'électricité
- Utilisation directe pour contribuer aux besoins de la station
- Près de 60 200 kWh produits en 2021 (59 950 kWh en 2020)
- Soit l'équivalent de la consommation annuelle de presque 23 ménages*
- Plus de 340 200 kWh produits depuis la mise en service en mai 2016 et son optimisation en 2017 (objectif 5)

* Source : « La consommation moyenne de clients résidentiels type » - CWAPE - 12/11/2003 - Ménage privé de 3 personnes = 3 300 kWh/an, 2 personnes = 2 200 kWh/an. Sachant qu'un foyer moyen belge est constitué de 2,35 personnes (donnée 2005 – Bureau Fédéral du Plan), la consommation d'un foyer moyen est estimée à 2 585 kWh



Lives-sur-Meuse

KWH PRODUITS SUR STATIONS D'ÉPURATION



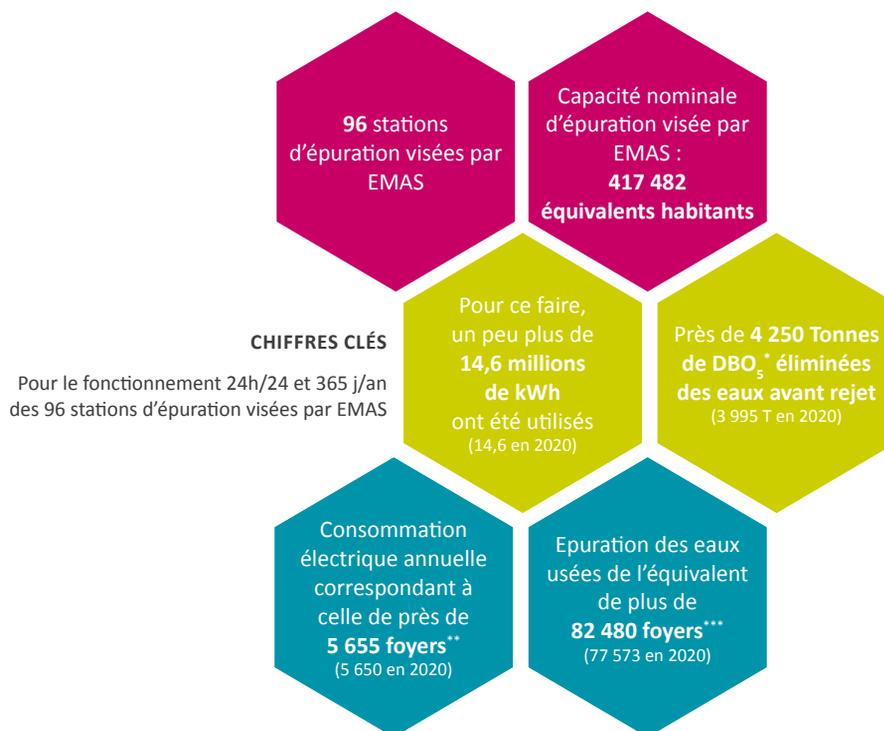
Légende

- kWh produits par turbine sur l'eau traitée rejetée (Namur)
- Total
- kWh produits par panneaux solaires photovoltaïques (Sorée)



Sorée // Panneaux solaires alimentant la turbine d'aération

b. Consommation totale d'électricité



Floreffe // Surpresseurs



Saint-Denis // Remplacement de l'axe de la turbine d'aération de la lagune

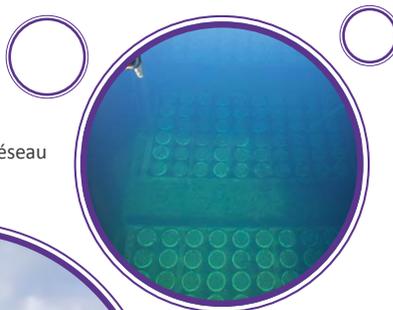
*Unité de mesure de la pollution dégradable biologiquement (voir « définitions et abréviations » à la fin de cette brochure)

**Source : « la consommation moyenne de clients résidentiels type » - CWAPE - 12/11/2003 - Ménage privé de 3 personnes = 3 300 kWh/an, 2 personnes = 2 200 kWh/an. Sachant qu'un foyer moyen belge est constitué de 2,35 personnes (donnée 2005 – Bureau Fédéral du Plan), la consommation d'un foyer moyen est estimée à 2 585 kWh

***1 foyer = 2,35 personnes et 1 EH = 60 g de DBO₅ rejetés par jour – Cette valeur n'est en réalité qu'indicative car les eaux usées assainies par les stations d'épuration sont mixtes (issues des habitations et des entreprises / commerces).

Par rapport à 2020

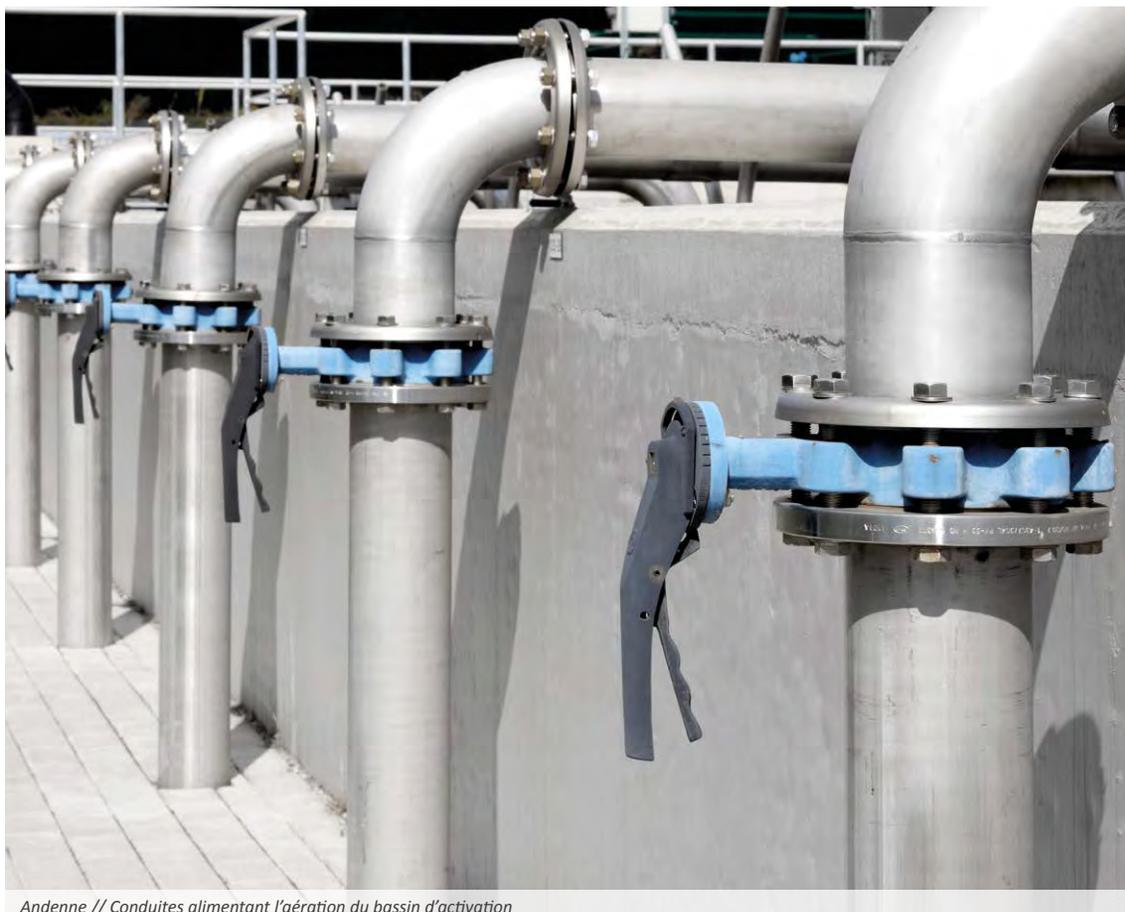
Même consommation d'électricité du réseau



+6,4 % de pollution interceptée (DBO₅)

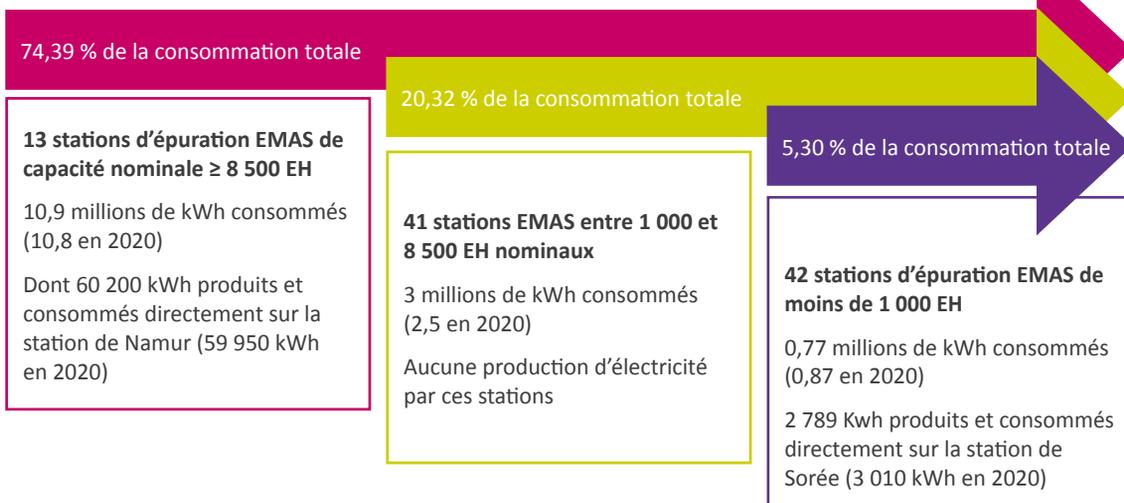


1 nouvelle station d'épuration prise en exploitation sous EMAS (Pontillas Gochenée)



Andenne // Conduites alimentant l'aération du bassin d'activation

Synthèse 2021



Mornimont // Bassins d'activation : aération et agitateurs

6.2.2 Indicateur de base

a. Choix de l'indicateur de base pour mesurer la performance énergétique

Une étude menée par le Cebedeau et finalisée en 2017, a permis d'évaluer l'influence de différents paramètres sur la consommation électrique des stations d'épuration afin de déterminer l'indicateur le plus pertinent.

Pour permettre une comparaison globale des stations, l'indicateur recommandé à l'issue de cette étude, et retenu comme KPI dans le nouveau Contrat de Gestion de la SPGE, est le rapport entre la consommation annuelle d'énergie et le nombre de m³ entrant dans la station ($I_2 = \text{kWh/m}^3$).

Nous avons donc adopté cet indicateur comme indicateur de base (au sens du Règlement EMAS) afin de vous présenter nos performances 2021.

Toutefois, comme les conclusions de cette étude le signalent (et comme nous pouvons le constater sur les stations que nous exploitons – annexe 2), différents facteurs influencent cet indicateur. En pratique, nous mettons donc en perspective l'analyse des résultats, station par station, des 4 indicateurs suivants :

INDICATEUR	INTÉRÊT
La consommation annuelle globale d'énergie (kWh)	Visibilité de l'évolution de la consommation globale de l'ouvrage (impact de certaines modifications techniques).
La consommation annuelle globale d'énergie rapportée à la quantité de boues produites par la station ($I_1 = \text{kWh/TMS/an}$)	Inclut l'impact des charges polluantes reçues parallèlement aux eaux usées (boues liquides, gadoues, eaux industrielles) et traitées sur la station. Biais : la mesure de la siccité sur les petites stations (boues liquides) n'est pas toujours fiable, même si des efforts ont été menés pour cela dans le cadre du SME + les vidanges de boues fin d'année ou début d'année influencent la production annuelle. Cet indicateur est peu pertinent pour les lagunages et les biodisques dont la production de boues n'est pas aussi représentative du fonctionnement épuratoire que dans le cas de stations à boues activées.
La consommation annuelle globale d'énergie rapportée à la quantité de pollution entrant dans la station ($I_3 = \text{kWh/EH reçu/an}$) La consommation annuelle globale d'énergie rapportée à la quantité de pollution éliminée par la station ($I_4 = \text{kWh/kg DBO éliminée/an}$)	Recommandation du Cebedeau. Inclut la variation de la charge reçue par les eaux usées à traiter (plus de charge = plus de besoins d'oxygéner les bassins = plus de kWh consommés). Ces indicateurs sont influencés par la représentativité des prélèvements effectués (4 échantillons par an) et par la pluviométrie (dilution de l'influent – en particulier sur l'indicateur I_3).

Calcul du KPI relatif à l'énergie (I_2) :

Consommation énergétique par m³ traité =

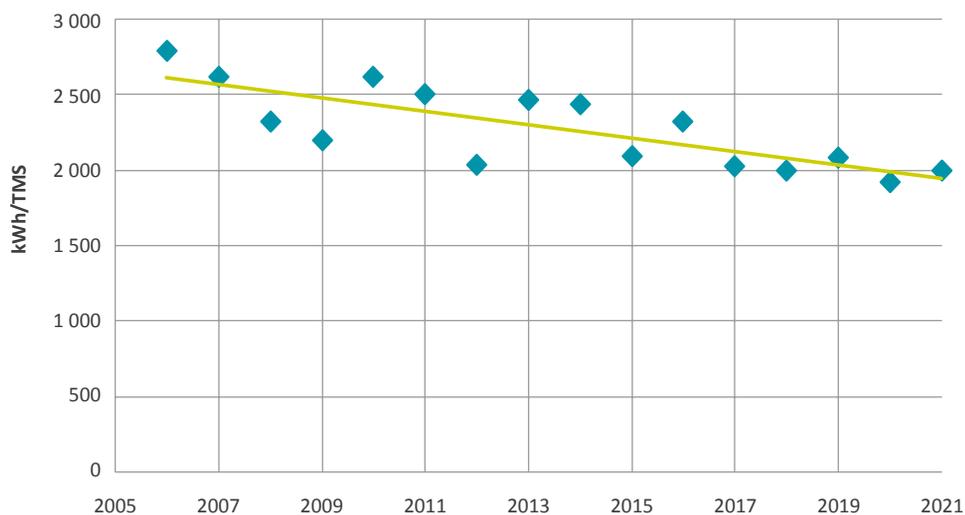
Moyenne $\left(\frac{\text{Nombre de kWh consommés au cours de l'année concernée}}{\text{Nombre de m}^3 \text{ traités au cours de l'année concernée}} \right)$ pour toutes les stations d'épuration existantes au 31 décembre de l'année concernée

b. Résultats 2017 - 2021

L'électricité consommée par les stations d'épuration sert principalement à l'aération des bassins et, de manière générale, à l'épuration des eaux (transformation de la pollution organique dissoute DBO_5 en boues).

C'est pourquoi nous suivons, depuis le début de la démarche EMAS (2006), le rapport annuel global entre la consommation d'électricité et la quantité de boues d'épuration produites par l'ensemble des stations que nous exploitons.

ÉNERGIE CONSOMMÉE PAR TONNES DE MATIÈRE SÈCHE (TMS) PRODUITE - STATIONS VISÉES PAR EMAS



Légende

◆ kWh/TMS — Linéaire (kWh/TMS)



Wépion // Pompage relevage



Wépion Profondeville // Conteneurs de boues déshydratées

ENSEMBLE DES STATIONS VISÉES PAR EMAS					
	2017	2018	2019	2020	2021
Consommation totale cumulée d'électricité (kWh) (A)	14 593 366	14 850 171	15 514 005	14 616 982	14 616 289
Capacité nominale cumulée (EH)	420 437	420 437	422 703	416 767	417 482
Volume total d'eaux usées traitées (m³) (B)	38 920 000	41 860 000	45 820 000	46 420 000	52 900 000
Précipitation annuelles ² (mm)	563	650	799	769	1038,8*
Charge totale réelle reçue (EH DBO réels) (B)	208 239	212 340	228 673	193 829	207 138
Boues produites (TMS) (B)	7 273	7 544	8 044	7 579	7 298
Charge interceptée (Kg DBO ₅ /an) (B)	4 313 000	4 411 000	4 747 000	3 995 000	4 248 000
INDICATEURS (R = A/B**) - Moyenne sur l'ensemble des stations visées par EMAS					
	2017	2018	2019	2020	2021
kWh/m ³ /an ³ (I2)	0,37	0,35	0,34	0,31	0,28
kWh/TMS/an (I2) ⁴	2 007	1 968	1 929	1 929	2 003
kWh/EH reçus/an (I3) ⁵	70,08	70,04	68,28	75,59	70,56
kWh/KgDBO ₅ éliminés/an ⁴ (I3)	3,38	3,37	3,27	3,66	3,44

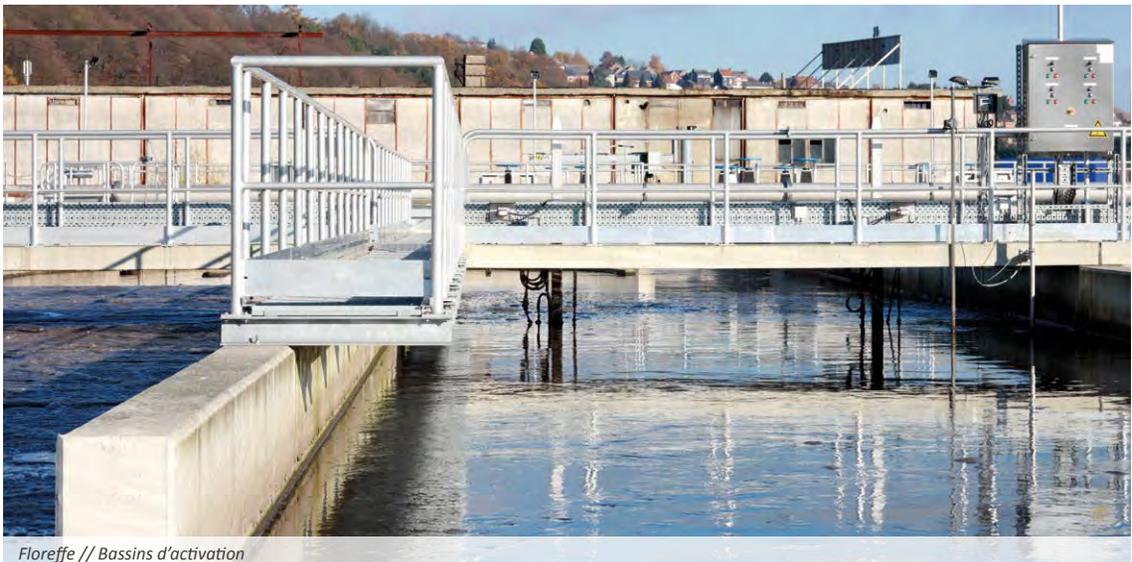
* année la plus pluvieuse depuis 1833

** Règlement EMAS UE 2018/2026 de la commission du 19/12/2018 - Annexe IV.C.2.b) Chaque indicateur de base se compose des éléments suivants :
 - un chiffre A correspondant aux éléments d'entrée/de sortie annuels totaux dans le secteur concerné ;
 - un chiffre B correspondant à une valeur de référence annuelle représentant l'activité de l'organisation ; et
 - un chiffre R correspondant au rapport A/B

Le nouveau contrat de gestion a instauré un collège de suivi composé de représentants de la SPGE et de la Région wallonne chargé d'évaluer l'évolution de l'indicateur de performance « kWh/m³ d'eau traitée ». Cet indicateur est calculé à partir des données de tous les OAA.

**Partant d'une valeur = 0,5693 kWh/m³ d'eau traitée en 2016, elle devrait diminuer de 2 % par an.
 L'objectif est donc de 0,51 kWh/m³ pour 2021 et nous sommes à 0,28 kWh/m³**

Les résultats détaillés par station sont disponibles en annexe 2. Comme dans le tableau ci-dessus, l'impact de la pluviométrie y est clairement lisible (réseaux d'assainissement unitaires). Ce facteur externe n'est pas maîtrisable, hormis au travers des actions de réduction des eaux claires parasites.



²<http://www.meteobelgique.be>

Moyenne calculée sur l'ensemble des stations EMAS en tenant compte des évaluations et corrections explicitées plus loin (ex : certains débits en 2019)

³ Depuis fin 2016, une attention particulière est portée tout au long de l'année à la capture des données de débit traité biologiquement par la station.

⁴ Depuis 2016 également, la capture et la fiabilité des données de production de boues ont fait l'objet d'une amélioration et d'une attention accrue dans le cadre de notre démarche de management environnemental. Les lagunes ne sont pas comprises dans la moyenne car leur production de boues est nulle annuellement (curage tous les 10 ans environ).

⁵ En 2016, les lieux et modalités de prélèvements ont été revus, et les collaborations avec le laboratoire ont été renforcées afin de fiabiliser les résultats d'analyse qui servent à composer ces indicateurs.

c. Cibler les améliorations prioritaires pour la performance énergétique du parc de stations exploitées

Ce but (cf. chapitre 5 – objectif 5), que nous poursuivons depuis le début de notre démarche EMAS et même bien avant, est partagé avec notre partenaire SPGE.

Suite à l'étude menée par le Cebedeau, il est prévu d'avancer ensemble vers la définition d'indicateurs et de valeurs de référence permettant de cibler plus précisément les stations à améliorer prioritairement pour réduire leur consommation énergétique. En effet, différents paramètres (présence d'un relevage, réception de gadoues...) influencent la performance énergétique et les indicateurs observés.

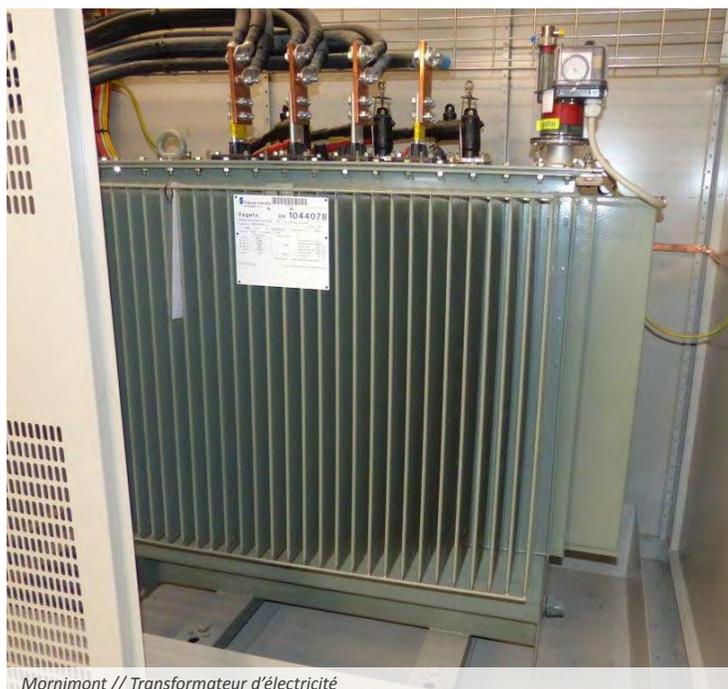
Les audits énergétiques réalisés en 2020 ont permis également d'avancer vers cet objectif.

A ce jour, l'analyse environnementale, l'analyse des différents facteurs et indicateurs, la connaissance des ouvrages et le retour d'expérience, ainsi que le contexte (financier, technique...) guident nos choix d'actions (objectif 5).

Les principales améliorations menées chaque année sont reprises dans nos objectifs EMAS, de multiples actions étant également menées directement par nos agents des départements GOO et ATT sur les ouvrages qu'ils exploitent.



Bièvre // Transformateur d'électricité



Mornimont // Transformateur d'électricité

6.3 PERFORMANCE ÉPURATOIRE DES STATIONS D'ÉPURATION EN 2021

La vocation première des stations d'épuration est d'épurer les eaux usées, nous vous présentons donc ci-après les performances épuratoires des ouvrages exploités sous EMAS.

Les résultats épuratoires spécifiques de nos ouvrages sont accessibles sur simple demande à info@inasep.be.

6.3.1 Volumes d'eaux épurées et charge polluante interceptée // 2019 à 2021

POUR LES STATIONS D'ÉPURATION EMAS			
	2019	2020	2021
Capacité Nominale cumulée (EH)	422 703	416 767	417 482
Précipitations annuelles (mm)	798,6 ¹	769,0 ¹	1038,8
Volumes d'eaux traitées (Millions de m ³)	45,82	46,42	52,9
Charge polluante interceptée (Tonnes de DBO ₅)	4 747	3 995	4 248
Boues produites (Tonnes de matières sèches)	8 044	7 579	7 298
Nouvelles stations d'épuration visées par EMAS	Hastière	Pontillas cité snt désaffectée en 2020	Maillen (900 EH) Herhet (120 EH)

Les volumes d'eaux usées traitées sur nos stations sont influencés par la pluviométrie car les réseaux sont très majoritairement unitaires en Province de Namur. Cela signifie que les eaux de pluie qui s'écoulent par les avaloirs de voirie et les descentes de toiture aboutissent dans le même réseau de collecteur que les eaux usées.

Notre objectif est de traiter un maximum d'eaux usées sur station en veillant à l'atteinte des débits nominaux² sur station (objectif 2), et en assurant une gestion adaptée des réseaux de collecteurs et pompages (dont la limitation des eaux claires parasites – objectif 1).



Floreffe // Décanteur secondaire (eaux traitées avant rejet)

¹ Source : Météobelgique.be

² Débits prévus selon la capacité de la station



Epuration collective
des eaux usées :
**85,8 % de la population
de la Province**



Objectif 2 :
**pomper les débits prévus pour
épurer un maximum d'eaux
usées dans les stations**



**52,9 millions de m³ d'eaux usées
traitées par les 96 stations EMAS
en 2021 (46,4 en 2020)**

Lorsque des eaux usées arrivent sur station, elles contiennent une certaine charge polluante (mesurée par la DBO₅³). Cette pollution est « captée » et « digérée » par les boues activées de la station, ce qui permet de rejeter dans le milieu récepteur (ruisseaux, rivières...) des eaux épurées contenant moins de charge polluante.

L'abattement de pollution entre l'entrée et la sortie de la station est mesuré par plusieurs paramètres, dont la DBO₅ interceptée. Cette « DBO₅ » est ainsi en quelque sorte « transformée » en boues d'épuration, boues qui doivent être soutirées et exportées de la station (voir § 6.5.1).

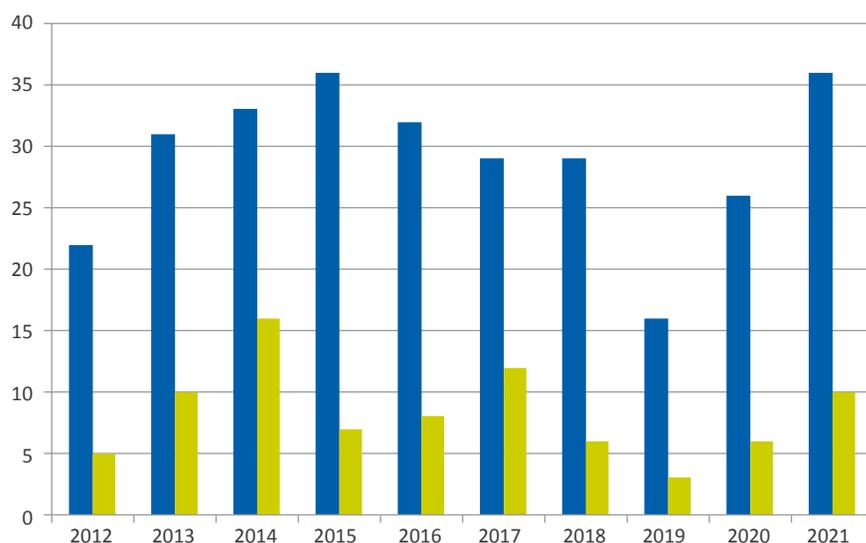
³ Voir « définitions et abréviations » à la fin de cette brochure

6.3.2 Perturbations liées à des rejets illicites reçus avec les eaux usées

Trente-six perturbations ont été enregistrées en 2021 (26 en 2020) sur les 96 stations d'épuration exploitées EMAS. Les rejets par hydrocarbure sont toujours majoritaires et les rejets industriels sont plus nombreux qu'en 2020 :

- 23 arrivées d'hydrocarbure
- 10 rejets industriels non autorisés
- 2 autres perturbations
- 1 cas indéterminé

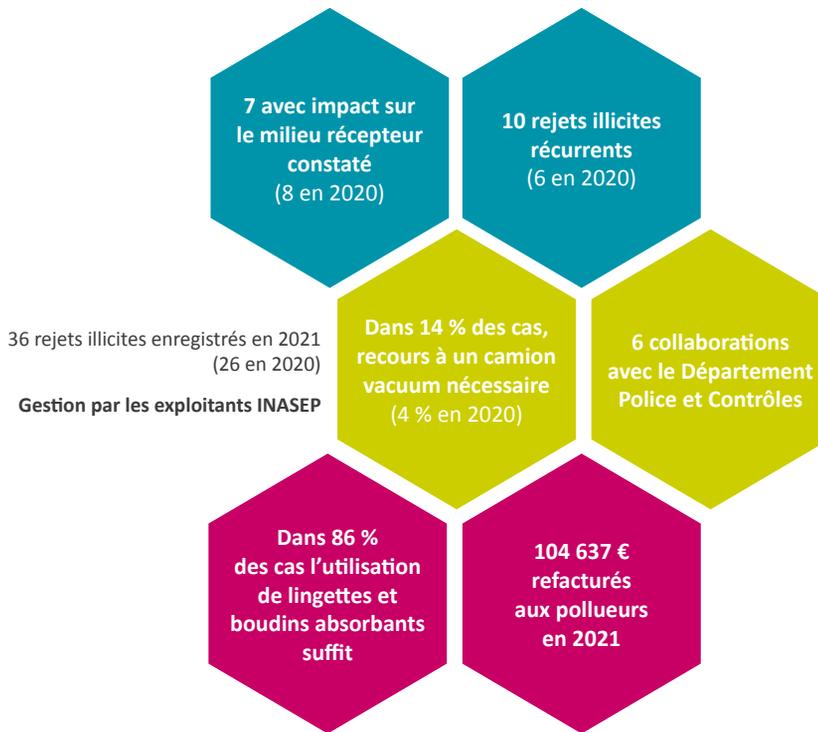
POLLUTIONS REÇUES PAR LES EAUX USÉES



Légende

■ Total ■ Récurrentes

Les pollutions reçues en 2021 sont en augmentation par rapport à 2020, ainsi que celles qui sont récurrentes.



Afin de limiter l'impact de ces rejets sur la qualité des boues (valorisation agricole), le milieu récepteur et le prix de l'eau (refacturation des frais), nous agissons avec les moyens à notre disposition, effectuons des recherches sur réseau, des sensibilisations et collaborons avec le Département Police et Contrôles ou encore l'Unité de Répression des Fraudes qui sont habilités à visiter les entreprises (cf. objectif 6). À noter que, vu un effectif en personnel de plus en plus réduit, la DPC n'a plus les moyens d'intervenir que sur indications des coordonnées précises des sociétés ou particuliers incriminés. Cette situation est compliquée car, vu que nous ne disposons pas d'agent constateur ou autre personnel assermenté, nous avons difficilement accès aux sources d'émission de pollution.

C'est pourquoi, la mission de la Coordinatrice processus a été étendue à la gestion des rejets illicites, ce qui nous a permis de refacturer aux pollueurs identifiés quatre fois plus qu'en 2020.

Perturbations à suivre

- Ciney (abattoir)
- Sart-Bernard (rejets de gadoues de fosses septiques récurrents)
- Rochefort (rejet industriel non autorisé récurrent)
- Maillen (hydrocarbures)
- Noville-les-Bois (rejet industriel non autorisé récurrent)
- Les Isnes (forte émission industrielle récurrente)

6.3.3 Conformité analytique des stations d'épuration exploitées en Province de Namur pour 2021

Contrôles qualité entrée – sortie des stations d'épuration



L'analyse des échantillons d'eau de sortie permet de vérifier le respect des normes de rejet applicables. Des échantillons sont également pris en entrée de station et dans le bassin d'activation afin de disposer d'analyses permettant de mieux suivre le fonctionnement de la station, et d'ajuster éventuellement notre conduite de l'ouvrage.

Analyse de la qualité des eaux rejetées au milieu récepteur après traitement par les stations d'épuration // Données 2021

	TOTAL DES STATIONS EXPLOITÉES AVEC ANALYSES	DONT STATIONS VISÉES PAR EMAS
Nombre de stations d'épuration concernées	105*	96
Capacité totale concernée (EH nominaux)	427 862	417 482
Nombre de contrôles entrée - sortie	748	685
Contrôles conformes (Nombre)	728 // 97 %	680 // 99 %
Contrôles non conformes* (Nombre)	20	5 // 1 %
Conformes (Nombre de stations d'épuration)	100 // 94 %	94 // 100 %
Non conformes (Nombre de stations d'épuration)	4 // 3,7 %	0 // 0 %
Conformes (Capacité nominale EH)	422 377 // 99,5 %	416 647 // 100 %
Non conformes (Capacité nominale EH)	2 300 // 0,5 %	0 // 0 %

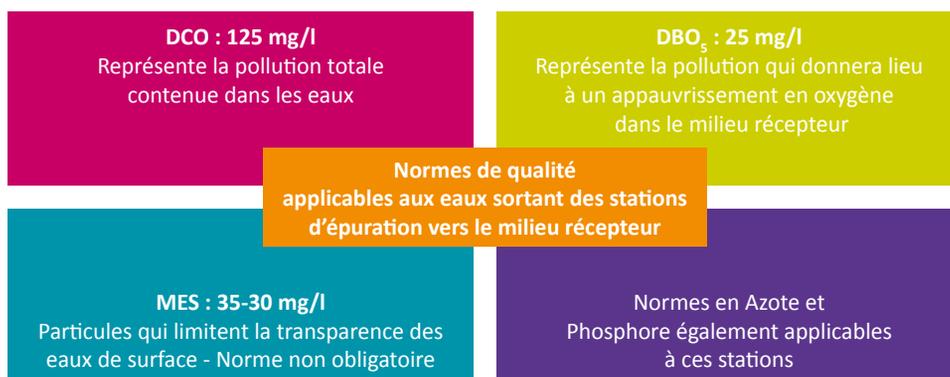
*pas encore d'analyse en 2021 à Maillen et Herhet

En 2021, toutes les STEP EMAS sont conformes. Les stations de Velaine (cité snt), Ponderôme (cité snt), Coutisse (Peu d'Eau) et Boiseilles (Foy-notre-Dame) sont non conformes, mais elles sont hors scope.

* 1 paramètre ne respectant pas la norme correspondante (DCO, DBO₅...) = contrôle.

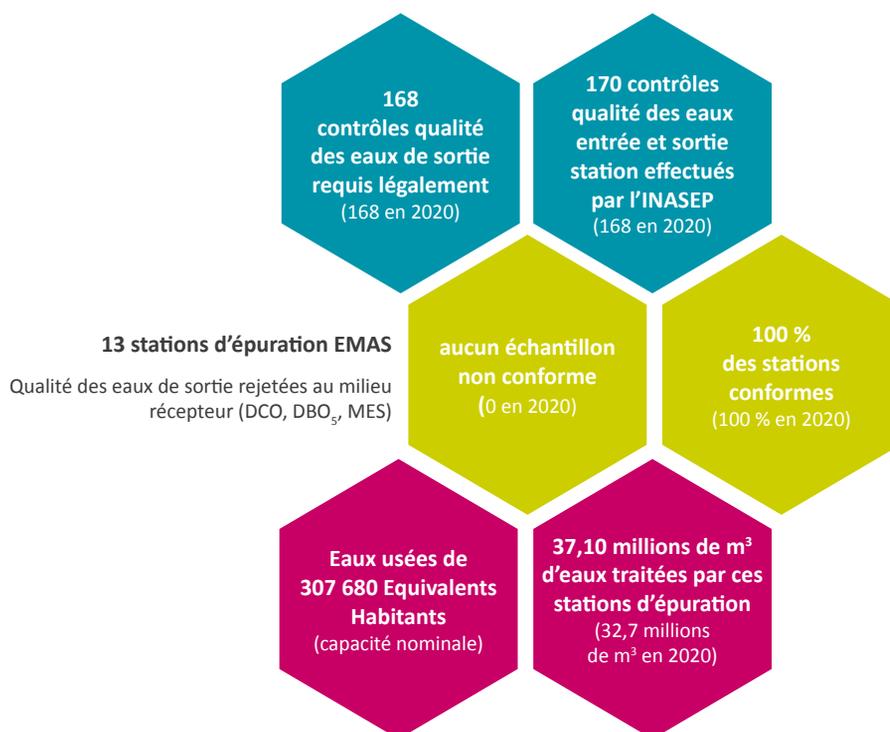
6.3.4 Qualité des eaux de sortie 2021 // Stations d'épuration de capacité nominale d'au moins 8 500 EH (DCO, DBO₅, MES)

Normes applicables



Le milieu récepteur (rivière « L'eau Noire ») dans lequel sont rejetées les eaux traitées par la station d'épuration de Couvin-Mariembourg est d'une sensibilité particulière. Une norme de 30 mg/l en MES, plus exigeante que la norme habituelle, est fixée par le permis de cette station. Cette exigence a bien été respectée en 2021.

Résultats



Ces stations ont traité 4,4 millions de m³ de plus qu'en 2020.

En 2021, ces 13 STEP de capacité > à 8 500 EH sont toutes conformes aux normes DCO, DBO₅ et MES.

**ZONE GÉOGRAPHIQUE
D'EXPLOITATION**

STATIONS D'ÉPURATION
Capacité nominale ≥ 8 500 EH

Condroz

Andenne
Ciney

Hesbaye-Sambre

Corroy
Floreffe
Mornimont
Saint-Martin

Namur

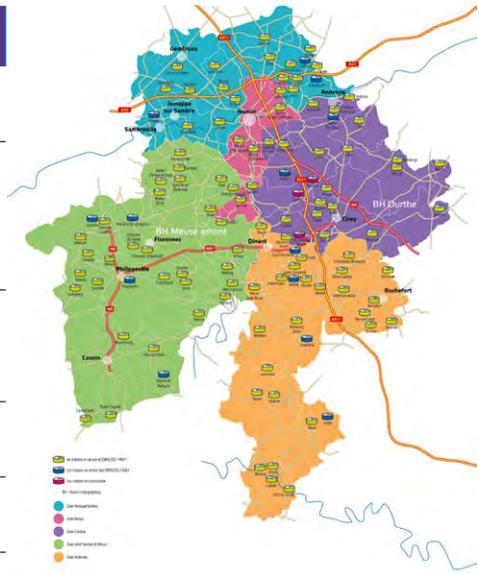
Godinne
Namur (Lives)
Wépion

Entre-Sambre et Meuse

Florennes (St Aubin)
Mariembourg

Ardennes

Dinant
Rochefort



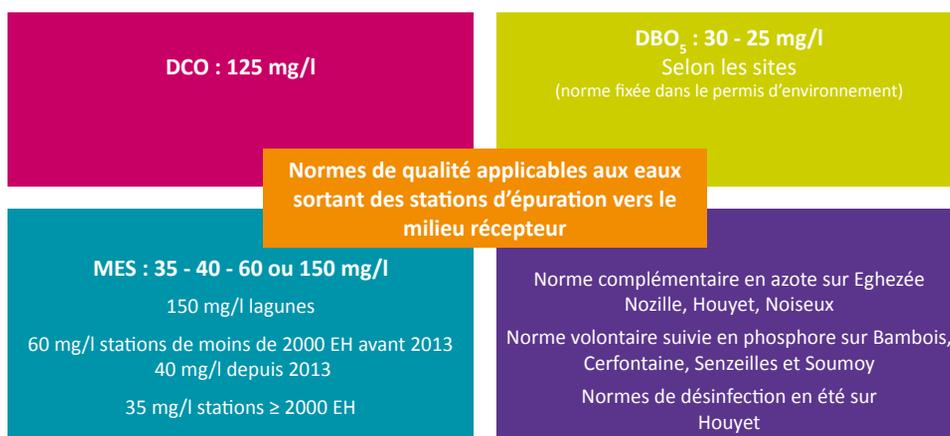
Floreffe // Bassin d'activation



Godinne // Station d'épuration

6.3.5 Qualité des eaux de sortie 2021 // Stations d'épuration de capacité nominale entre 1 000 et moins de 8 500 EH (DCO, DBO₅, MES)

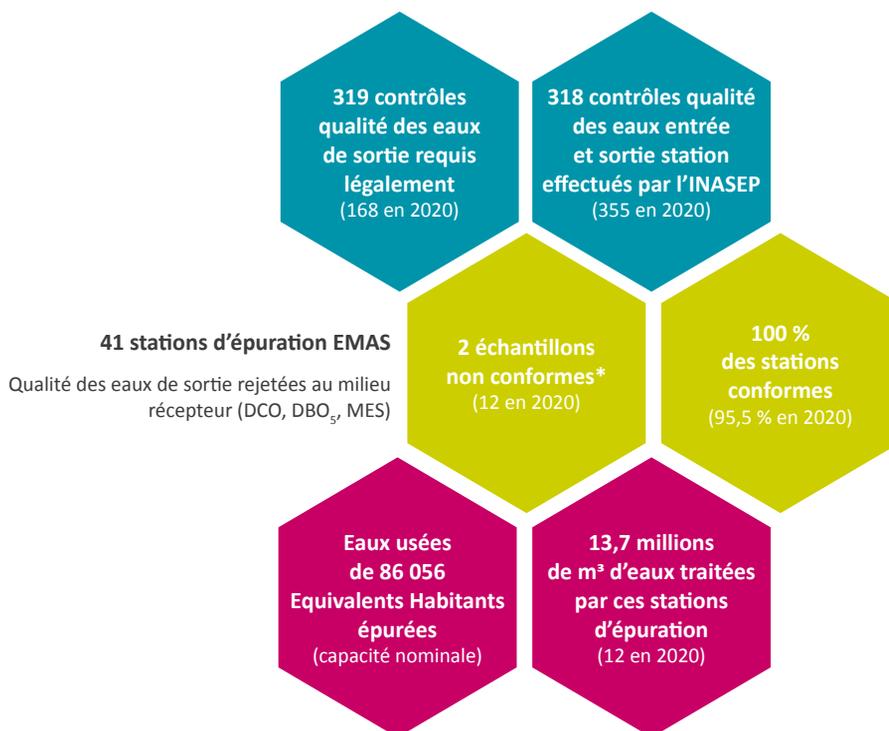
Normes applicables



Les normes de rejet en MES sont fonction des capacités nominales des stations ainsi que des normes particulières éventuellement fixées par chacun de leur permis d'environnement.

L'abattement volontaire du phosphore vise la protection des Lacs (Eau d'Heure / Bambois) situés en aval des stations d'épuration.

Résultats



Ces stations étant de capacité nominale inférieure à 10 000 EH, elles ne sont légalement soumises qu'à 4 analyses de qualité des effluents par an. Cependant, à partir de 2 000 EH, nous en réalisons 12 par an pour un meilleur suivi.

En 2021, ces STEP de capacité comprise entre 1 000 et 8 500 EH sont toutes conformes aux normes DCO, DBO₅ et MES.

* dans la tolérance légale

**ZONE GÉOGRAPHIQUE
D'EXPLOITATION**

STATIONS D'ÉPURATION
Capacité nominale entre 1 000
et moins 8 500 EH

Condroz

Havelange
Hingeon
Miécrot
Nannines-les-Fonds
Natoye
Noiseux
Ohey (Haillot)
Sart Bernard
Sovet

Hesbaye-Sambre

Bricnot
Eghezée Nozille
Leuze
Les Isnes (Créalys)
Rhisnes

Namur

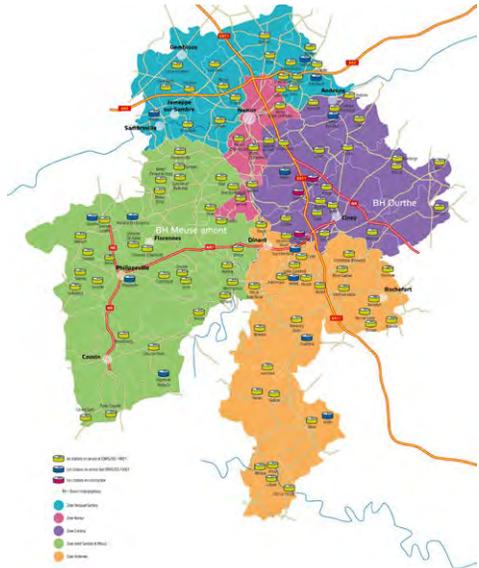
Gelbressée

Entre-Sambre et Meuse

Agimont
Bambois (Fosses)
Bioul
Cerfontaine
Cul-des-Sarts
Denée
Fosses-la-Ville
Hastière
Heer-Agimont
Mettet Scry
Olloy Sur Viroin
Onhaye
Senzeille - Villers-deux-Eglises
Somzée - Laneffe
Walcourt

Ardennes

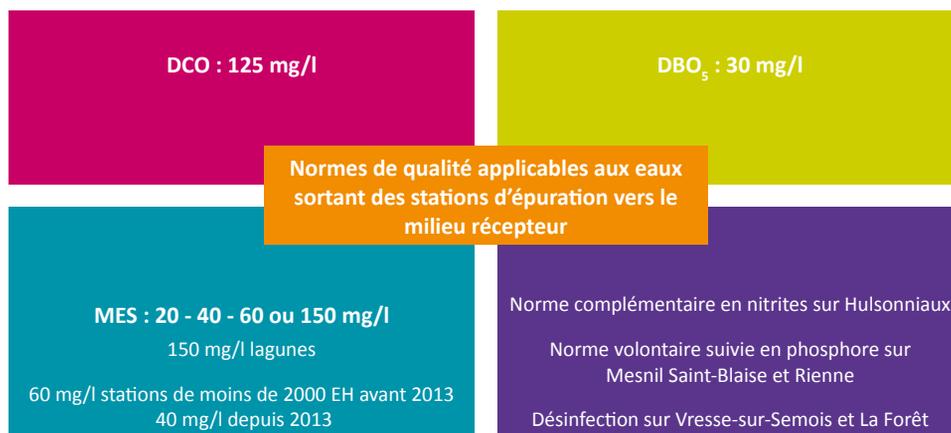
Alle sur Semois
Beauraing (Gozin)
Bièvre
Chevetogne (Domaine Provincial)
Gedinne
Han-sur-Lesse
Houyet
Membre-sur-Semois
Vencimont
Wanlin
Winenne



Leuze // Station d'épuration

6.3.6 Qualité des eaux de sortie 2021 // Stations d'épuration de capacité nominale inférieure à 1 000 EH (DCO, DBO₅, MES)

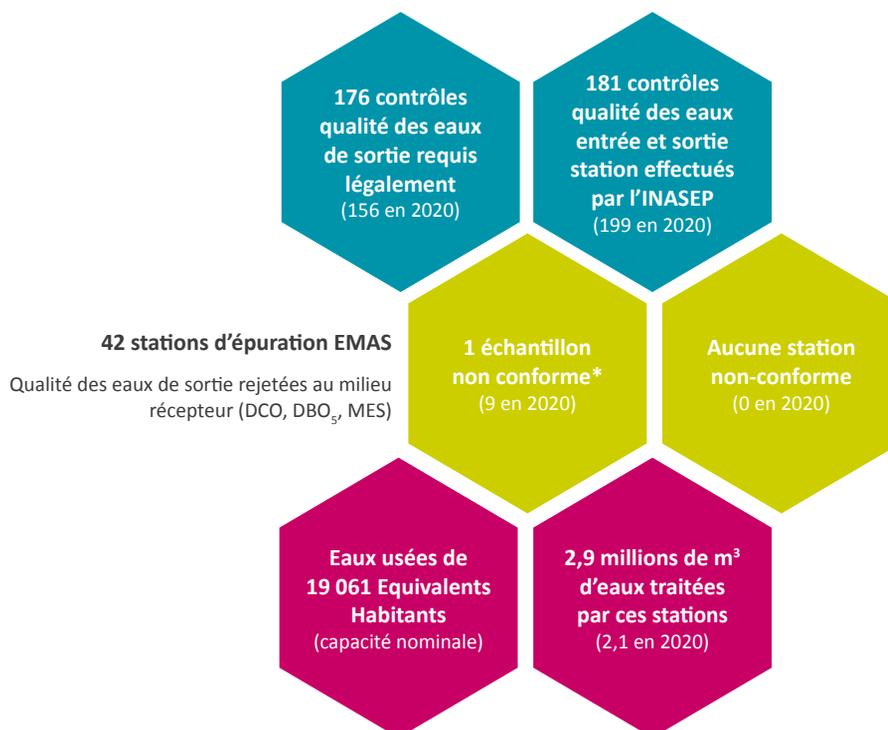
Normes applicables



À Hulsonniaux, le permis limite le rejet de MES à 20 mg/l.

L'abattement volontaire du phosphore vise la protection des milieux sensibles en aval (ruisseau de Massembre, étang et ruisseau de Boiron).

Résultats



* dans la tolérance légale

**ZONE GÉOGRAPHIQUE
D'EXPLOITATION**

STATIONS D'ÉPURATION
Capacité nominale inférieure à 1 000 EH

Condroz

Bonneville
Bonsin
Braibant
Coutisse-Froidebise
Franc-Warêt
Gesves
Haversin
Lisogne
Maillen
Sorée
Sorinnes-lez-Dinant
Vezin (Ville-en-Waret)

Hesbaye-Sambre

Bierwart
Noville-les-Bois (Parc industriel)
Saint-Denis
Pontillas Gochenée

Namur

Falaën
Warnant

Entre-Sambre et Meuse

Bioul (Mossiat)
Daussois
Doische
Florennes (Chaumont)
Franchimont
Mettet (Devant les Bois)
Omezée
Petite Chapelle
Saint-Gérard (Belle Eau)
Surice
Soumoy

Ardennes

Belvaux
Celles
Celles (Gendron)
Havrenne
Herhet
Hulsonniaux
Mesnil-St-Blaise
Mont-Gauthier
Rienne
Villers-sur-Lesse
Vresse (Laforêt)
Vresse-sur-Semois
Wavreille



Falaën // Station d'épuration par lagunage

6.3.7 Qualité des eaux de sortie 2021 // Traitement de l'azote et du phosphore

Potentiellement nuisibles pour la vie dans le milieu récepteur (car ces nutriments participent à l'eutrophisation des cours d'eau¹), l'azote et le phosphore font l'objet d'un traitement sur certaines stations d'épuration de la Province afin d'en rejeter moins dans les eaux usées traitées.

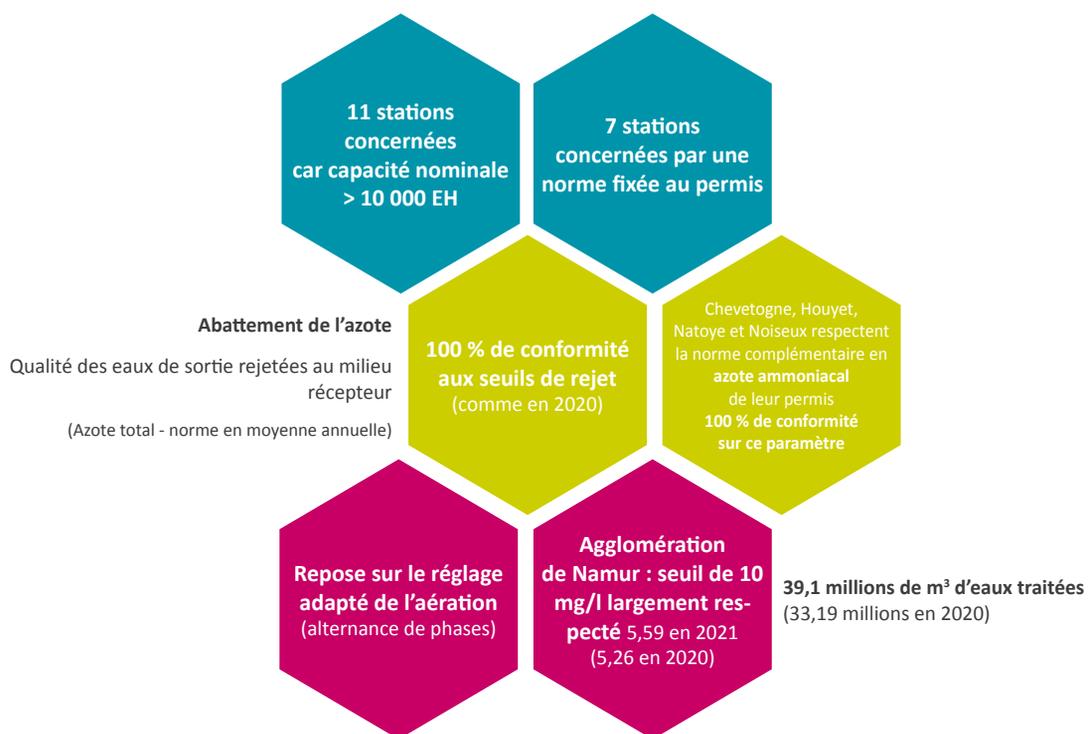
Les stations concernées sont celles de taille importante (plus de 10 000 EH selon le Code de l'Eau) ou celles rejetant dans un milieu récepteur sensible. La Région wallonne peut ainsi intégrer une exigence d'abattement de ces nutriments dans le permis d'exploiter. Nous avons également pris certains engagements volontaires, comme par exemple avec l'ASBL des Lacs de l'Eau d'Heure, afin de limiter le rejet d'azote et de phosphore des stations situées en amont de ces lacs et de contribuer au bon état de cette zone récréative.



Wépion // Laboratoire d'analyses sur station

¹ Voir « définitions et abréviations » à la fin de cette brochure

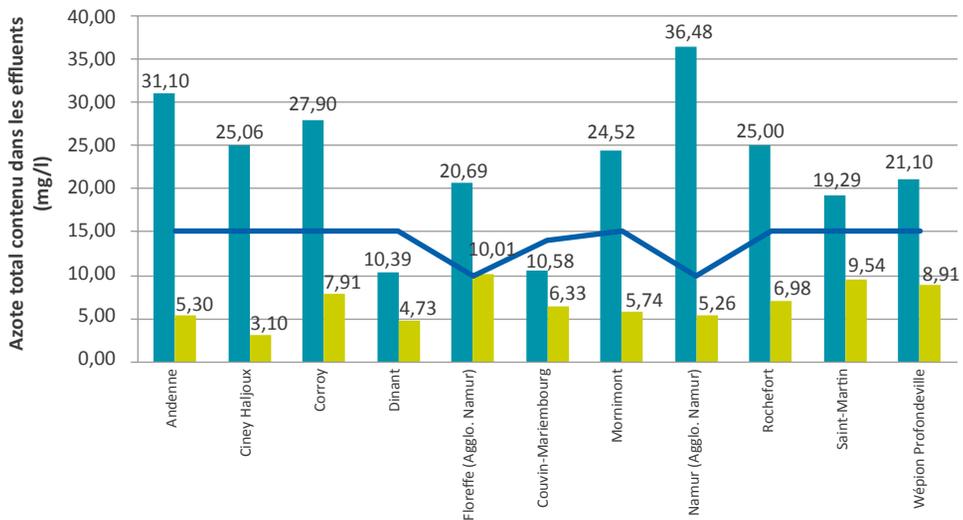
a. Azote



Toutes les stations concernées par une norme en azote sont donc conformes en 2021.



STATIONS D'ÉPURATION DE PLUS DE 10 000 EH // CONFORMITÉ REJETS EN AZOTE TOTAL // 2021

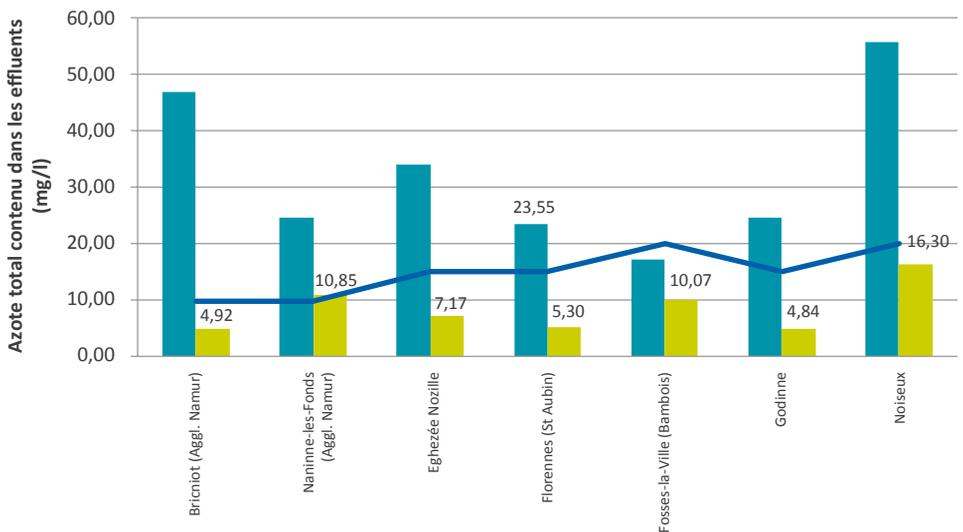


Légende

■ N tot entrant ■ N tot sortant — Seuil à respecter (mg/l en moyenne annuelle)

En 2021, la station de Floreffe dépasse de manière infime la valeur seuil de 10 mg/l d'azote total fixée en cours d'année 2019 par la nouvelle norme de rejet pour l'agglomération namuroise > 100 000 EH (regroupant les stations de Namur, Bricniot, Naninne-les-Fonds et Floreffe).

STATIONS D'ÉPURATION DONT UNE NORME DE REJET EST FIXÉE AU PERMIS // CONFORMITÉ REJETS EN AZOTE TOTAL // 2021



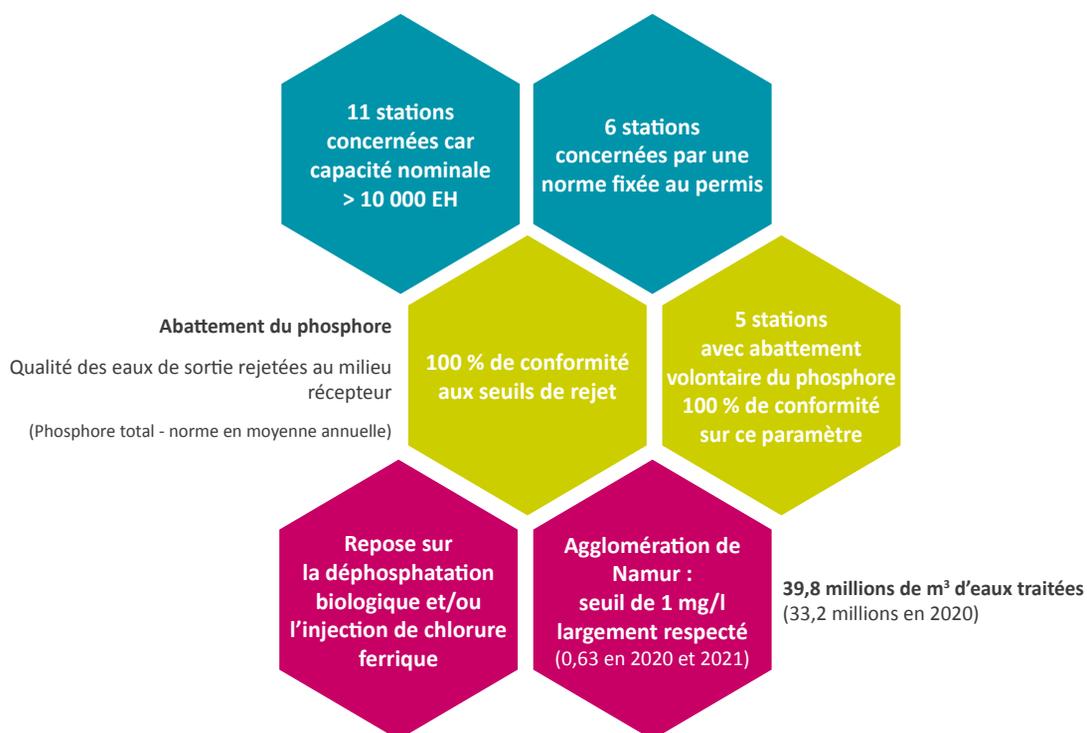
Légende

■ N tot entrant ■ N tot sortant — Seuil à respecter (mg/l moyenne annuelle)

En 2021, les sept stations concernées sont toutes conformes à la norme de rejet en azote total fixée au permis.

La moyenne pondérée de la teneur en azote total des quatre stations de l'agglomération namuroise (regroupant les stations de Namur, Bricniot, Naninne-les-Fonds et Floreffe) est égale à 5,59mg/l, soit bien inférieure au seuil de 10mg/l de la norme. Cependant, la CEE estime dorénavant que chacune des stations faisant partie de l'agglomération, examinée séparément, doit respecter la norme définie pour les agglomérations > 100 000 EH. Cette norme, très exigeante, est difficile à respecter pour des sites de petite taille comme Naninne et Bricniot, voire aussi Floreffe, non conçus pour atteindre ce niveau de performance. En 2021, seule la station de Floreffe n'est pas conforme à cette norme, elle en est toutefois extrêmement proche.

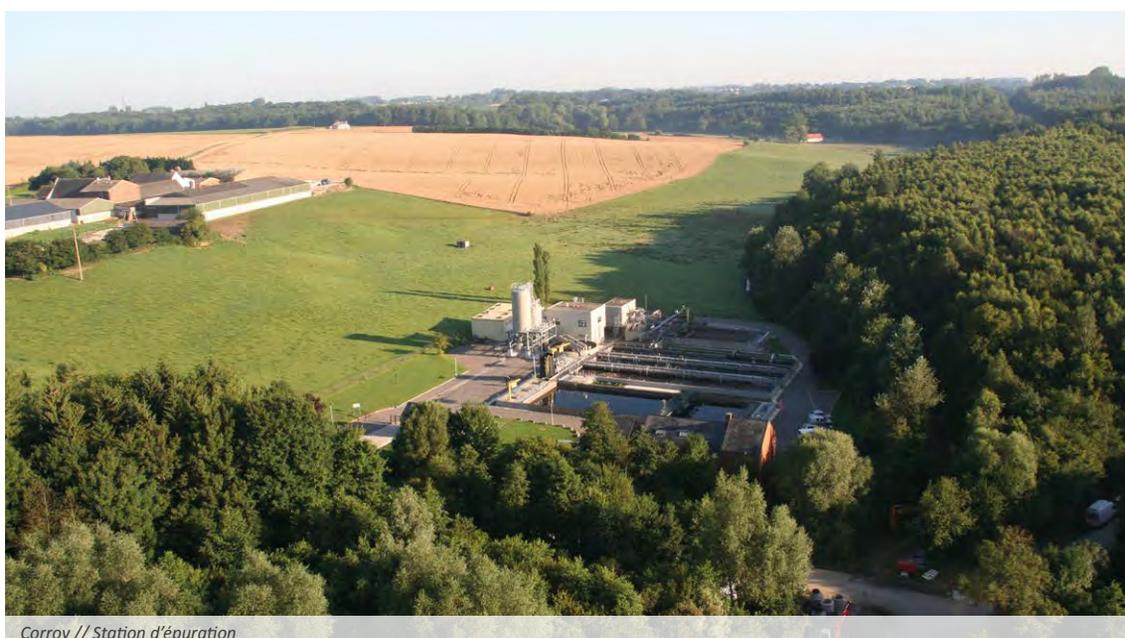
b. Phosphore



L'abattement du phosphore se fait soit :

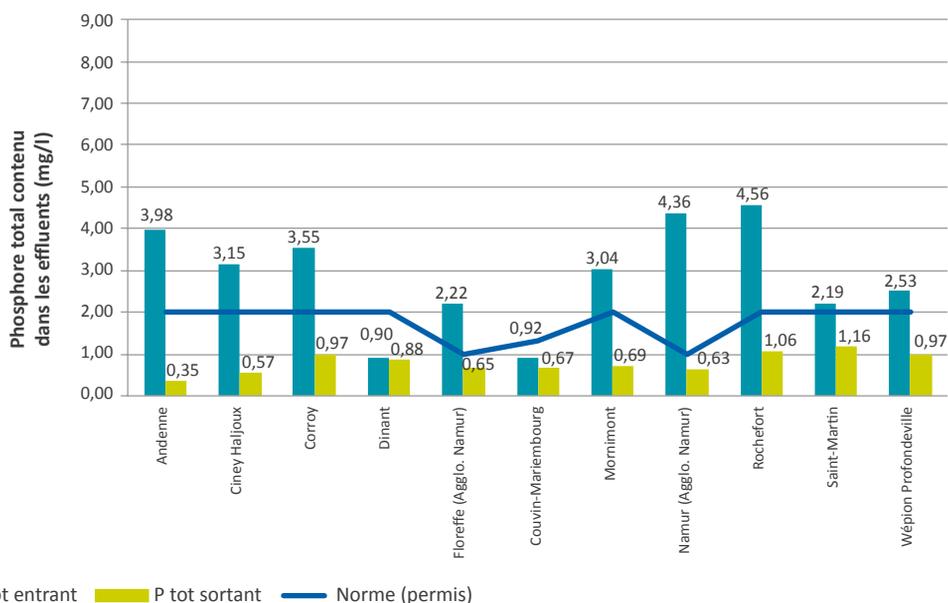
- exclusivement par voie biologique (quand la station dispose d'une zone d'anoxie – sans oxygène) – aucun site n'est dimensionné pour atteindre cette performance à l'INASEP ;
- exclusivement par addition de chlorure de fer ou d'aluminium;
- par voie biologique et par addition de chlorure ferrique en complément.

L'objectif est de respecter les normes de rejet tout en limitant au maximum l'injection de chlorure ferrique (voir § 6.6.1 a). Toutes les stations concernées par une norme en phosphore sont conformes en 2021



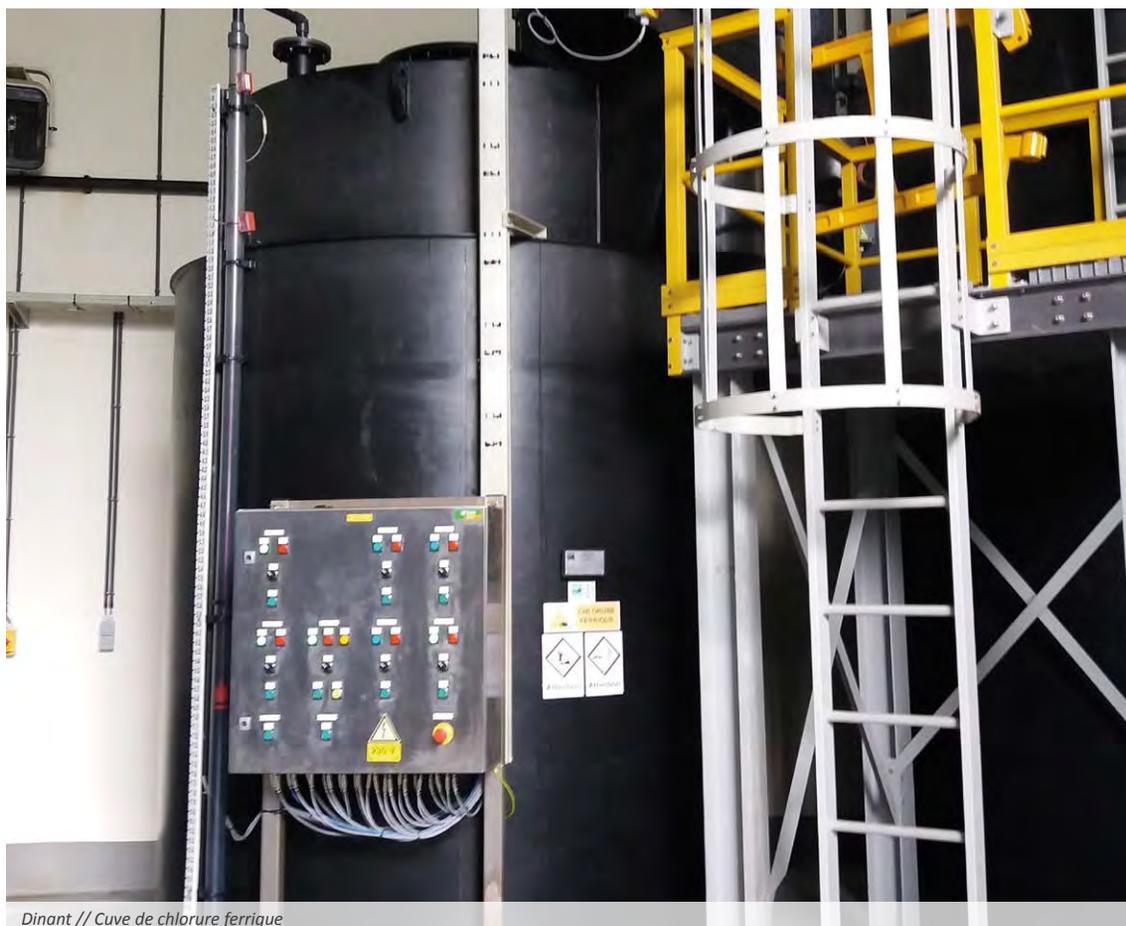
Corroy // Station d'épuration

STATIONS D'ÉPURATION DE PLUS DE 10 000 EH // CONFORMITÉ REJETS EN PHOSPHORE TOTAL // 2021

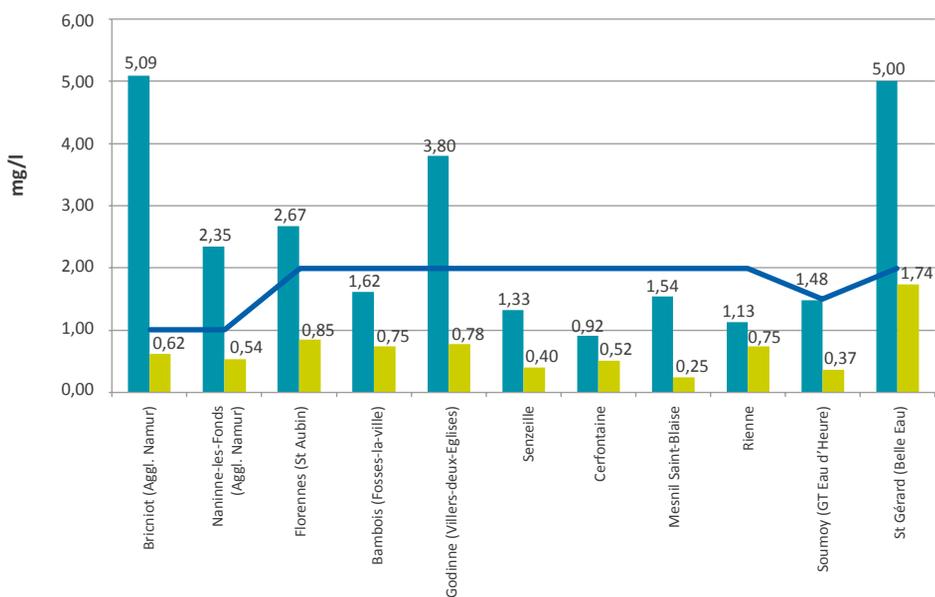


En 2021, aucune de ces stations ne dépasse la valeur seuil de la norme en phosphore de sortie.

Pour information, la moyenne pondérée de la teneur en phosphore de ces quatre stations de l'agglomération namuroise (regroupant Namur, Bricniet, Naninne-les-Fonds et Floreffe) est égale à 0,63 mg/l, soit inférieure au seuil de 1mg/l.



**STATIONS DONT UNE NORME EST FIXÉE AU PERMIS
OU ENGAGEMENT VOLONTAIRE D'ABATTEMENT DU PHOSPHORE // CONFORMITÉ 2021**



Légende

■ P tot entrant ■ P tot sortant — Norme (permis) ou cible interne

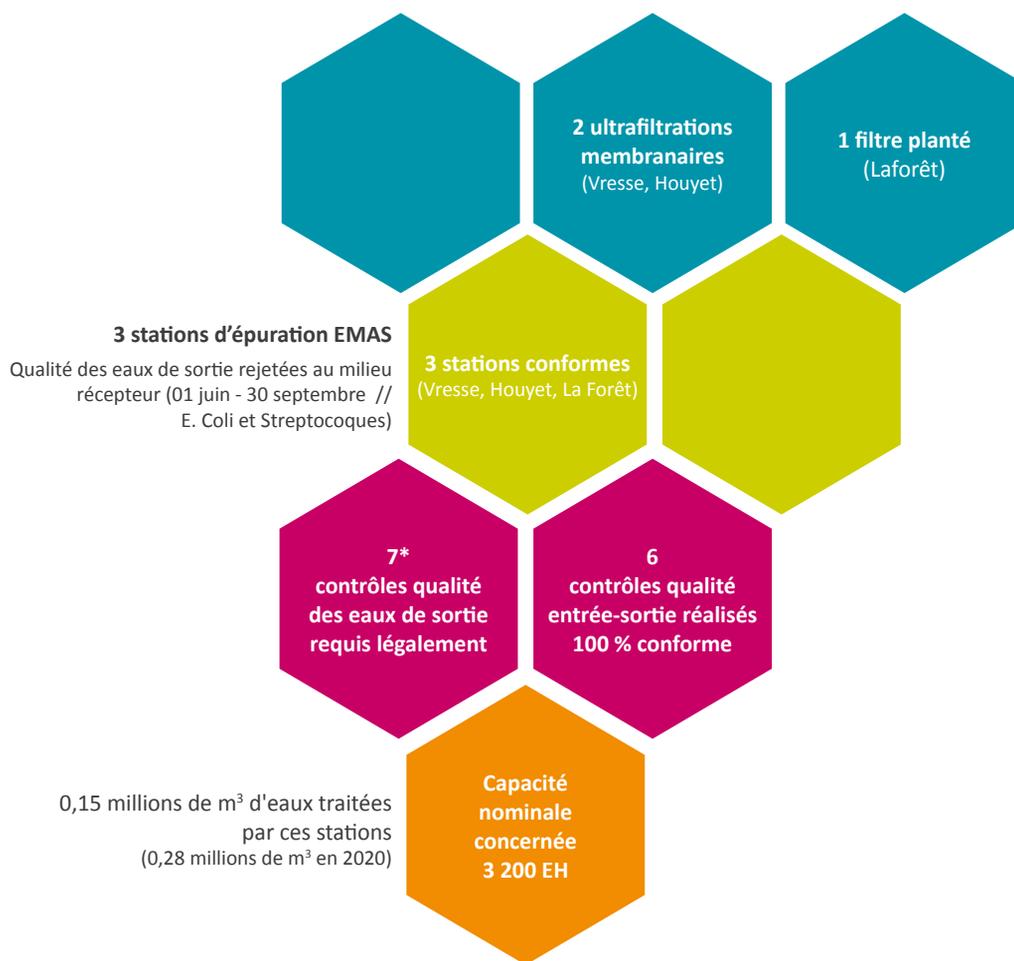
En 2021, aucune de ces stations n'a dépassé la valeur seuil fixée volontairement pour le phosphore total.



Godinne // Analyse phosphore // Kit d'analyse du phosphore

6.3.8 Qualité des eaux de sortie 2021 // Désinfection

Lorsque le milieu récepteur en aval est utilisé en tant que zone de baignade ou récréative, des normes en Escherichia Coli et Entérocoques (bactéries) peuvent nous être imposées sur les effluents des stations d'épuration. Différents moyens permettent de respecter ces normes de désinfection : UV's, ultrafiltration ou abattement naturel.



Vresse-sur-Semois // Opération de changement des membranes début 2019 par nos agents

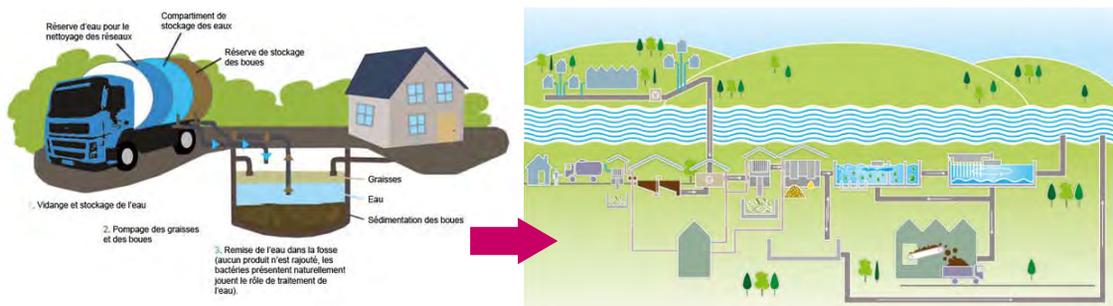


Vresse // Opération de changement des membranes début 2019 par nos agents

* Sur les 2 contrôles « de la qualité » microbiologique des eaux de sortie de la STEP de Houyet, un seul a pu être réalisé à cause des inondations de juillet 2021 qui ont mis la STEP hors service.

6.4 DÉCHETS REÇUS PAR CAMION ET TRAITÉS SUR NOS STATIONS D'ÉPURATION EN 2021

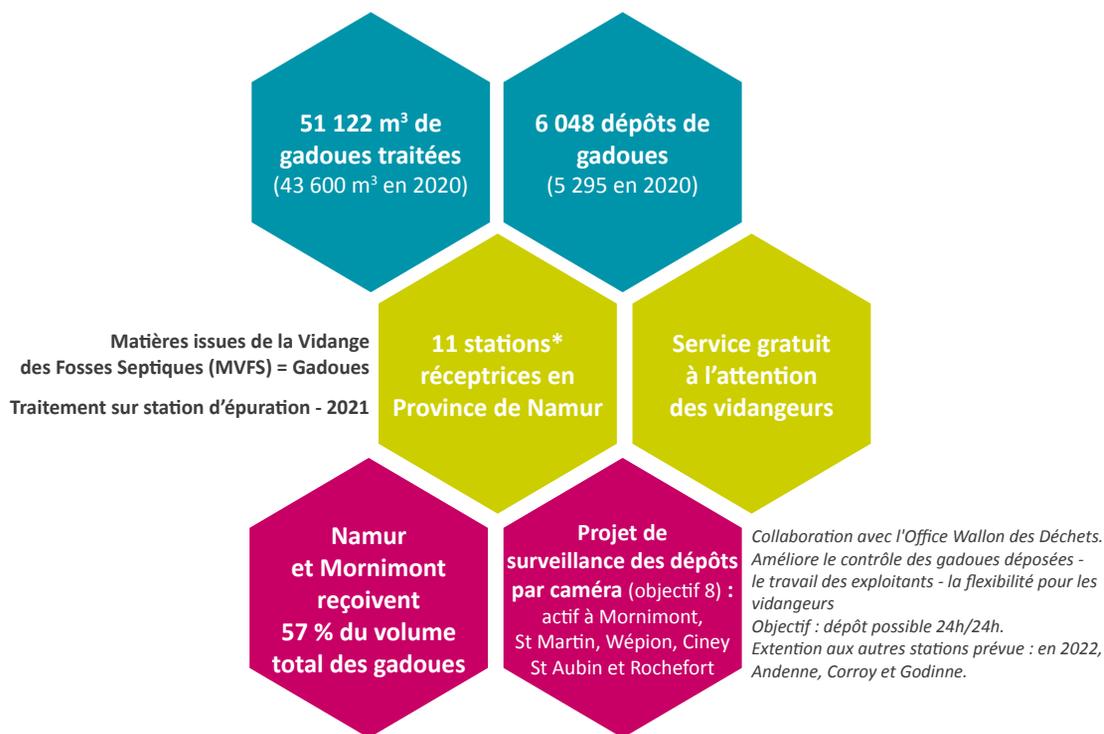
6.4.1 Gadoues de fosse septique (MVFS) – Données 2021



Les habitations dotées de fosse septique pour épurer leurs eaux usées doivent périodiquement la faire curer (collecte des boues sédimentées au fond). Ces « gadoues » de fosses septiques sont déposées sur station d'épuration par les vidangeurs.

Ces matières sont ensuite automatiquement et progressivement injectées dans le process de traitement où les bactéries en assurent l'épuration.

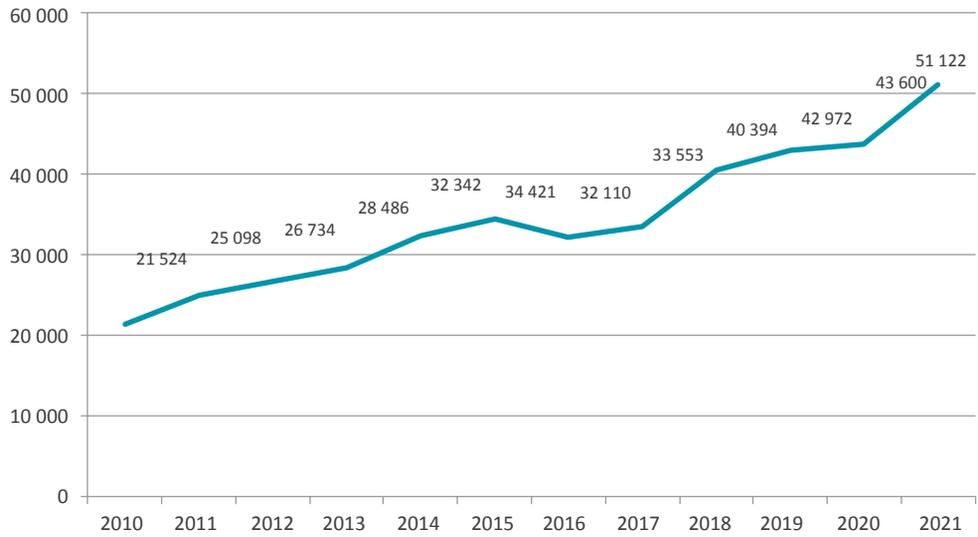
Plus d'explications dans notre Déclaration environnementale complète 2021-2023 – Démarche accessible sur www.inasep.be/documents



Notre objectif montre ses effets : nous avons pu recevoir un volume de gadoues 17 % plus élevé qu'en 2020, en améliorant la flexibilité de service aux vidangeurs, tout en libérant du temps de travail de nos agents (plus de présence obligatoire de l'exploitant à chaque dépôt de gadoues).

*Andenne, Ciney, Corroy-le-Château, Florenne (St Aubin), Godinne, Mariembourg, Mornimont, Namur (Lives), Rochefort, Saint Martin (Villeret), Wépion

VOLUME TOTAL DE GADOUES DE FOSSES SEPTIQUES REÇUES SUR STATION (m³)



Les mesures prises pour limiter l'impact des dépôts de gadoues sur nos activités interviennent positivement dans un contexte où le volume déposé ne cesse d'augmenter d'année en année.



6.4.2 Effluents industriels reçus par camion // Données 2021



LIXIVIATS

Origine : trop-plein d'eaux issues des Centres d'Enfouissement Techniques de la Province de Namur (Chapois, Malvoisin)

Service rémunéré rendu au BEP

0 m³ apporté par camion depuis 2016

Traitement : par la station d'épuration de Florennes (St Aubin) qui les reçoit de la lagune de Morialmé via le collecteur



JUS DE COMPOSTAGE

Origine : trop-plein d'eaux issues du Centre de Compostage de Naninne

Service rémunéré rendu au BEP

4 980 m³ apportés par camions en 2021
(3 085 m³ en 2020)

+61 % par rapport à 2020

Traitement sur la station d'épuration de Namur



EFFLUENTS INDUSTRIELS

Origine : résidus liquides de production apportés par camions, cubitainers ou autre

Service gratuit
Analyse des effluents avant dépôt payante

6 m³ traité en 2021

Traitement possible sur les stations de Ciney, Florennes St Aubin, Namur, Rochefort

En 2021, nous n'avons reçu que des jus du centre de compostage de déchets verts du Recyparc de Naninne comme effluent liquide apporté par camions et une quantité infime d'effluents industriels (un seul dépôt)



Florennes // Saint-Aubin // Station d'épuration

6.4.3 Produits de curage des Réseaux d'Assainissement (PCRA, PCR ou curures) // Données 2021

a. Curures communales égouttées sur station d'épuration INASEP

Avant décembre 2019, nous recevions les curures produites par 3 communes de la Province de Namur afin de les déshydrater avant que les communes ne les éliminent en centre de traitement agréé. Depuis fin 2019, nous assurons pour ces communes le transport en centre de traitement agréé de leurs curures au terme de leur déshydratation. Cette activité est couverte par une convention INASEP-Commune. Il est à noter que la gratuité de la prise en charge des PCRA pour les communes est accordée par la SPGE à titre temporaire.



QUE SONT LES CURURES ?

- Résidus issus du nettoyage des pompages, égouts, avaloirs
- Les résidus de balayage ne sont autorisés qu'à Olloy-sur-Viroin
- Curures acceptées = celles des réseaux connectés à la station quand la station peut recevoir des curures



QUEL TRAITEMENT DE CES MATIÈRES ?

- Collecte par camion vidangeur
- Caractéristique principale : elles contiennent beaucoup d'eau
- Solution pour limiter les transports par camion vidangeur : égouttage des curures sur une surface drainante & traitement des eaux d'égouttage par la station d'épuration



CURURES COMMUNALES ÉGOUTTÉES SUR NOS SITES

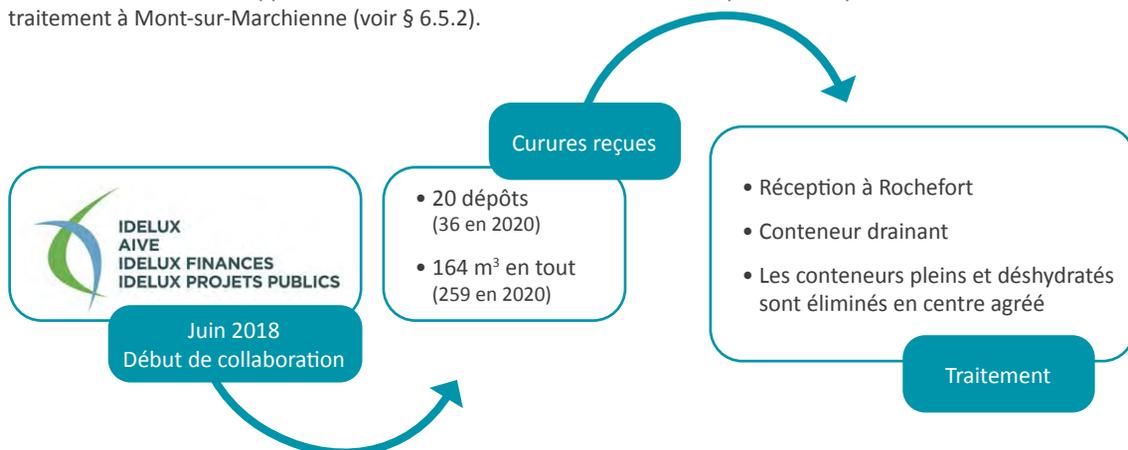
- 47,2 m³ reçus en 2021 (96 m³ en 2020) : Heer (21,9 m³), Olloy (21 m³), Havelange (4,3 m³)
- Déposées par les communes pour égouttage
- Traitement des effluents par l'INASEP
- Service gratuit si les boues de la station ne sont pas valorisables en agriculture

Pour 2021, le Service AGREA de l'INASEP a enregistré 80 dépotages de curures (22 en 2020) représentant un poids total de 840 tonnes.

b. Curures AIVE égouttées sur stations d'épuration INASEP

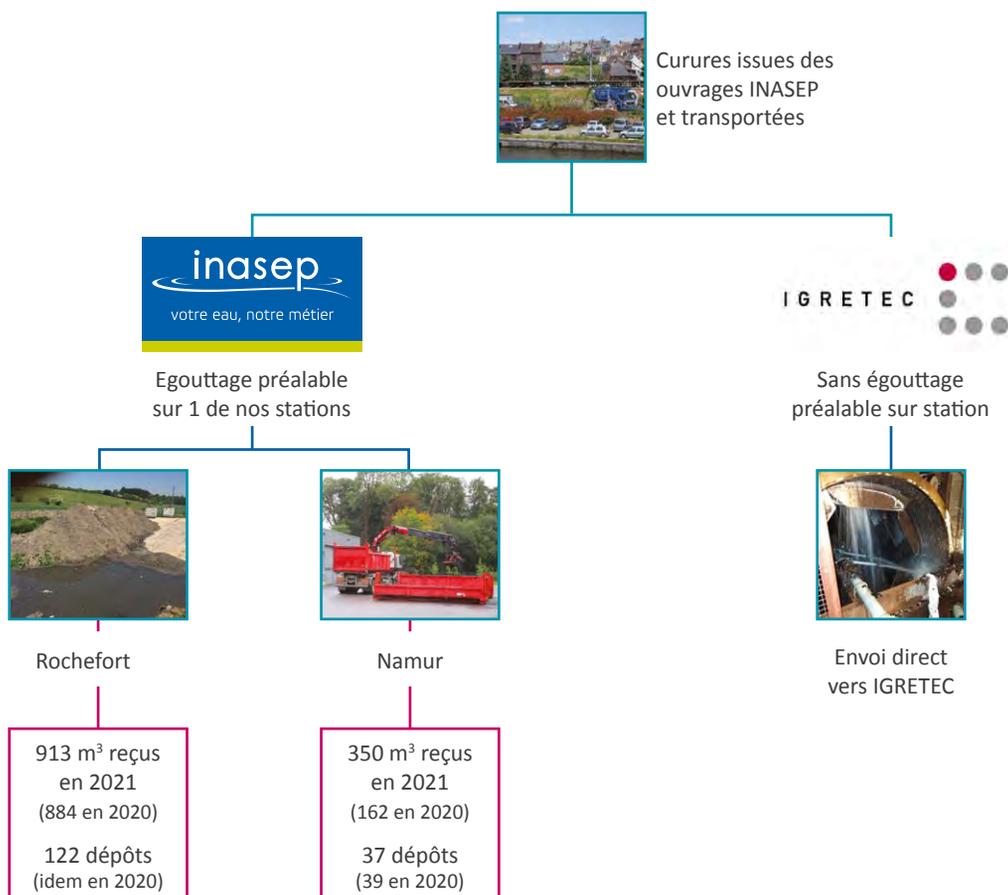
Depuis la mi-juin 2018, une convention établie entre l'Intercommunale luxembourgeoise et l'INASEP permet de limiter les distances parcourues par les camions de curage de l'AIVE quand ils viennent des ouvrages situés dans le nord de la Province.

Ces curures sont alors apportées à notre station de Rochefort afin d'y être déshydratées en conteneur avant traitement à Mont-sur-Marchienne (voir § 6.5.2).



c. Curures INASEP égouttées sur stations d'épuration INASEP

Les curures issues de l'entretien des collecteurs et pompages exploités par l'INASEP, ainsi que du curage de certains ouvrages sur station d'épuration, sont soit envoyées directement pour traitement à l'IGRETEC à Mont-sur-Marchienne (cf. § 6.5.2), soit pré-égouttées sur station d'épuration (Namur pour les curures du réseau Namur exclusivement // Rochefort pour les curures des ouvrages les plus proches ou autres suivant les contraintes organisationnelles).



6.5 DÉCHETS ISSUS DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DE NOS ACTIVITÉS EN 2021

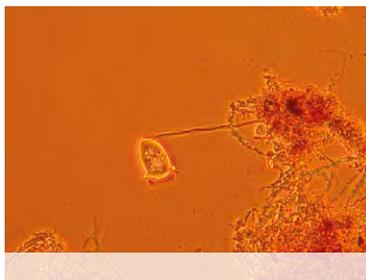


6.5.1 Boues issues de l'épuration des eaux // Données 2021

Les boues produites représentent la pollution extraite des eaux usées¹.

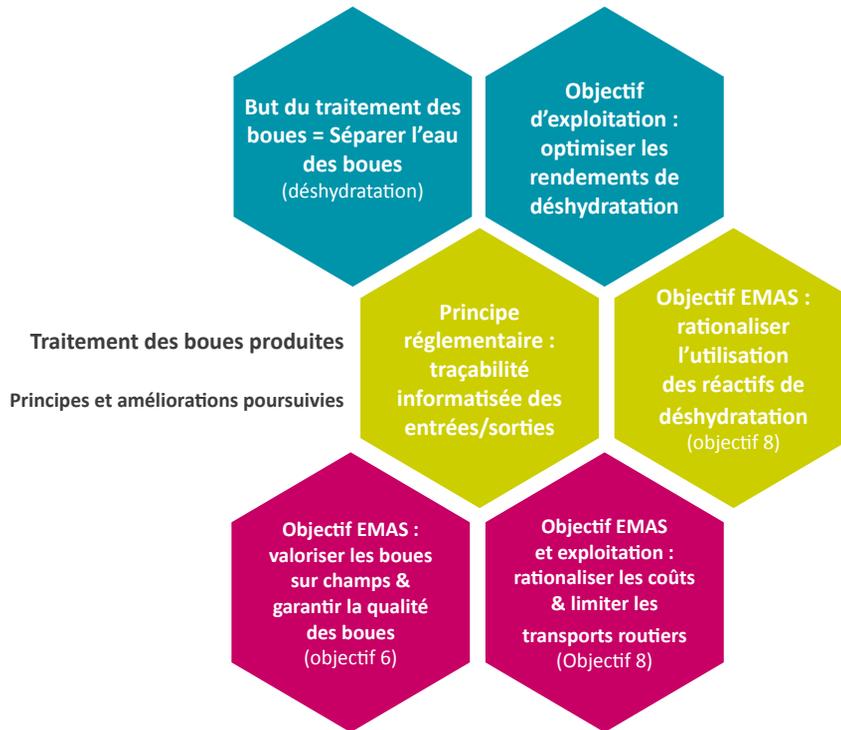


Boues activées (les 3 photos)



¹ Corrélation attestée – étude « charges » du Cebedeau

a. Gestion et modes de traitement des boues



Les boues des 96 stations d'épuration visées par EMAS sont gérées selon un des 5 modes suivants.

Selon leur qualité, les boues déshydratées sont envoyées en incinération ou épandues sur champs où elles servent d'amendement agricole



8 STATIONS D'ÉPURATION AVEC CENTRIFUGEUSE

- Déshydratation mécanique des boues
- Principe de fonctionnement : essorage comme dans un « panier à salade »
- Stations avec centrifugeuse : Andenne, Dinant, Floreffe, Godinne, Mornimont, Saint-Martin, Rochefort, Wépion



6 STATIONS D'ÉPURATION AVEC FILTRE-BANDES

- Déshydratation mécanique des boues.
- Principe de fonctionnement : les boues sont injectées entre des bandes percées de petits trous. Leur passage entre des rouleaux « compresseurs » permet alors de séparer l'eau des boues
- Stations avec filtre-bandes : Ciney, Corroy, Eghezée, Mariembourg, Florennes St Aubin, Walcourt



1 STATION D'ÉPURATION AVEC FILTRE-PRESSE

- Déshydratation mécanique des boues
- Principe de fonctionnement : les boues sont injectées dans des « poches » percées de petits trous et écrasées de part et d'autre grâce à de puissants vérins
- Station avec filtre-pressé : Namur



0 STATION D'ÉPURATION UTILISANT LES LITS DE SÉCHAGE

- Déshydratation naturelle des boues (sans énergie - main d'œuvre requise)
- Principe : les boues sont soutirées et épandues sur un support filtrant (lit). Après séchage par le soleil et le vent, les boues sont regroupées en tas par l'exploitant (pelletage) puis reprises et transportées par camion-grappin jusqu'à un site de regroupement pour élimination finale
- Ce mode de déshydratation a été abandonné fin 2016 pour des raisons ergonomiques et économiques (remplacé par une gestion en « liquide »)
- Traitement désormais remplacé par une reprise en « boues Liquides »
- Stations concernées : les stations d'épuration de petite capacité nominale et non valorisables en agriculture



81 STATIONS D'ÉPURATION EN « BOUES LIQUIDES »

- Principe : les boues sont vidées d'un épaisseur ou de la station par camion vidangeur, puis transportées par route jusqu'à une station dotée d'un équipement de déshydratation mécanique (centrifugeuse, filtre-bandes ou presse)
- Stations concernées : initialement les petites stations valorisables en agriculture et, depuis fin 2016 : toutes les stations de petite capacité non dotées d'un équipement de déshydratation mécanique.

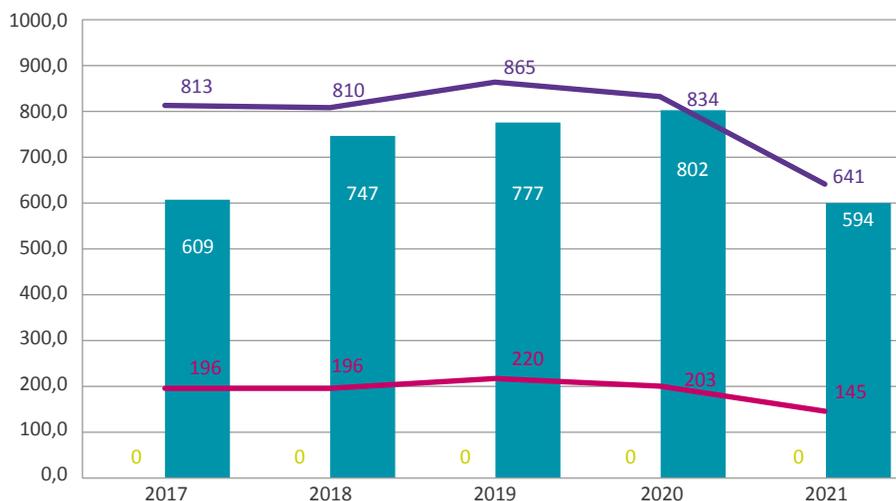
Les stations dotées d'un équipement de déshydratation mécanique traitent un mélange de boues produites par la station même (dotée de l'équipement de déshydratation) et de boues apportées de stations périphériques en « boues liquides ».

b. Transferts de boues liquides // données 2021, stations visées par EMAS

Principe de gestion des « boues liquides » :

- les petites stations dont les boues répondent aux exigences de valorisation agricole sont apportées sur une station avec déshydratation mécanique, elle-même conforme aux exigences de valorisation agricole ;
- les petites stations dont la qualité des boues ne répond pas aux normes pour les valoriser sur champs sont apportées sur les stations dotées d'un équipement de déshydratation mécanique dont les boues ne sont également pas valorisables en agriculture (Florennes Saint Aubin, Walcourt).

BOUES LIQUIDES PRODUITES PAR LES STATIONS SANS OUTIL DE DÉSHYDRATATION (SCOPE EMAS) // TMS 2021



Légende

- Boues liquides (TMS) ■ Boues déshydratées sur lits de séchage (TMS)
- Nombre de transferts par camion — Volume de boues (centaines de m³)

En 2021, les 81 stations desquelles des boues liquides ont été exportées ont généré moins de matières sèches qu'en 2020 (594 Tonnes contre 802 Tonnes l'année dernière) avec un volume de boues transportées 29 % moindre par rapport à l'année dernière.

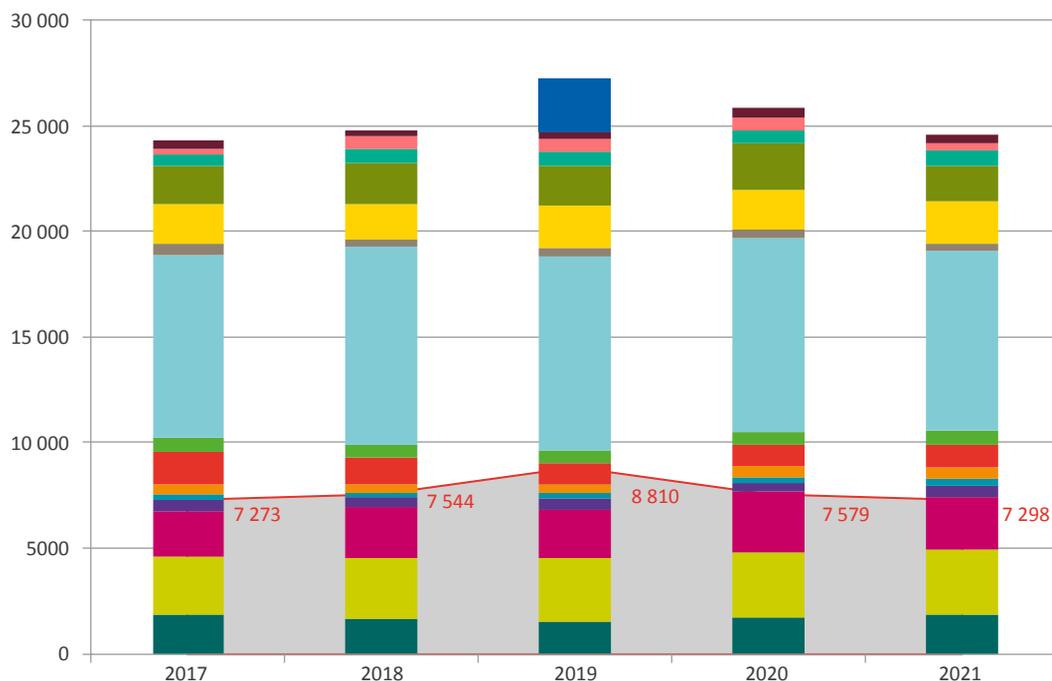
c. Boues déshydratées mécaniquement // données 2021, stations visées par EMAS

Les boues produites déshydratées sont un mélange des boues produites par la station dotée d'un équipement de déshydratation elle-même, des boues liquides apportées de petites stations, et de gadoues dans certains cas.

Plus la station reçoit de la charge par les eaux à traiter, ou plus elle reçoit de gadoues, curures et autres matières externes (jus de compost, lixiviats...), plus elle produira de boues puisque les boues sont le résidu de la pollution reçue et épurée sur station.

Bien qu'étant traitées pour diminuer la proportion d'eau résiduelle (siccité), les boues restent constituées de matières sèches (les bactéries et autres micro-organismes, les réactifs additionnés et coagulés avec les molécules captées, les particules minérales...) et d'eau. On exprime donc la « production » de boues en Tonnes de Matières Brutes (le poids réellement transporté hors de la station pour valorisation agricole ou incinération) et en Tonnes de Matières Sèches (données utiles à certains dosages de réactifs par exemple).

BOUES PRODUITES* PAR LES STATIONS D'ÉPURATION INASEP (TONNES DE MATIÈRES BRUTES ET TONNES DE MATIÈRES SÈCHES)



* = boues internes + externes traitées pour les stations avec outil de déshydratation recevant des boues liquides

Légende

- | | | | |
|--|----------------------------|--------------------------|----------------------|
| ■ Beauraing (Gozin) (curage des lagunes) | ■ Saint-Martin (Villeret)* | ■ Lives-Brumagne (Namur) | ■ Eghezée Nozille |
| ■ Lits de séchage | ■ Rochefort* | ■ Godinne* | ■ Dinant |
| ■ Wépion | ■ Mornimont - Moustier* | ■ Florennes (St-Aubin)* | ■ Corroy-le-Château* |
| ■ Walcourt | ■ Mariembourg | ■ Floreffe | ■ Ciney (Haljoux)* |
| ■ Tonnes de matières sèches | | | ■ Andenne* |

Aucune nouvelle station n'a été prise en exploitation en 2021, justifiant une production de boues déshydratées en légère baisse (-4 %).

Les stations d'Andenne, Dinant, Eghezée Nozille, Florennes (Saint-Aubin), Floreffe, Godinne, Mornimont et Saint-Martin ont généré en 2021 sensiblement plus de boues déshydratées qu'en 2020 (augmentation entre 5 et 32 %). Les stations de Ciney, Corroy-le-Château, Namur, Mariembourg, Rochefort, Walcourt et Wépion ont quant à elles diminué leur production de boues déshydratées entre 2 et 42 % en 2021.



Wépion Profondeville

Indicateur de base (Règlement EMAS)

	BOUES PRODUITES*				
	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL (Tonnes de Matière Brute) (A)	24 307	24 541	27 227	25 820	24 554
Charge polluante réelle reçue (EH DBO ₅) (B)	208 247	212 340	228 673	193 829	206 940
Production rapportée à la charge reçue (TMB/EH reçu) (R = A/B)	0,12	0,12	0,12	0,13	0,12

L'indicateur de base reste stable.

En 2021, 4 532 Tonnes de DBO₅ ont été interceptées grâce aux stations d'épuration.
A partir de cette charge polluante, ainsi que des matières reçues (50 700 m³ de gadoues),
24 554 tonnes de boues brutes ont été produites.

C'est autant de pollution non rejetée dans les rivières de la Province de Namur et traitée dans le respect de l'environnement et d'EMAS.

d. Valorisation des boues – données 2021, stations visées par EMAS

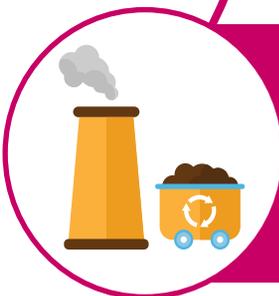


Objectif : valoriser un maximum les boues sur champs pour limiter notre bilan carbone et favoriser l'économie circulaire (objectif 8) + limiter les rejets illicites contaminants (objectif 6)



Valorisation en tant qu'amendement agricole

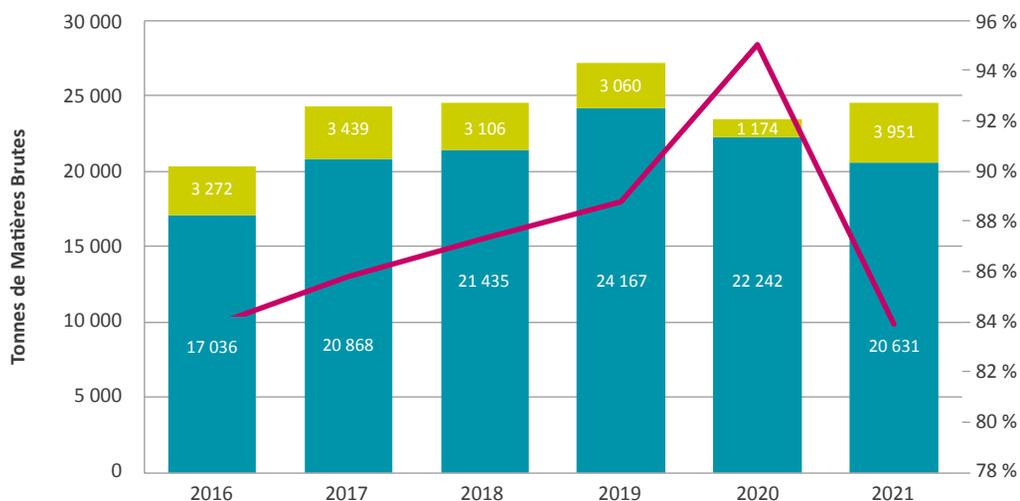
- * Quand la qualité le permet (analyses réalisées et autorisations demandées)
- * Réutilisation « locale » sur champs
- * Boues des stations d'épuration de : Andenne, Ciney, Corroy-le-Château, Dinant, Godinne, Namur, Mornimont, Rochefort, Saint-Martin + 55 stations d'épuration en « boues liquides » visées par EMAS (56 en 2020)



Incinération avec récupération d'énergie

- * Quand la qualité des boues ou la quantité produite annuellement est insuffisante
- * Elimination en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne
- * Boues des stations d'épuration de : Floreffe, Eghezée, Florennes (Saint-Aubin), Mariembourg, Walcourt, Wépion (depuis avril 2017) + boues déclassées pour raisons techniques ou contamination suite à rejet illicite + 35 stations en « boues liquides » visées par EMAS

DEVENIR DES BOUES PRODUITES // PART DE LA REVALORISATION MATIÈRE



Légende

■ Valorisation agricole ■ Incinération co-incinération — Pourcentage de valorisation

6.5.2 Curures et sables issus de l'exploitation de nos réseaux et pompages // Données 2021

Les sables sont issus des stations d'épuration dotées de dessableur et les curures sont issues des opérations de curage des pompages, collecteurs et de certains ouvrages sur station d'épuration.

Comme indiqué au § 6.4.3, ces déchets sont envoyés pour traitement à l'unité de traitement des curures et sables de Mont-sur-Marchienne (IGRETEC) ou au CETT de Rochefort en fonction de la disponibilité de l'installation d'IGRETEC, soit directement après curage de nos ouvrages (collecteurs et pompages principalement), soit après avoir été pré-égouttés en conteneur sur la station d'épuration de Namur ou de Rochefort.

	2019		2020		2021	
	EN TONNES	NB DÉPÔTS	EN TONNES	NB DÉPÔTS	EN TONNES	NB DÉPÔTS
TOTAL	1 180	140	1 534	135	2 959	182
Envois en direct des ouvrages curés	511	146	863	103	1 704	23
Dont pré-égouttés sur station d'épuration INASEP ¹	669	64	671	32	1 255	159

6.5.3 Autres déchets // Données 2021

La quantité de déchets de dégrillage et de graisses collectée sur les stations d'épuration est principalement dépendante du flux et de la nature des eaux usées reçues.

Il ne s'agit donc pas d'un indicateur environnemental pertinent sur lequel nous pouvons agir, d'autant que le poids de déchets de dégrillage collectés en poubelles roulantes ne fait l'objet que d'une évaluation. Pour autant, nous y sommes attentifs dans le cadre de notre Système de Management Environnemental.

a. Graisses captées des eaux usées sur station d'épuration

Ces graisses sont piégées dans les dégraisseurs. Nous injectons de l'air dans les fosses des dégraisseurs afin de limiter leur volume (phénomène d'auto-digestion).

L'axe d'amélioration mis en œuvre en 2018 consiste à faire digérer les graisses résiduelles par nos propres stations d'épuration plutôt que de les envoyer en centre de traitement de déchets.

Ceci se fait conformément aux permis que nous avons obtenus pour cela et permet :

- de réduire les distances de transport ;
- une digestion biologique des déchets plutôt que leur incinération ou traitement physico-chimique ;
- de limiter le coût de traitement (et donc notre budget d'exploitation → effet positif sur le prix de l'eau).

Cette réorganisation a permis d'économiser plus de 35 000€/an, des déplacements – donc des émissions de CO₂ – et un traitement centre spécialisé



Mornimont // Sables récupérés en conteneur de l'unité de dessablage



Wépion // Dégraisseur

b. Autres déchets



Déchets de dégrillage et tout venant

- Issus du dégrillage des eaux usées et de nos activités en général (fraction non recyclable)
- 323 Tonnes récupérées en 2021 (340 en 2020) // Tri des conteneurs si possible et incinération



Papiers-cartons

- Issus du déballage des matériels, pièces... et des activités de bureau
- 2 904 kg générés en 2021 (3 277 kg en 2020) // Recyclés



Huiles usagées

- Issues des vidanges des machines
- Action menée : gestion des huiles examinée et suivie
- 1 710 Kg générés en 2021 (1 635 en 2020) // Recyclées



Déchets dangereux

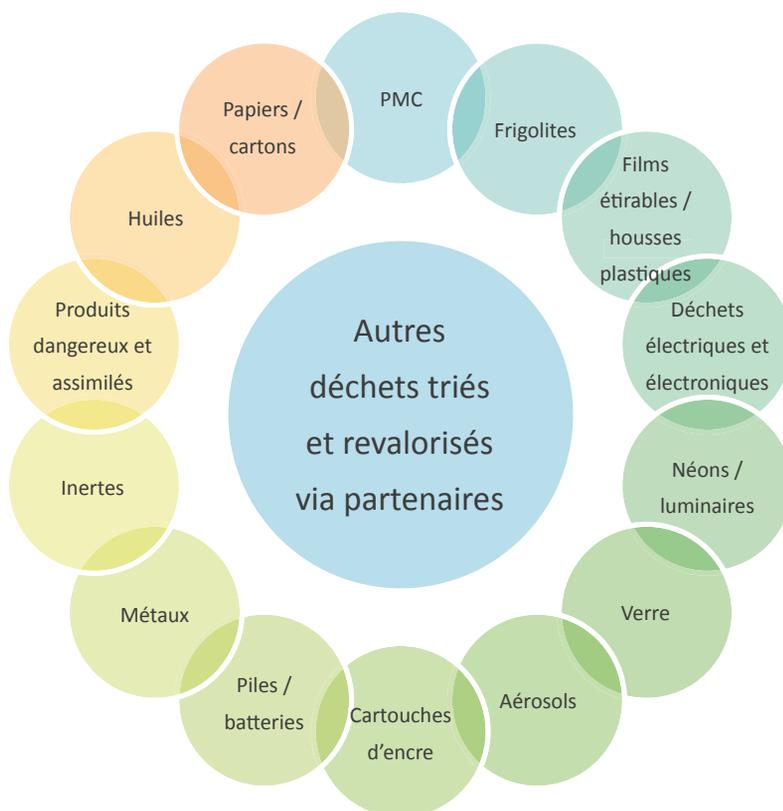
- Issus de l'utilisation des huiles et de divers produits chimiques (chiffons et emballages souillés) et des rejets illicites (absorbants)
- Action menée : achat en grands emballages préférentiellement
- 2 146 kg générés en 2021 (1 058 en 2020) // Traitement physico-chimique ou incinération

AUTRES DÉCHETS ISSUS DE NOTRE ACTIVITÉ - INDICATEUR DE BASE (RÈGLEMENT EMAS)

AUTRES DÉCHETS ISSUS DE NOTRE ACTIVITÉ (KG/EH)				
	2018	2019	2020	2021
Déchets de dégrillage (T) (A)	318	291	340	323
Papiers-cartons (kg) (A)	2 980	3 562	3 472	2 904
Huiles usagées (kg) (A)	1 860	595	1 635	1 710
Déchets dangereux (kg) (A)	2 076	3 088	1 058	2 146
Production totale de déchets autres (kg) (A)	324 916	298 245	346 165	329 460
Charge polluante réelle reçue (EH DBO ₅) (B)	212 340	228 673	193 830	206 940
Production totale de déchets rapportée à la charge reçue (kg/EH reçu) (R= A/B)	1,5	1,3	1,8	1,6

L'indicateur de base déchets est en baisse sensible par rapport à 2020.

Nos efforts portent sur le tri des déchets afin de favoriser leur revalorisation et l'optimisation des filières par rapport au contexte. En 2021, pas moins de 26 fractions de déchets différentes font l'objet d'un tri et d'une collecte sélective (extrait ci-dessous).



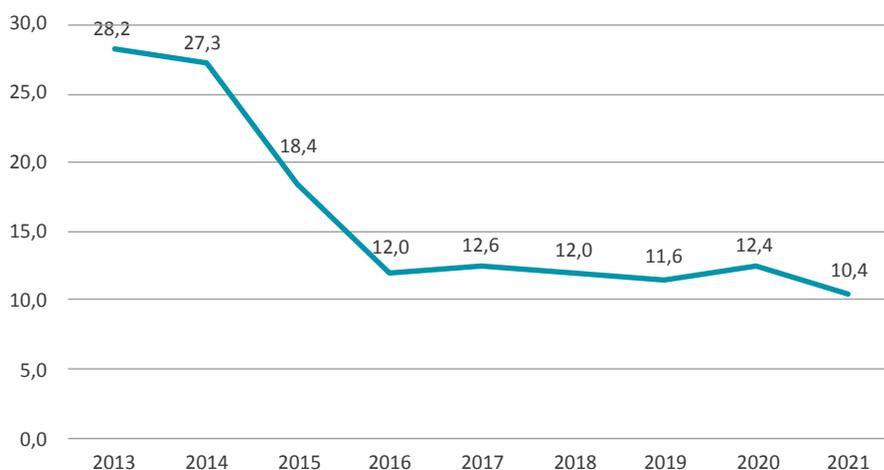
6.6 CONSOMMATIONS DE MATIÈRES PREMIÈRES EN 2021

6.6.1 Réactifs de traitement des eaux et des boues // Stations visées par EMAS

Epuración des eaux dans le bassin d'activation	Décantation des boues avant rejet au milieu	Déshydratation des boues	Hygiénisation des boues
<ul style="list-style-type: none"> • Réactif utilisé : chlorure ferrique • But : éliminer le phosphore des eaux (en complément d'une déphosphoration biologique ou totalement par ajout de chlorure ferrique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réactifs utilisés : chlorure ferrique ou PAC • But : alourdir les boues pour mieux les capter dans le décanteur secondaire si besoin (précipitation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réactifs utilisés : chlorure ferrique ET Polymère (floculant) • But : améliorer la siccité (élimination de l'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réactifs utilisés : chaux : lait de chaux ou dolomie • Pourquoi ? Obligation réglementaire avant épandage sur champs • But : pouvoir valoriser les boues sur champs (en agriculture)

a. Chlorure ferrique (FeCl₃ // traitement des eaux et des boues) // Données 2021

ACHATS DE CHLORURE FERRIQUE : TONNES/MILLIONS DE m³ D'EAUX TRAITÉES

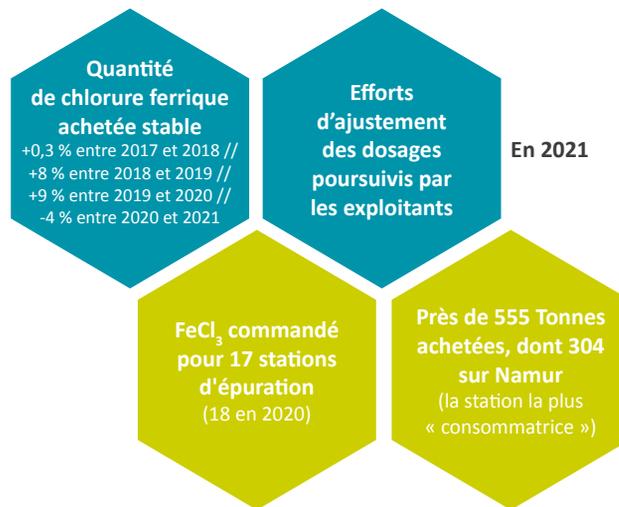


Couvin-Mariembourg // Cuve de chlorure ferrique

		2018	2019	2020	2021
A	Consommation de FeCl ₃ (Tonnes)	489,26	529,46	578,91	553,43
B	Volumes d'eaux usées traités (Millions de m ³)	40,72	45,79	46,50	53,04
R = A/B	Tonnes de FeCl ₃ /million de m ³ d'eaux traitées	12	11,6	12,4	10,4

Après une baisse significative de -57 % entre 2013 et 2016, qui illustre bien l'incidence positive de nos démarches EMAS (sensibilisation à l'ajustement des injections de chlorure ferrique aux justes besoins), la consommation de chlorure ferrique reste relativement stable et varie en fonction des besoins d'élimination du phosphore contenu dans les eaux à traiter.

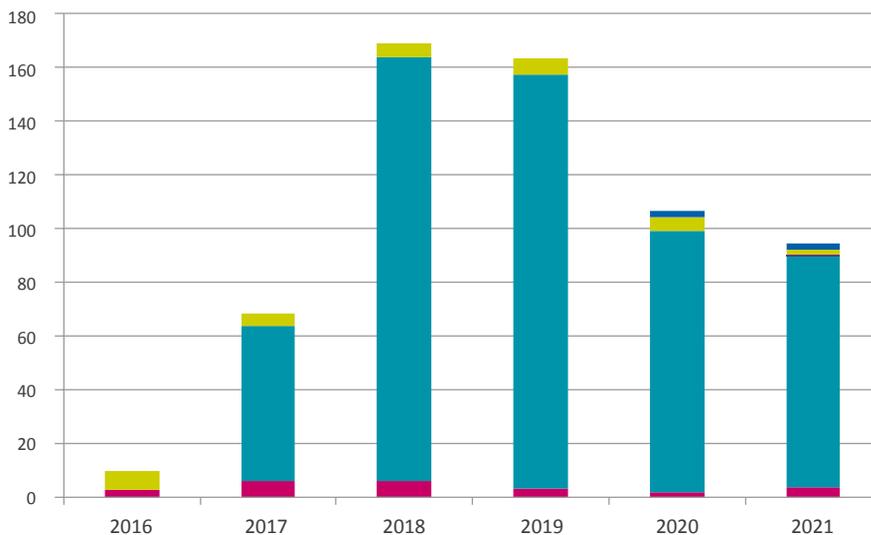
Le chlorure ferrique a été remplacé par du PAC en 2018 sur Namur pour améliorer les performances épuratoires. Il n'est plus utilisé que pour le traitement des boues sur cette station. De même pour la station de Rochefort.



En exploitation, la maîtrise des consommations de chlorure ferrique est basée sur une surveillance et des contrôles hebdomadaires par les exploitants. Toutefois, plus les eaux usées contiennent du phosphore, plus l'injection de chlorure ferrique sera nécessaire pour l'éliminer.

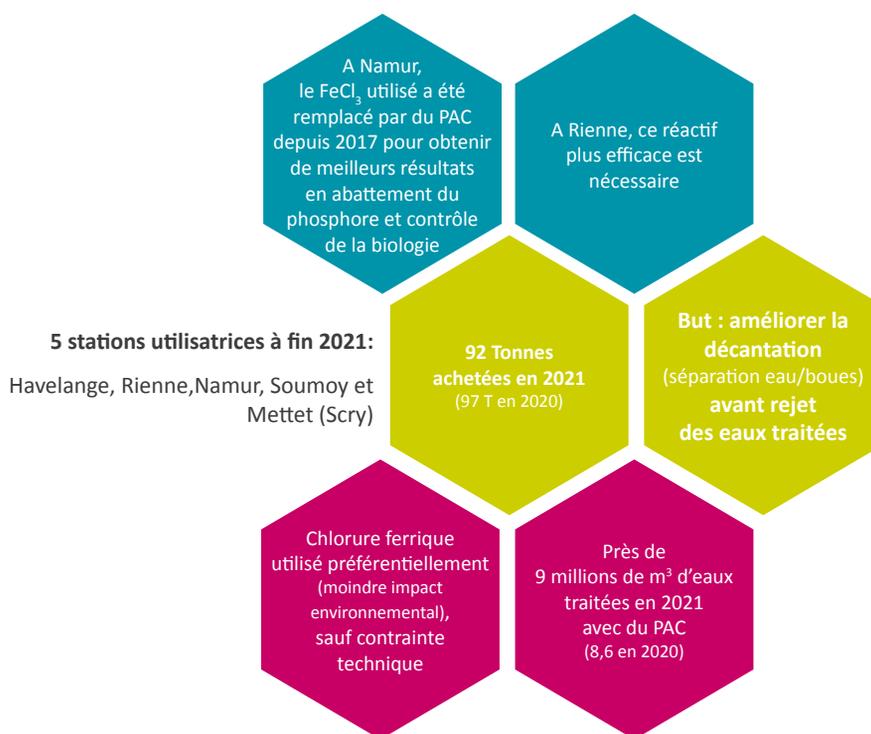
b. Polychlorure d'aluminium (PAC – traitement des eaux) // Données 2021

ACHATS DE PAC (TONNES) // MOYENNE GLISSANTE SUR DEUX ANS



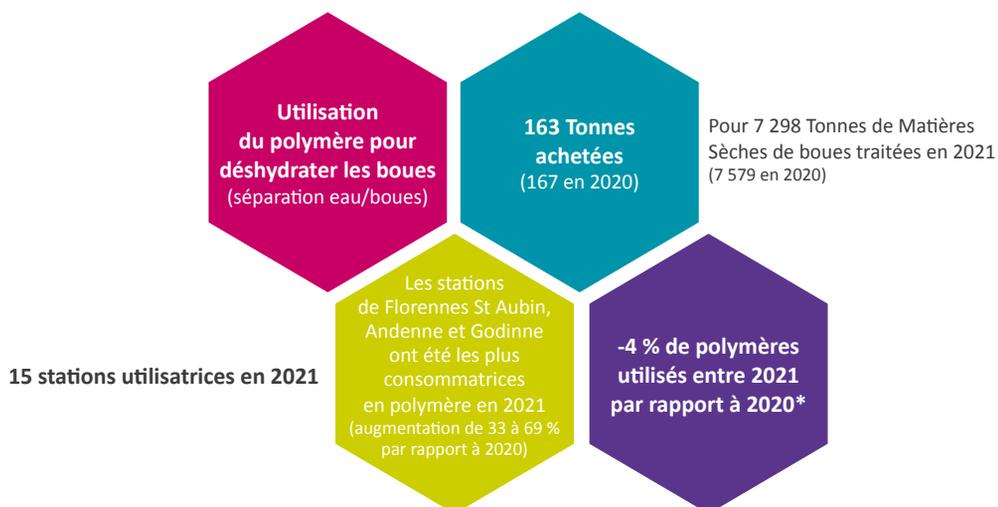
Légende

■ Soumoy ■ Rienne ■ Namur ■ Havelange



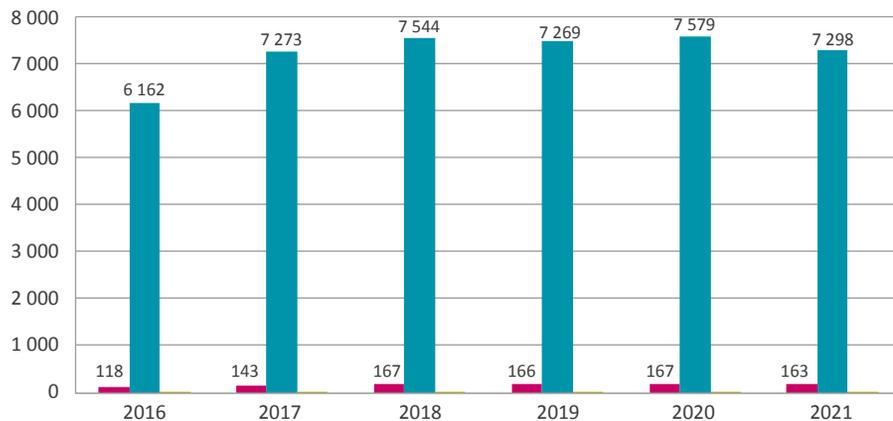
En exploitation, les injections de PAC sont ajustées aux justes besoins grâce à une surveillance et des tests réguliers de décantation.

c. Polymère // flocculant (traitement des boues) // Données 2021



Dans le cadre de l'exploitation des stations d'épuration, le dosage de polymère est fonction de la qualité des boues (eaux usées reçues), sans marge de réduction importante.

ACHAT DE POLYMÈRES (KG) ET BOUES DÉSHYDRATÉES (TMS)

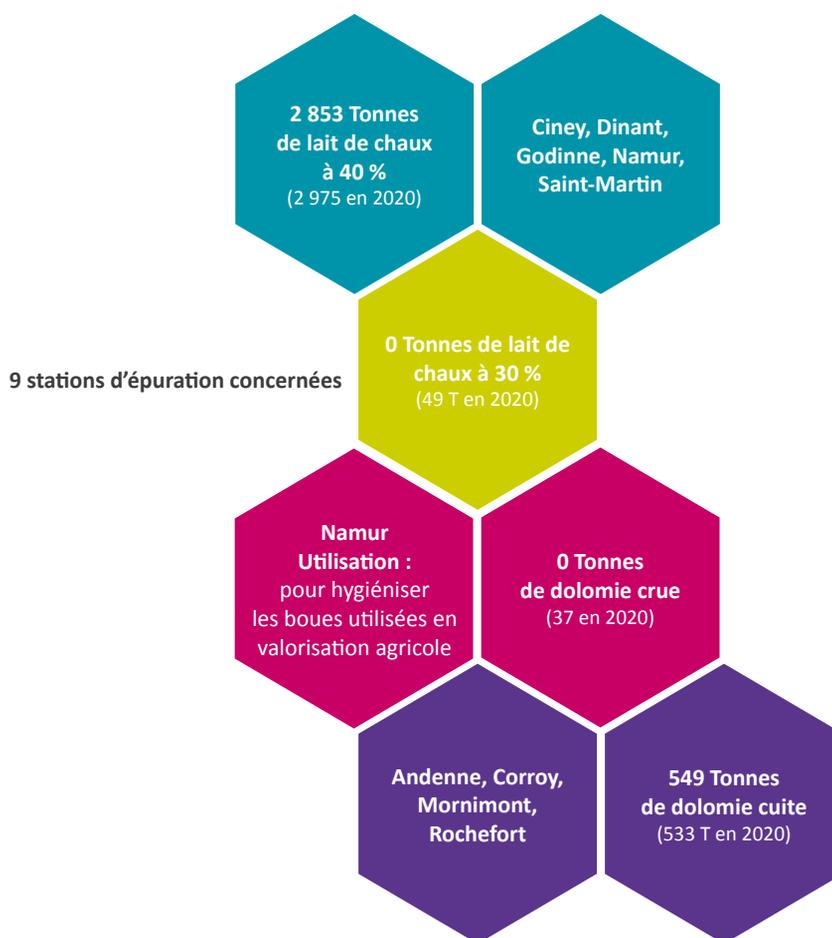


	2016	2017	2018	2019	2020	2021
■ Achat de polymère (Tonnes) - moyenne glissante sur 2 ans	118	143	167	166	167	163
■ Tonnes de Matières Sèches boues (TMS)	6 162	7 273	7 544	7 485	7 579	7 298
■ Kg polymère/TMS	18,65	23,52	21,63	23,18	21,97	21,92



* Données achats - en moyenne glissante Kg de polymère / TMS – voir graphique ci-dessous

d. Chaux et lait de chaux (traitement des boues) // Données 2021



Depuis 2016, Dinant est une nouvelle station consommatrice de chaux (passée en valorisation agricole). Sur Namur, la dolomie a été remplacée par du lait de chaux depuis 2017. Pour cause de gisement trop faible, les boues de Wépion ne sont plus chaulées (plus de valorisation agricole non plus) depuis 2018.

Dans le cadre de l'exploitation des stations d'épuration, les dosages de chaux sont surveillés afin de répondre aux exigences légales pour l'épandage des boues en valorisation agricole. Il existe donc peu de marge de réduction de nos consommations de chaux.

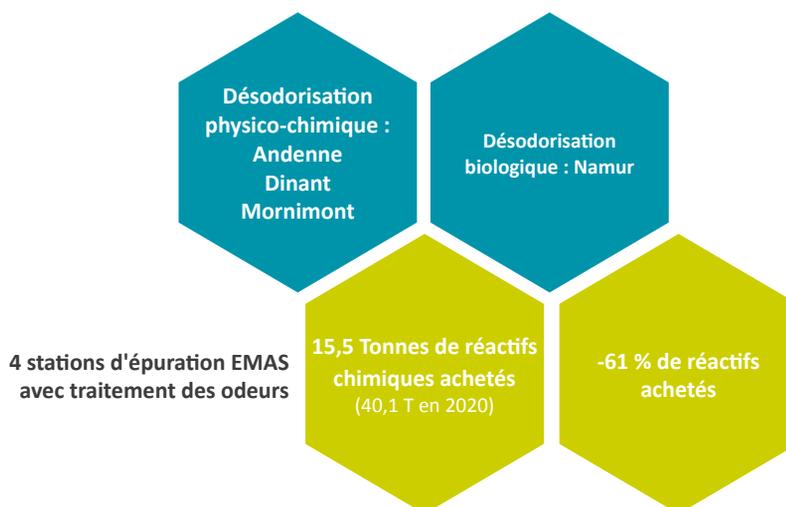
Toutefois, les achats de chaux ont augmenté de 131 % en 2021 par rapport à 2020 (augmentation de 171 à 244 % sur les STEP de Ciney, Dinant, Godinne, Namur et Saint-Martin).

	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnes de CaO	1 797	1 614	1 969	1 473	3 401
Tonnes de Matières Brutes de boues valorisées en agriculture (TMB)	20 868	21 435	24 167	22 242	20 631
Tonnes CaO/TMB	9 %	8 %	8 %	7 %	16 %

Alors qu'on a valorisé en agriculture 7 % de moins de TMB en 2021 par rapport à 2020, le taux de CaO par TMB est de 16 %, soit une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente.

6.6.2 Autres matières premières nécessaires à l'activité d'épuration // stations visées par EMAS

a. Réactifs de désodorisation // Données 2021

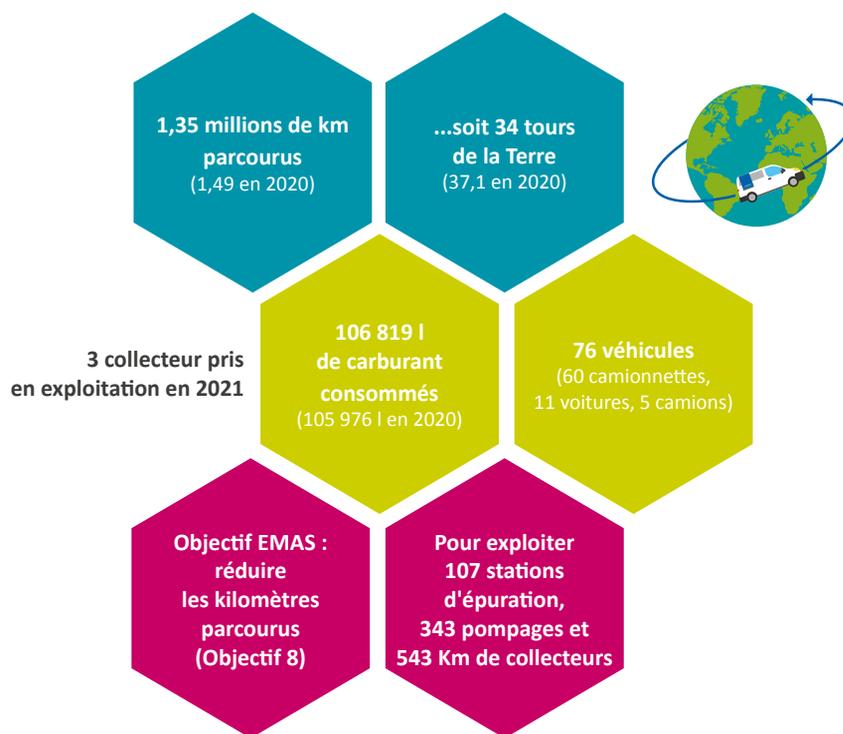


5,4 Tonnes de réactifs en moins ont été achetées en 2021.



Andenne // Désodorisation physico-chimique

b. Carburant et kilomètres parcourus // Données 2021, tous ouvrages confondus



OBJECTIF RÉDUCTION DES KILOMÈTRES PARCOURUS

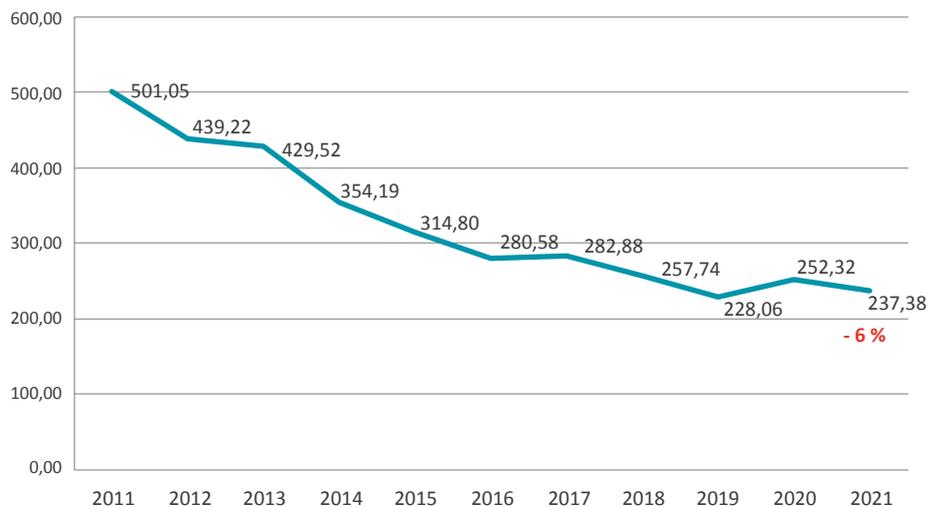
		2018	2019	2020	2021
A	Nombre de km parcourus	1 250 413,00	1 160 589,00	1 488 901,00	1.354.475
B	Nombre d'EH nominal exploité	428 007	422 703	416 767	417.512
R = A/B	Km/EH nominal	2,92	2,75	3,57	3,24

		2018	2019	2020	2021
A	Milliers de km parcourus	1 250	1 161	1 489	1 354
B	Nombre d'ouvrages exploités	412	420	420	450
R = A/B	Km/ouvrages exploités	3,03	2,76	3,55	3,01

		2018	2019	2020	2021
A	Milliers de km parcourus	1 250	1 161	1 489	1 354
B	Nombre d'agents ETP	86,3	85,5	90,2	86,7
R = A/B	Km/nombre d'agents ETP	14,5	13,6	16,5	15,6

On constate que les indicateurs « nombre de km parcourus », « km/EH », « km/ouvrages » et « kg/nb agents » sont en baisse en 2021. L'objectif 8 de réduire le nombre de kilomètres parcourus a donc été atteint.

LITRE DE CARBURANT // NOMBRE D'OUVRAGES EXPLOITÉS (STATIONS, POMPAGES, BASSINS D'ORAGE)



La consommation de carburant est quasi identique à celle de 2020 alors que le nombre de véhicules croît ainsi que le nombre d'ouvrages. L'objectif 8 est donc atteint.



Mornimont // Véhicules et fauchage tardif

c. Consommations d'eau // Données 2021



*La consommation d'eau de puits à Ciney était beaucoup plus élevée en 2020 qu'en 2021 (21 126 m³ en 2020 contre 11 423 en 2021). Le débitmètre a dû être remplacé. Les données fiabilisées sont celles à partir de 2021.

En exploitation, le relevé périodique des compteurs d'eau permet de surveiller l'absence de fuite. Les consommations d'eau de ville restent un impact environnemental négligeable vu que l'eau traitée est prioritairement utilisée pour les besoins de notre activité.



Lives // Forage d'un puits dans le verger



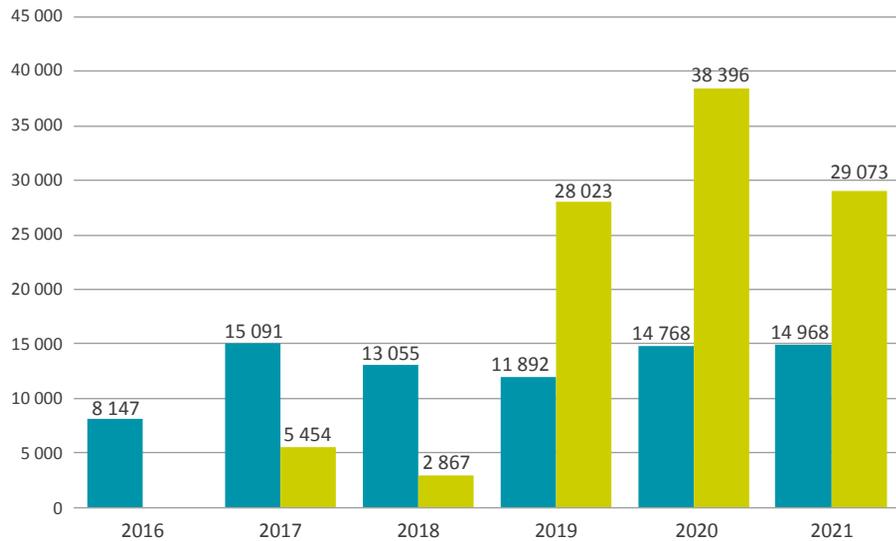
Namur // Puit de captage d'eau de nappe

¹ Base facturation, moyenne glissante sur 2 ans – Prix de l'eau moyen corrigé en 2018 en prenant les chiffres publiés par Aquawal – Relevé par les exploitants mis en place en 2016 (6 136 m³) à fiabiliser pour assurer une corrélation exploitable avec les données de facturation.

² Source : http://www.ieg.be/eau_question.htm - 37,5 m³/an/personne et 2,35 personnes par foyer – Conversion du total eau de ville + eau de puits consommée pour le fonctionnement des stations d'épuration exploitées en EMAS

³ Source : relevé des exploitants.

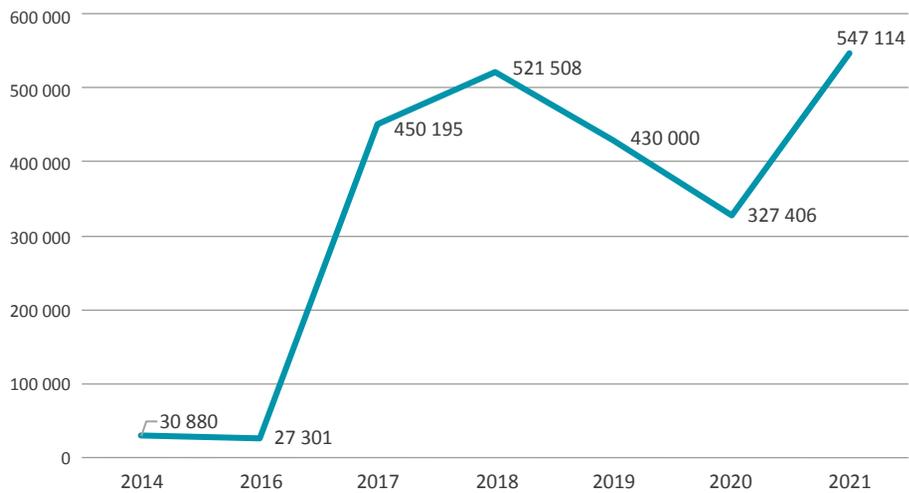
CONSOMMATION D'EAU DE VILLE ET DE PUIES (m³) (MOYENNE GLISSANTE SUR 2 ANS POUR L'EAU DE VILLE)



Légende

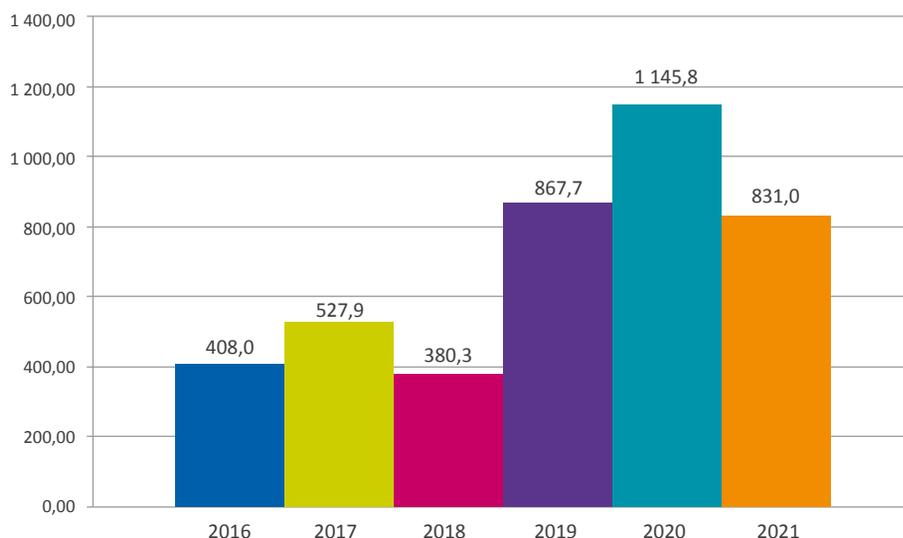
■ m³ d'eau de ville consommés ■ m³ eaux de puits

CONSOMMATION D'EAU DE SERVICE (M³)



La consommation d'eau de ville a diminué de 26 % par rapport à 2020 (consommation annuelle), la consommation d'eau de service a augmenté de 67 % et la consommation d'eau de puits a diminué de 24 %

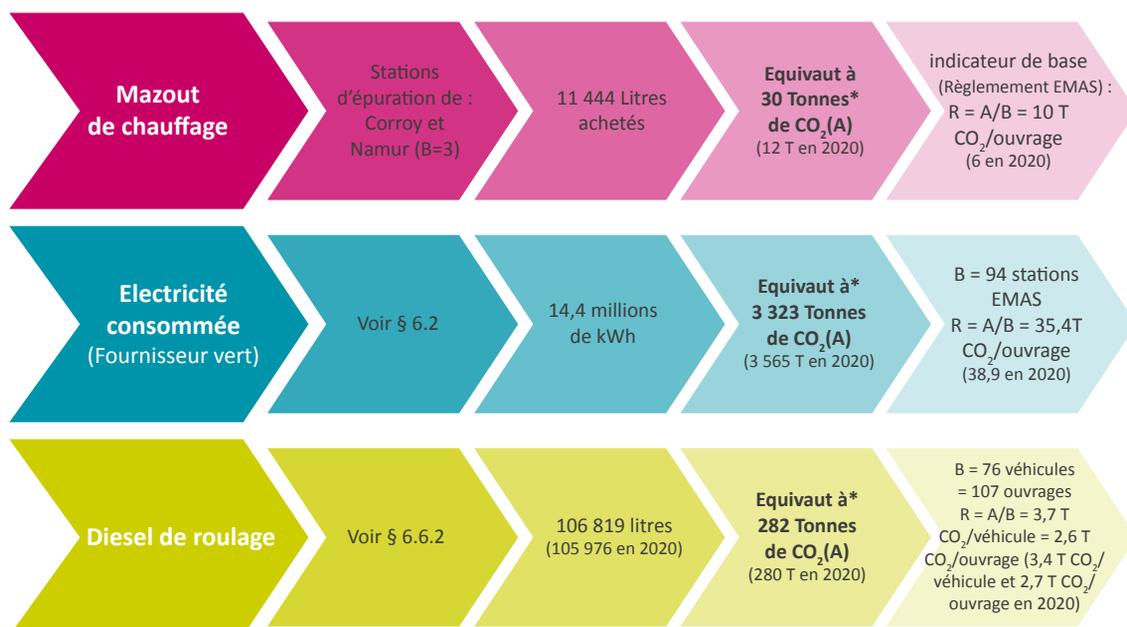
CONSOMMATION D'EAU DE VILLE ET PUIXS RAPPORTÉE À LA QUANTITÉ D'EAUX USÉES TRAITÉES (m³ EAU DE VILLE/MILLIONS m³ EAUX USÉES TRAITÉES)



Légende

■ 2016 ■ 2017 ■ 2018 ■ 2019 ■ 2020 ■ 2021

6.6.3 Emissions dans l'air // Données 2021



TOTAL 2021 : près de **3 635 Tonnes équivalent CO₂** émises (3 857 en 2020)

La consommation d'électricité est la plus importante source d'émission de CO₂.

Cet indicateur de base requis par le Règlement EMAS est peu pertinent pour l'activité d'exploitation étant donné que les émissions sont principalement liées aux consommations d'électricité (pilotées via notre indicateur de base) et à la dégradation de la pollution contenue dans les eaux par les bactéries (non mesurée mais non maîtrisable).

6.7 BIODIVERSITÉ // DONNÉES ET RÉSULTATS EN 2021

Chaque station dispose d'un espace naturel qui couvre entre 25 à 75 % de la superficie totale des sites qui est de 507 660 m² pour les stations enregistrées EMAS. La superficie couverte par les espaces naturels est donc comprise entre 126 915 et 380 745 m².

Seules 3 stations d'épuration ne disposent pas d'espaces enherbés : Petite Chapelle, Fosses-la-Ville (Bambois) et Bioul Mossiat.

L'indicateur de surface construite n'étant pas le plus pertinent dans notre cas (surface des stations dépendante de la charge à traiter et du contexte local), nous pilotons le nombre de sites sur lesquels sont menées des actions favorables à la biodiversité :

ACTIONS FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ	NOMBRE DE STATIONS CONCERNÉES	PART DES STATIONS VISÉES PAR EMAS SUR LAQUELLE SONT APPLIQUÉES LES ACTIONS
Présence de haies : 8 885 m	56 (56 en 2020)	71 %
Présence de nichoirs/nids : 128	63 (idem en 2020)	67 %
Présence de fruitiers : 223	30 (idem en 2020)	32 %

Le projet « Yes, we plant », initié par la Gouvernement de Wallonie pour nous encourager à préserver la biodiversité et à faire un geste pour le climat, nous a permis de planter 2 988 m de haies supplémentaires sur nos sites de STEP en 2021.



Mariembourg // Zone humide



Mariembourg // Zone humide



Dinant // Zone de fauchage tardif



Lèves // Culture de framboisiers



Siège social de Naninne // Faucon crécerelle 15 jours après, c'est l'envol



Floreffe // Nichoirs à hirondelles



Mariembourg // Zone humide

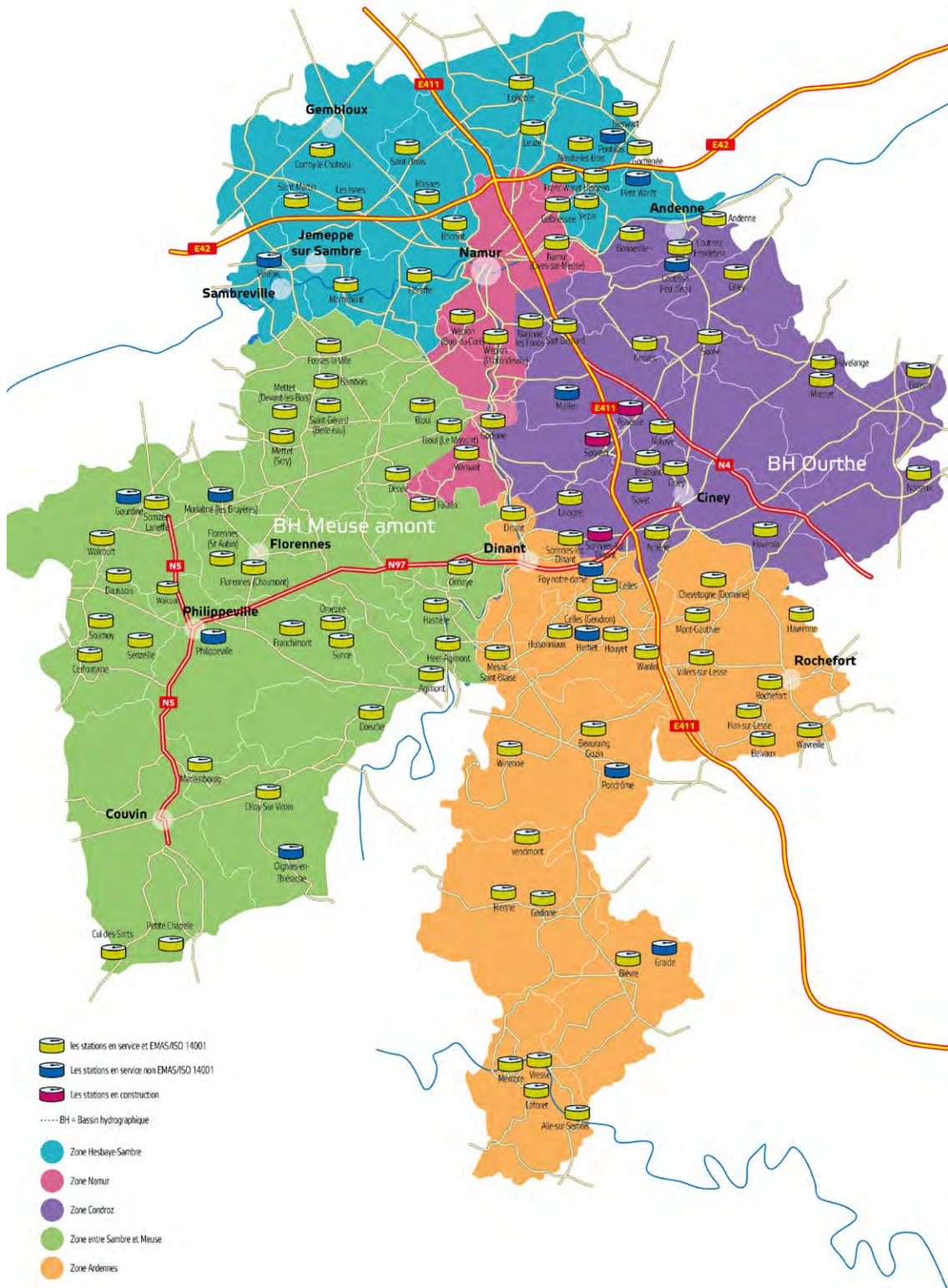


Saint-Martin // Station d'épuration

ANNEXES



Annexe 1 // Liste des stations exploitées et portées d'EMAS-ISO 14001 // À fin 2021



COMMUNES	STATION D'ÉPURATION DE	CAPA-CITÉ EH	RÉFÉRENCE DU PERMIS	DATE LIMITE VALIDITÉ PERMIS	CONFORMITÉ AU PERMIS	RUE	CODE POSTAL
STATIONS D'ÉPURATION À BOUES ACTIVÉES							
ANDENNE	Andenne	20 000	4/PU3/2005/2	27/10/2025	oui	Chaussée Moncheur 109	5300
ANDENNE	Bonneville	500	N/4/CP/ENV.94.203/BR2789	1/06/2025	oui	Rue Chaudin	5300
ANDENNE	Coutisse (Peu d'eau)	1 000	D3100/92003/EC1/2002.14/DS/A/JILL97	21/08/2023	oui	Chaussée de Ciney	5300
ANDENNE	Petit Warêt (Landenne)	420	D3100/92003/RGPED/2005/5/OD-PU 4/PU3/2005/2	27/10/2025	oui	Rue A. Seressia (cité snt)	5300
ANDENNE	Vezin (Ville-en-Warêt)	600	D3100/92003/EC1/2002.13/CG/DE/JILL	4/03/2024	oui	Rue de Marche les Dames	5300
ANHEE	Denée	2 570	-1.777.51/595/19/FW	19/08/2039	oui	Rue de Soye	5537
ANHEE	Warmant	777	D3000/91005/RGPER/2013/1/PMO/sel-PU	30/08/2032	oui	Rue de la Mollignée	5537
ANHEE	Bioul	2 790	D3000/91005/RGPER/2019/1/EDE/alp-PE	19/08/2039	oui	Rue d'Arbre	5537
ANHEE	Bioul (Mossiat)	250	N/2/3/CP/ENV.02.82/BR1053	14/11/2022	oui	Rue de Mossiat	5537
BEAURAING	Pondrôme	900	F0113/91013/UCP3/2010/7/161156	7/09/2030	oui	Quartier des Trois Chênes 24	5574
BIEVRE	Bièvre	1 665	PE 02/2020	27/07/2040	oui	Rue des Rives	5555
BIEVRE	Graide	500	PE 03/2016	30/05/2036	oui	Chemin Vicinal	5555
CERFONTAINE	Cerfontaine	4 500	60119	30/04/2039	oui	Rue du Fouery	5630
CERFONTAINE	Daussois	450	02.04.18	24/09/2038	oui	Rue du Tilleul 11	5630
CERFONTAINE	Senzeille Villers-Deux-Eglises	1 000	01.06.17	16/10/2037	oui	Rue Houpière	5630
CERFONTAINE	Soumoy	900	09.02.20	28/09/2040	oui	Chemin du Moulin	5630
CINEY	Braibant	750	Pu/C12/2003/14	3/02/2024	oui	Rue des Jésuites	5590
CINEY	Chevetogne (domaine provincial)	2 200	D3100/91030/RGPED/2006/14/OD-PE	3/10/2026	non	Domaine Provincial	5590
CINEY	Ciney (Haljoux)	16 000	N/4/CP/ENV.94.229/BR2034	6/10/2024	oui	Chemin d'Hemptinne 38	5590
CINEY	Haversin (cité snt)	250	D3100/91030/EC1/2002.10/CG/DE/JILL	9/10/2023	oui	Route de Pessoux	5590
CINEY	Sovet	1 000	D3100/91030/EC1/2002.12/DS/DE/JLL115	21/08/2023	oui	Rue de Ciney	5590
COUVIN	Couvin Mariembourg	12 000	Collège Echevinal du 07/07/2004	22/06/2024	oui	Route de Givet	5660
COUVIN	Petite Chapelle	500	D3100/93014/RGPED/2006/3/UF-PU & 4/PU3/2006/25	7/11/2022	oui	Rue du Bois 5	5660
DINANT	Boisseilles (Foy notre dame)	300				Chemin des Pélerins	5550

COMMUNES	STATION D'ÉPURATION DE	CAPACITÉ EH	RÉFÉRENCE DU PERMIS	DATE LIMITE VALIDITÉ PERMIS	CONFORMITÉ AU PERMIS	RUE	CODE POSTAL
STATIONS D'ÉPURATION À BOUES ACTIVÉES							
DINANT	Dinant	13 500	D3100/91034/RGPED/2009/8/OD/dv-PU & 4/PU3/2009/121-122-123	22/10/2029	non	Chaussée d'Vvoir	5500
DINANT	Lisogne	250	2015/055/PE	27/03/2035	oui	Rue du Moulin	5500
DINANT	Sorinnes-Lez-Dinant	200	D3100/91034/RGPED/2007/10/OD-PU & 4/PU3/2007/149	18/10/2027	oui	Zoning Industriel	5500
EGHEZEE	Eghezée	5 175	D3100/92035/RGPED/2011/13/OD/mcc-PU & 4/PU3/2011/171	18/01/2032	oui	Rue de Nozille	5310
FERNELMONT	Bierwart	600	N/2/3/D3100/92138/EC1/2002.7/DS/DE/CP/BR268	27/03/2023	oui	Rue de Hannut	5380
FERNELMONT	Pontillas (cité snt)	100	N/2/3/D3100/92138/EC1/2002.8/DS/DE/CP/BR269	2/03/2023	oui	Rue de la Rivière (cité snt)	5380
FERNELMONT	Pontillas (hameau de Gochenée)	800	D3100/92138/RGEPD/2015/8/OD/bd-PU PU/INASEP-03-15 4/PU3/2015/159	8/02/2036		Rue de Bierwart	5380
FERNELMONT	Noville-les-Bois (parc industriel)	500	ENVIRO/Classe2/INASEP-01-17 & D3100/92138/RG- PED/2017/4/OD/SL-PE & 39205	6/03/2037	oui	Rue des Combattants 77	5380
FLOREFFE	Floreffe	23 000	D3100/92045/RGPED/2007/4/OD-PU & 4/PU3/2007/138	2/08/2027	oui	Rue de la Lache, 1	5150
FLORENNES	Florennes (Chaumont)	300	N/2/3/CP/ENV.02.140/BR1052	14/11/2022	oui	Rue de l'Abbé Dessomme	5620
FLORENNES	Florennes (Saint-Aubin)	8500	04/Esu/DA-93022/98000	23/03/2024	non	Rue d'Yves-Gomezée	5620
FLORENNES	Morialmé (Les Bruyères)	250	D3100/93022/EC1/2002.4/ETH/JLL	18/03/2024	oui	Rue de la Gare d'Oret	5621
FOSSÉS LA VILLE	Fosses-la-ville (Bambois)	1 400	N/4/CP/ENV.90.11/MCD	22/08/2021	oui	Rue du Grand Etang	5070
FOSSÉS LA VILLE	Fosses-la-ville	4 200	D3100/92048/RGPED/2012/3/OD/dr-PU & PEU 03/2012 & 4/ PU3/2012/48	1/06/2032	oui	Rue Chapelle de la Paix 45	5070
GEMBLOUX	Corroy-le-Château	22 000	D3100/92142/RGPED/2008/8/OD-PU & 2008/1026 & 4/ PU3/2008/68	30/03/2025	oui	Rue de Chenemont	5032
GEMBLOUX	Les Isnnes (Crealys)	1 000	AB/FC/ENV/PE/144/2017 & 39504 & D3100/92140-RG- PED/2017/7/OD/sl-PE	21/01/2038	oui	Route de Saussin	5032
GESVES	Gesves	100	710498-659377	19/04/2022	oui	Rue des Carrières	5340
HAMOIS	Natoye	1 800	19/PE/01 & 40436 & D3100/91059/RGPED/2019/1/OD/bm-PE	15/04/2039	oui	Chaussée de Namur	5360
HASTIERE	Agimont (Gros Sabot)	1 300	D3100/91142/EC1/2002.2/DS/DE/JLL	6/11/2023	oui	Route de Philippeville	5544
HASTIERE	Heer-Agimont	3 000	D3100/91142/RGPED/2015/1/OD/bd-PE	4/05/2035	oui	Rue du Pont	5543
HASTIERE	Hastière	2 400	D3000/91142/RGPER/2016/1/LBO/dan-PU	1/03/2037	oui	Rue du Centenaire (embou- choure de l'Hermeton)	5540
HAVELANGE	Miécret	1 200	N/4/DP/ENV.94.115/NM357	18/05/2025	oui	Route du Moulin	5370

COMMUNES	STATION D'ÉPURATION DE	CAPA-CITÉ EH	RÉFÉRENCE DU PERMIS	DATE LIMITE VALIDITÉ PERMIS	CONFORMITÉ AU PERMIS	RUE	CODE POSTAL
STATIONS D'ÉPURATION A BOUES ACTIVÉES							
HOUYET	Celles (Gendron)	250	D3100/91072/RGPED/2012/2/OD/mcc-PU & PUN/CL2/01-2012 & 4/PU3/2012/91	7/01/2033	oui	Chemin de Gozin	5561
HOUYET	Houyet	1 500	D3100/91072/RGPED/2008/3/OD-PU & 4/PU3/2008/142	8/10/2028	oui	Rue Saint Roch	5560
HOUYET	Mesnil-saint-Blaise	900	D3100/91072/EC1/2002.3/CG/DE/JLL	9/10/2023	oui	Chemin des Lavandières	5560
HOUYET	Wanlin	1 200	P.ENV/CL2/02-2017	18/09/2037	oui	Rue de Gilbock	5563
JEMEPPE-SUR-SAMBRE	Mornimont	45 000	D3100/92140/RGPED/2009/3/OD-PU & 4/PU3/2009/30-31	18/04/2028	non	Lieu-dit "Terre aux huit Bonniers" rue de la Mouchelotte, 5	5190
JEMEPPE-SUR-SAMBRE	Saint Martin	10 000	D3100/92140/RGPED/2009/7/OD/DR-PU & 74/2009 & 4/PU3/2009/158	23/12/2029	oui	Rue de Villeret 7	5190
LA BRUYERE	Rhisnes	3 500	P.E.-R03/4	10/07/2023	oui	Rue de la Falize, 18	5080
METTET	Mettet (Devant-les-Bois)	500	N/2/3/JLL/ENV.02.163/BR1164	19/12/2022	oui	Tienne des Brûlés	5640
METTET	Mettet (Scry)	4 000	2016/03	19/07/2036	oui	Rue des Bosseuses	5640
NAMUR	Bricniot	1 000	D3100/92094/RGPED/2011/45/EVR/dm-PU & 4/PU3/REC2/2011/170	21/07/2032	oui	Route de Gembloux	5002
NAMUR	Gelbressée	1 800	516(PE) & 40877	19/09/2039	oui	Rue N-D du Vivier	5024
NAMUR	Namur (Lives Brumagne)	93 100	D3000/92094/RGPER/2006/1/PMO-PU	4/05/2026	non	Chaussée de Liège1103	5101
NAMUR	Naninne-les-fonds	1 000	D3100/92094/RGPED/2011/44/IM/dm-PU & 4/pu3/2011/169	27/01/2032	oui	Rue du Pré-au-Loup	5100
NAMUR	Wépion Profondeville	13 450	D3100/92094/RGPED/2006/5/UF-PU & 4/PU3/REC2/2006/22	1/07/2026	oui	Chaussée de Dinant	5100
OHEY	Ohey (Hailott)	1 800	40814	6/08/2039	oui	Ruelle des Fourches	5350
ONHAYE	Onhaye	1 100	N/2/3/CP/ENV.02/113/BR1004	7/11/2022	oui	Rue Galliapont	5520
PHILIPPEVILLE	Surice	800	N/4/SM/ENV.92.14/BR782	19/08/2023	oui	Chemin de Souleme	5600
ROCHEFORT	Han-sur-lesse	3 600	1B/2019.2939/CBE/ng	13/05/2039	oui	Rue du Plan d'Eau	5580
ROCHEFORT	Havrenne	500	N/4/DP/ENV.94.128/BR2405A	16/02/2025	oui	Rue de Humain	5580
ROCHEFORT	Mont-Gauthier	500	N/4/DP/ENV.94.136/BR2787	1/06/2025	oui	Route de Givet	5580
ROCHEFORT	Rochefort	21 330	1B/2020.1155/SJ	30/01/2040	non	Avenue de Montrival, 77	5580
ROCHEFORT	Villers-sur-Lesse	500	1B/2018.3664/CBE/ng	19/07/2038	oui	Rue de Jambjoule	5580
SAMBREVILLE	Velaine	100	N/2/3/JLL/ENV.02.165/BR1180	12/01/2023	oui	Rue de la Duvette (cité snt)	5060

COMMUNES	STATION D'ÉPURATION DE	CAPA-CITÉ EH	RÉFÉRENCE DU PERMIS	DATE LIMITE VALIDITÉ PERMIS	CONFORMITÉ AU PERMIS	RUE	CODE POSTAL
STATIONS D'ÉPURATION A BOUES ACTIVÉES							
SOMME-LEUZE	Noisieux	1 350	D3100/91120/RGPED/2006/6/OD-PU & 4/PU3/2006/86	17/07/2026	oui	Rue de la Ferme	5377
VIROINVAL	Oignies-en-Thiérache	1 260	LB/2019//235	20/06/2039	oui	Rue Roger Delizée	5670
VRESSE SUR SEMOIS	Alle-sur-Semois	1 000	D3100/91143/RGPED/2008/1/OD-PU9051 & 4/PU3/2008/32	18/03/2028	oui	Rue Léon Henrard	5550
VRESSE SUR SEMOIS	Vresse-sur-Semois	400	D3100/91143/RGPED/2005/16/IM-PU & 4/PU3/2005/170 bis	23/03/2026	oui	Rue Albert Raty	5550
WALCOURT	Somzée-Laneffe	3 500	PE.002/HA2016	23/05/2036	oui	Pont du Diable	5651
YVOIR	Godinne	9 800	D3100/91141/RGPEH/2007/6/OD-PU & 4/PU3/2007/185	13/02/2028	oui	Chaussée d'Yvoir	5530
STATIONS D'ÉPURATION À BOUES ACTIVÉES AVEC LAGUNE DE FINITION							
COUVIN	Cul-des-Sarts	1 200	N/2/3/JLL/ENV.02.138/BR1163	19/12/2022	oui	Rue Saint Nicolas	5660
ASSESE	Sart-Bernard	1 500	D3100/92006/EC1/2002.4/DS/DE	26/06/2023	oui	Rue du Tronquoy	5330
FERNELMONT	Hingeon	1 200	N/4/CP/ENV.92.217/JD.537	24/02/2024	oui	Rue Trieux Bechet	5380
METTET	St-Gérard (Belle-Eau)	350	N/4/DP/ENV.91.5/MCD	27/06/2021	oui	Rue Favauge	5640
PHILIPPEVILLE	Omezée	140	PE 05/2020	17/08/2040	oui	Rue d'Omezée	5600
ROCHEFORT	Wavreille	850	N/2/3/CP/ENV.02/117/BR1006	7/11/2022	oui	Rue du Repos	5580
VIROINVAL	Olloy-sur-Viroin	2 100	N/2/3/DP/ENV.98.160/CH/BR345	8/07/2019	oui	Rue de la Bossette	5670
VRESSE SUR SEMOIS	Membre-sur-Semois	1 200	D3100/91143/EC1/2002.3/CG/DE/JLL	9/10/2023	oui	Rue d'En Bas	5550
FILTRE PLANTE							
VRESSE SUR SEMOIS	Laforêt	300	D3100/91143/RGPED/2005/8/IM-PU & 4/PU3/2005/170	23/02/2026	oui	Rue du pont de Claires	5550
LAGUNAGES AÉRÉS							
BEAURAING	Beauraing (Gozin)	3 600	4874 & D3000/91013/RGPER/2019/1/PID/alp-PE	29/04/2039	non	Rue du Village	5573
GESVES	Sorée	500	N/2/3/CP/ENV.02/136/BR1000	7/11/2022	oui	Rue de la Foret	5340
LA BRUYERE	Saint-Denis	450	PE-SD1907	13/12/2039	oui	Rue de la Laustaille	5081
ONHAYE	Falaën	700	N/2/3/CP/ENV.02/115/BR1003	7/11/2022	oui	Rue du Château Ferme	5522
SOMME-LEUZE	Bonsin	350	39126 & D3100/91120/RGPED/2017/4/OD/bd-PE	10/07/2037	oui	Rue d'Occquier	5377
LAGUNES À MACROPHYTES							
ANDENNE	Coutisse (Froidébase)	150	N/4/CP/ENV.94.202/BR2788	1/06/2025	oui	Rue Froidebase	5300
DOISCHE	Doische	650	N/2/3/CP/ENV.02/94/BR1005	7/11/2022	oui	Rue du Bois du Fir	5630

COMMUNES	STATION D'ÉPURATION DE	CAPACITÉ EH	RÉFÉRENCE DU PERMIS	DATE LIMITE VALIDITÉ PERMIS	CONFORMITÉ AU PERMIS	RUE	CODE POSTAL
LAGUNES À MICROPHYTES							
FERNELMONT	Franc-Warêt	250	N/2/3/CP/ENV.02.96/BR181	20/02/2023	oui	Rue de Franc Warêt	5380
PHILIPPEVILLE	Franchimont	300	PE07/2014 & D3100/93056/RGPEP/2014/8/OD/dr-PE	3/03/2035	oui	Rue de la Chinelle	5600
LITS BACTÉRIENS							
HAVELANGE	Havelange	1 800	PE-n-01/2019 & 40422 & D3100/91064/RGPEP/2091/1/DVA/bm-PE	24/04/2039	oui	Rue Labory	5370
PHILIPPEVILLE	Philippeville	2 700	PE/02/2019	7/05/2039	oui	Avenue de Saulieu, 37	5600
WALCOURT	Walcourt	4 666	D3100/93088/RGPEP/2012/7/PB/dm-PU & 4/PU3/2012/137	10/12/2032	oui	Rue des Barrages	5650
BIODISQUES							
ASSESE	Mailien	900	4/PU3/2019/34	28-06-2039		Rue de Lustin 49 B	5330
CINEY	Achéne	500	PU/119/2018	7/07/2038	oui	Rue du Polissou 99	5590
BEAURAING	Winenne	2 770	40623	16/05/2039	oui	Rue Volontaires de Guerre	5570
EGHEZEE	Leuze	1 400	D3100/92035/RGPEP/2014/3/OD/chp-PU & PUN.n°II 84-01/14 & 4/PU3/2014/51	30/04/2034	oui	Rue de Winne	5310
GEDINNE	Gedinne	3 240	40589 & D3100/91054/RGPEP/2019/4/FG/bd-PE & CI05/2019	30/04/2039	oui	Rue Pommier Mathy	5575
GEDINNE	Rienne	950	N/2/3/CP/ENV.02/100/BR1007	7/11/2022	oui	Rue de la Cour	5575
HOUYET	Herhet	120	4/PU3/2018/47	23-05-2038		Rue Saint-Roch	5560
HOUYET	Hulsonniaux	300	D3100/91072/RGPEP/2005/10/UF-PU & 4/PU3/2005/149-150	30/08/2025	oui	Rue de la Ferme	5377
HOUYET	Celles	444	D3100/91072/RGPEH/2012/2/OD/mcc-PU & PUN/CL2/01-2012 & 4/PU3/2012/91	7/01/2033	oui	Rue de Vèves	5561
METTET	Mettet (Somtet)	2 000	D3100/92087/EC1/2002.10/CG/DE/JLL	20/11/2023	oui	Rue de Somtet	5640
ROCHEFORT	Belvaux	300	D3100/91114/RGPEP/2009/9/OD/bd-PU & 4/PU3/2009/154	7/01/2030	oui	Rue du Gouffre	5580
VENCIMONT	Vencimont	1 400	D3100/91054/EC1/2002.11/CG/DE/JLL	9/10/2023	oui	Rue Grande	5575
WALCOURT	Gourdinne	100	PE-001/HA2016	23/05/2036	oui	Rue de Chastre	5651

Légende : hors scope EMAS

En gras italique : nouvelle station EMAS/ISO14001 en 2021

Annexe 2 // Indicateurs de base // Résultats 2019-2021

OUVRAGE(S)	EH NOMINAL	TOTAL KWH UTILISÉS PAR AN			KWH/M ³ /AN			KWH/EH/AN			KWH /TMS/AN			KWH/KG DBO ÉLIMINÉ/ AN		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Achène (parc industriel) - S010	500	15 664	11 617	17 330				3 455,41	767,06		1 636,31	1 942,84	162,38	35,36		
Agimont (Gros Sabot) - S008	1 300	2 036	29 262	32 118	0,03	0,40	0,37	9,91	25,10	93,91	396,23	6 070,97	2 563,31	0,47	1,17	4,56
Alle-sur-Semois - S109	1 000	46 545	45 976	44 554	0,19	0,21	0,16	148,31	77,75	85,75	8 108,94	8 910,24	13 142,77	8,54	4,33	4,80
Andenne - S094	20 000	998 638	1 011 794	1 078 470	0,65	0,52	0,46	63,64	69,04	60,14	2 002,56	1 638,64	1 682,77	2,99	3,28	2,85
Beauraing (Gozin) - S046	3 600	84 262	84 264	92 382	0,09	0,08	0,07	40,23	44,69	42,46	108,66			2,52	2,58	
Belvaux - S114	300	13 229	13 795	15 550	0,32	0,37	0,31	285,35	248,29	300,74	9 715,10	12 341,61	16,68	12,86	27,62	
Bierwart - S029	600	18 960	23 244	30 888	0,29	0,37	0,34	225,42	204,91	326,67	4 095,05	4 344,75	13 851,15	12,30	10,63	23,42
Bièvre - S019	1 665	37 188	38 271	40 352	0,15	0,13	0,12	156,52	226,18	123,74	13 722,76	6 883,44	29 890,37	9,20	16,34	7,18
Bioul - S030	2 790	54 081	57 096	57 897	0,25	0,26	0,30	84,91	68,84	76,48	3 219,15	3 602,31	7 210,09	4,33	3,36	3,69
Bioul (Mossiat) - S081	250	9 684	11 560	11 718	0,62	0,66	0,64	357,64	260,46	145,98	3 154,66	4 737,95	5 606,67	18,30	14,60	6,99
Boisseilles - S051	300	9 137	11 096	12 354				24 920,28	6 107,97					387,03		
Bonneville - S067	500	26 140	28 558	20 469	0,54	0,64	0,40	87,41	203,15	132,13	10 211,25	5 513,13	4 528,55	4,28	10,09	7,48
Bonsin - S077	350	19 471	23 143	31 204	0,29	0,39	0,24	235,56	144,04	469,58				38,32	6,99	
Braibant - S117	750	23 817	22 669	19 809	0,25	0,17	0,13	148,88	95,15	46,71	4 670,12	2 837,20	2 330,42	7,69	4,95	2,43
Bricnot - S111	1 000	44 723	39 625	41 459	0,73	0,50	0,59	103,49	73,64	53,76	4 601,22	7 257,43	5 750,21	4,90	3,51	2,53
Celles - S121	444	8 640	23 218	31 122	0,61	0,48	0,45	314,06	336,91	288,17	4 256,33		51 870,00	17,48	17,78	16,76
Celles (Gendron) - S047	250	8 640	8 559	8 550	0,61	0,46	0,42	314,06	273,48	257,14	4 256,33	7 378,92	3 750,01	17,48	14,66	15,66
Cerfontaine - S013	4 500	87 246	96 546	106 633	0,11	0,07	0,08	198,14	117,62	136,98	2 313,00	8 729,37	7 514,66	19,14	7,50	11,38
Chevetogne (domaine provincial) - S048	2 200															
Cincy (Haijoux) - S082	16 000	640 045	664 408	687 572	0,29	0,30	0,29	30,94	54,95	34,99	920,99	908,13	1 003,74	1,46	2,65	1,64
Corroy - le - château - S058	22 000	956 432	964 839	935 622	0,38	0,37	0,31	74,43	88,33	70,94	1 441,13	1 258,78	1 181,83	3,54	4,31	3,41
Coutisse (Froidebise) - S068	150															
Coutisse (Peu d'eau) - S026	1 000	45 008	38 818	35 556	1,05	0,89	0,69	123,34	89,13	118,22	6 504,17	5 561,44	5 000,82	6,15	4,69	6,17
Cul-des-Sarts - S043	1 200	47 868	49 540	49 621	0,31	0,35	0,27	312,08	520,38	460,66	4 289,31	18 836,54	18 939,31	19,04	36,26	33,16
Daussois - S092	450	24 960	24 673	25 219	0,34	0,30	0,26	149,37	120,85	250,56	8 788,91	5 422,66	14 167,76	8,62	6,05	14,99
Denée - S033	2 570	62 824	63 645	67 648	0,29	0,29	0,24	105,23	156,98	172,53	2 644,14	2 773,21	3 010,59	5,15	7,90	9,19

OUVRAGE(S)	EH NOMINAL	TOTAL KWH UTILISÉS PAR AN			KWH/M²/AN			KWH/EH/AN			KWH /TMS/AN			KWH/KG DBO ÉLIMINÉ/ AN		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Dinant - S088	13 500	667 797	635 475	631 457	0,29	0,25	0,21	232,81	222,82	274,81	4 659,81	5 783,88	4 242,52	13,05	13,10	18,68
Doische - S055	650	17 945	15 465	24 304	0,14	0,17	0,16	223,00	122,27	217,47	16 167,31	221,06		18,13	7,88	
Eghezée Nozille - S154	5 175	160 722	130 644	138 333	0,24	0,23	0,19	84,37	56,50	48,40	3 046,30	2 452,49	1 738,07	4,14	2,77	2,34
Falaën - S052	700	18 620	17 679	17 142	0,24	0,23	0,17	97,81	37,77	53,06				5,20	1,78	
Floreffe - S125	23 000	527 883	545 284	561 982	0,29	0,29	0,23	156,41	160,58	188,56	4 354,75	3 816,92	3 569,50	8,13	8,33	10,44
Florennes (Chaumont) - S020	300	19 082	20 094	20 967	0,30	0,29	0,28	156,06	131,04	145,39	29 358,37	21 606,57	74 882,14	8,10	6,98	7,80
Florennes (Saint-Aubin) - S087	8 500	285 289	253 906	290 098	0,41	0,36	0,33	128,84	94,91	90,56	1 063,84	1 174,41	1 188,29	6,35	4,57	4,46
Fosse-la-ville - S089	4 200	179 467	169 134	190 469	0,39	0,42	0,38	143,00	108,82	249,06	6 002,25	6 833,74	9 277,59	7,42	5,24	14,36
Fosses-la-ville (Bambois) - S062	1 400	61 663	64 289	64 009	0,23	0,25	0,15	136,34	147,05	227,87	4 038,21	2 223,77	2 467,58	6,69	7,23	12,14
Franc-Warêt - S066	250	12 191	13 741	19 665	0,62	0,46	0,54	720,25	319,73	410,51				43,21	19,67	
Franchimont - S076	300															
Gedinne - S038	3 240	126 835	133 240	124 964	0,16	0,18	0,16	225,35	214,54	299,39	9 367,46	22 893,62	63 757,14	16,51	15,09	26,89
Gelbressée - S086	1 800	95 371	92 954	109 040	0,51	0,51	0,49	240,00	122,49	195,17	3 892,71	2 420,70	6 640,68	11,90	6,18	9,96
Gesves - S054	100	20 451	17 910	18 062	1,95	1,67	1,56	201,59	245,32	274,83	15 611,45	35 119,13	24 742,99	10,35	12,94	13,30
Godinne - S097	9 800	394 310	380 728	407 876	0,49	0,48	0,39	182,00	156,30	141,08	2 207,91	1 896,43	1 799,27	8,95	7,75	7,04
Gourdinne - S073	100	3 136	2 748	0				3 119,00	1 608,99		4 073,16			696,71	83,45	
Graide - S083	500	39 723	31 698	22 727				230 537,26						69 287,16		
Han-sur-lesse - S016	3 600	59 793	59 354	64 641	0,17	0,25	0,17	25,71	168,77	88,36	5 249,62	5 865,03	3 387,89	1,30	9,27	4,97
Hastière - S112	2 400	92 309	97 047	118 910	0,38	0,26	0,27	297,66	291,76	363,60	3 549,00	3 666,32	4 309,89	15,86	15,82	23,44
Havelange - S017	1 800	25 398	27 496	26 418	0,13	0,13	0,11	37,99	37,27	37,40	1 378,10	1 152,90	2 572,35	2,02	2,01	1,91
Haversin (cité ant) - S037	250	14 095	14 883	16 047	1,59	1,67	0,44	501,00	135,74	75,63	10 364,29	64 710,06	80 235,91	24,12	6,46	3,94
Havrenne - S079	500	27 685	27 150	28 065	0,43	0,49	0,46	233,00	162,75	290,96	18 580,66	19 552,71	11 596,95	14,21	8,23	18,01
Heer sur Meuse - S072	3 000	87 315	94 182	82 150	0,43	0,41	0,34	463,00	270,89	119,52	5 964,17	7 632,31	4 267,53	26,54	14,44	5,87
Herhet - S128	120															
Hingeon - S065	1 200	25 101	29 065	36 347	0,27	0,26	0,27	160,89	121,91	75,18	2 598,50	2 514,29	3 325,43	8,77	6,63	3,50
Houyet - S113	1 500	183 262	181 412	122 390	1,45	1,52	1,62	961,82	569,92	212,30	18 289,68	17 855,58	14 980,42	56,66	27,44	10,17
Hulsoniaux - S105	300	13 384	14 045	11 245	2,01	1,72	1,09	661,03	1 489,93	556,67	21 942,16		5 856,80	35,02	85,16	
Les Isnes (Creahys) - S096	1 000	60 429	53 067	50 625	0,40	0,46	0,34	79,86	34,30	62,44	3 233,26	3 468,47	15 157,19	3,99	1,64	3,04

OUVRAGE(S)	EH NOMINAL	TOTAL KWH UTILISÉS PAR AN			KWH/M ³ /AN			KWH/EH/AN			KWH/TMS/AN			KWH/KG DBO ÉLIMINÉ/ AN		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Leuze - S120	1 400	42 799	46 086	47 653	0,45	0,41	0,42	281,27	277,42	293,55	177 254,64	15,10	14,63	15,97		
Lisogne - S074	250	9 868	10 827	12 290	0,40	0,33	0,40	284,28	89,11	337,98	4 347,14	15,29	4,53	21,54		
Lives - Brumagne (Namur) - S100	93 100	3 494 074	2 364 478	2 206 694	0,45	0,29	0,28	60,76	53,84	52,10	1 303,82	2,87	2,57	2,49		
Maillet - S129	900															
Mariembourg - S093	12 000	548 346	525 399	510 158	0,20	0,21	0,17	271,91	151,56	229,79	5 056,68	18,44	8,42	15,39		
Membre-sur-Semois - S040	1 200	13 532	13 992	12 235	0,46	0,35	0,24	404,46	522,50	615,29	3 061,77	23,51	33,62	103,27		
Mesnil-saint-Blaise - S041	900	18 875	17 360	18 499	0,12	0,11	0,11	66,67	62,35	50,56	1 015,34	3,40	3,23	2,56		
Mettet (Devant-les-Bois) - S024	500	26 383	24 605	27 231	0,33	0,36	0,28	46,79	88,12	315,44	5 798,62	2,34	4,32	18,82		
Mettet (Scry) - S084	4 000	187 812	166 835	165 280	0,34	0,32	0,29	109,00	127,12	185,98	4 985,73	5,39	6,84	10,34		
Miécret - S070	1 200	48 532	51 261	51 661	0,41	0,34	0,27	109,00	16,91	134,58	3 299,28	5,29	0,78	7,29		
Mont-Gauthier - S075	500	15 233	14 138	18 178	0,48	0,50	0,55	278,14	229,56	393,41	5 539,36	15,35	11,74	33,04		
Morialmé (les Bruyères) - S032	250	5 324	2 120	4 674				2 384,00	700,08		133 114,00	116 858,75	133,22	95,38		
Mornimont - Moustier - S099	45 000	1 834 131	1 829 546	1 817 214	0,41	0,44	0,34	34,00	43,34	37,48	2 411,97	1,59	2,02	1,76		
Naninne-les-Fonds - S106	1 000	56 067	56 448	60 536	0,46	0,51	0,41	163,34	159,57	251,70	10 029,87	8,13	8,56	14,07		
Natoye - S049	1 800	62 022	57 089	66 534	0,37	0,34	0,41	184,42	228,95	122,30	3 568,62	9,64	12,31	6,22		
Noisieux - S107	1 350	82 385	92 125	98 988	0,39	0,43	0,40	233,65	149,92	381,09	20 596,35	12,75	7,22	25,17		
Noville-les-Bois (parc industriel) - S095	500	30 714	23 934	26 215	0,32	0,33	0,29	46,77	50,71	39,21	279 219,91	2,32	2,49	1,96		
Ohey - S091	1 800	99 063	92 509	91 257	0,23	0,23	0,18	166,00	96,62	144,99	4 677,20	9,11	5,12	7,91		
Oignes-en-Thiérache - S012	1 260	57 374	70 651	90 989	0,23	0,20	0,18	458,63	141,80	169,94	11 268,24	27,37	9,14	10,93		
Oilly-sur-Viroin - S061	2 100	64 765	72 353	78 932	0,44	0,54	0,59	223,50	376,94	322,11	5 588,02	11,59	20,13	18,32		
Omezé - S044	140	8 493	7 107	7 101	0,62	0,78	0,71	197,68	258,82	268,50	9 333,83	9,32	13,16	15,52		
Onhaye - S056	1 100	32 305	30 760	36 476	0,54	0,55	0,55	253,65	140,53	114,21	3 451,40	14,30	6,74	5,44		
Petit Warêt (cité snt) - S080	420	5 737	7 598	6 080	0,31	0,44	0,25	95,37	181,02	89,71	9 892,17	5,97	9,19	4,41		
Petite Chapelle - S050	500	25 997	23 016	20 615	0,64	0,59	0,58	115,76	136,98	79,67	7 902,02	5,53	6,71	3,73		
Philippeville - S011	2 700	27 155	20 670	17 507	0,13	0,10	0,07	29,71	17,35	21,29	6 962,95	1,53	0,88	1,12		
Pondrôme (cité snt) - S001	900	20 033	20 760	22 550	0,28	0,29	0,24	93,26	50,46	54,53	3 874,89	4,74	2,50	4,34		
Pontillas Gochenée (S126)				36 564			0,25			213,87				12,40		
Rhines - S069	3 500	131 652	135 491	117 521	0,39	0,41	0,32	136,98	147,00	157,98	3 920,56	6,90	7,66	8,11		

OUVRAGE(S)	EH NOMINAL	TOTAL KWH UTILISÉS PAR AN			KWH/M ³ /AN			KWH/EH/AN			KWH /TMS/AN			KWH/KG DBO ÉLIMINÉ/ AN		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Rienne - S023	950	27 115	28 720	24 800	0,12	0,14	0,10	61,54	93,85	77,02	2 996,16	4 114,64	13 191,49	3,64	5,36	12,93
Rochefort - S042	21 330	857 874	894 245	882 294	0,39	0,36	0,34	44,35	59,69	55,83	1 402,14	1 285,67	1 664,80	2,09	2,80	2,67
Saint-Denis - S060	500	32 030	31 206	42 403	0,44	0,47	0,37	479,56	491,91	444,34				29,52	28,72	
Saint-Martin (Villeret) - S098	350	356 345	345 373	372 150	0,29	0,26	0,24	112,26	249,11	155,03	1 450,86	1 517,66	1 323,81	5,96	14,60	8,30
Sart-Bernard - S031	10 000	28 174	29 451	14 888	0,07	0,05	0,21	69,04	24,45	96,74	1 880,84	1 765,65	1 745,37	3,58	1,19	5,33
Senzeille-Villers Deux Eglises -S090	1 500	42 501	46 339	43 531	0,28	0,33	0,26	102,91	195,71	268,31	3 708,68	2 333,30	2 122,43	5,54	9,88	18,59
Somzée-Laneffe - S071	1 000	105 610	115 725	120 168	0,20	0,23	0,16	168,00	159,90	116,57	1 960,47	2 028,84	5 462,18	10,63	8,80	7,77
Sorée - S045	3 500	38 747	39 097	40 555	0,66	0,44	0,31	158,57	93,41	163,58				8,58	4,74	
Sorinnes - lez - Dinant - S104	500	10 848	9 808	14 259	0,64	0,27	0,70	108,00	36,50	91,00	14 089,59	32 694,24	11 227,63	5,11	1,73	4,55
Soumoy - S053	200	39 560	35 883	33 129	0,49	0,66	0,85	944,00	373,51	902,19	12 720,47	12 954,41		70,43	21,30	
Sovet - S039	900	30 911	33 434	35 811	0,37	0,43	0,47	69,00	78,83	598,52	9 038,39	37 149,39	15 502,60	3,49	3,83	42,11
St-Gérard (Belle-Eau) - S063	1 000	20 579	20 407	21 151	1,14	0,81	0,51	80,30	201,73	167,62	1 722,14	6 259,86	4 763,84	3,80	9,96	8,24
Surice - S064	800	26 392	27 204	27 040	0,57	0,64	0,59	45,00	75,90	62,65	3 353,58	5 850,37	5 716,67	2,10	3,52	2,94
Velaine (cité snt) - S036	100	16 866	15 944	17 845	1,56	2,33	2,08	329,69	547,10	395,65	25 173,87	8 093,83	18 588,54	19,75	25,55	18,92
Vencimont - S018	1 400	20 951	18 041	23 362	0,22	0,24	0,20	163,73	211,47	274,14	18 219,01	8 758,01	22 249,52	9,89	12,65	22,17
Vezein (Ville-en-Warêt) - S025	600	30 107	32 007	33 017	0,90	1,03	1,08	249,01	159,84	35,65	3 472,57	10 033,64	5 643,97	11,90	7,50	1,66
Villers-sur-Lesse - S078	500	43 914	41 482	41 366	0,73	0,77	0,81	687,92	675,99	1044,55	13 595,80	14 555,27	21 657,73	40,45	45,73	85,16
Vresse (La Foret) - S115	300															
Vresse sur Semois - S158	400	11 576	73 431	83 089	0,22	1,79	1,47	77,63	938,76	1346,21	13 155,54	75 702,45		3,85	46,77	82,75
Walcourt - S119	4 666	146 421	149 299	153 695	0,56	0,39	0,36	277,96	295,71	244,21	875,99	877,15	1 436,94	14,31	15,89	14,33
Wanlin - S085	1 200	32 351	34 785	37 426	0,21	0,26	0,26	77,89	47,45	157,38	3 342,12	2 988,46	3 890,44	4,52	2,31	9,02
Warrant - S123	777	23 405	21 082	26 268	0,28	0,30	0,20	78,61	485,17	382,39			8 260,35	3,79	26,55	29,68
Wavreille - S057	850	26 677	32 285	34 335	0,19	0,26	0,25	189,91	153,93	146,65	3 415,78	2 921,80	9 838,11	12,41	8,14	8,86
Wépion - S101	13 450	439 396	463 664	491 001	0,21	0,34	0,29	190,61	141,83	204,98	3 947,85	3 540,50	3 624,16	9,65	7,16	11,11
Winenne - S014	2 770	22 442	21 031	17 512	0,17	0,17	0,10	116,97	124,10	63,87	16 623,99	17 526,61	29 186,67	6,26	6,72	3,57

Légende : ■ En vert les évolutions en réduction ■ En orange les évolutions en augmentation

Déclaration de Validation

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **61112085** de VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si les sites figurant dans la déclaration environnementale mise à jour 2021 performances 2020 de l'organisation

INASEP portant le numéro d'agrément **BE-RW-000025**

sis à

**Rue des Viaux, 1b - Parc Industriel
5100 NANINNE
Belgique**

et utilisé pour:

Exploitation des ouvrages d'épuration des eaux usées, exploités par INASEP pour compte de la SPGE (exploitation des ouvrages privés exclue)

La liste des sites additionnels est mentionnée dans les pages suivantes.

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026.

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale mise à jour 2021 performances 2020 de l'organisation donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités des sites exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: 15 EA 84b/1

Date de délivrance: 14 novembre 2022



Pour le vérificateur environnemental:

Eric Louys
Président de la Commission de Certification



ANNEXE

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINCOTTE sa/nv

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvorde, Belgique

Numéro du certificat : 15 EA 84b/1

Date de délivrance : 14 novembre 2022

LISTE DES AUTRES SITES CONCERNÉS

Alle sur Semois, Andenne; Bonneville; Vezin (Ville-en-Warêt); Warnant; Bioul (Mossiat); Braibant; Ciney (Haljoux); Haversin (cité snt); Sovet; Petite Chapelle; Sorinnes-Lez-Dinant; Eghezée; Bierwart ; Floreffe ; Florennes (Chaumont); Fosses-la-ville (Bambois); Fosses-la-Ville; Corroy-le-Château; Gesves; Agimont (Gros Sabot); Miécrot ; Celles (Gendron) ; Houyet ; Mesnil-saint-Blaise ; Saint Martin; Rhisnes; Mettet (Devant-les-Bois); Bricnot; Naninne-les-Fonds; Wépion Profondeville; Onhaye; Surice; Havrenne; Mont-Gauthier; Noiseux; Alle-sur-Semois; Vresse-Sur-Semois; Godinne; Cul-des-Sarts; Sart-Bernard; Hingeon; St-Gérard (Belle-Eau); Wavreille ; Olloy-sur-Viroin; Membre-sur-Semois; Laforêt; Sorée; Falaën; Coutisse (Froidebise); Doische; Franc-Warêt; Walcourt; Leuze; Rienne; Hulsonniaux; Celles; Belvaux; Vencimont, Maillen, Herhet, Les Isnes.

CERTIFICAT

EN ISO 14001 : 2015

Systeme de Management de l'Environnement

VINCOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que

INASEP

sis à

**Rue des Viaux, 1b - Parc Industriel
5100 NANINNE
Belgique**

a établi et tient à jour un système environnemental conforme aux exigences de la norme EN ISO 14001 : 2015 "Systèmes de Management de l'Environnement" pour :

Exploitation des ouvrages d'épuration des eaux usées, exploités par INASEP pour compte de la SPGE (exploitation des ouvrages privés exclue)

La liste des sites additionnels est mentionnée dans les pages suivantes.

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit environnemental, documenté dans le rapport d'audit **61112085**.

Numéro du certificat : **15 EMS 851bR1**

Date de délivrance initiale : **1 juin 2015**

Valable du **14 novembre 2022** jusqu'au **28 avril 2024**

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 14001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du **14 novembre 2022** moyennant respect du Règlement Général de Vincotte sa.

Page 1 de 2



Au nom de l'organisme de certification:

Eric Louys

Président de la Commission de Certification



ANNEXE

à la norme ISO 14001 : 2015 Système de Management de l'Environnement

VINCOTTE sa/nv

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvorde, Belgique

Numéro du certificat : 15 EMS 851bR1
Valable du 14 novembre 2022 jusqu'au 28 avril 2024
LISTE DES AUTRES SITES CONCERNÉS

Andenne; Bonneville; Coutisse (Peu d'Eau); Petit Warêt; Vezin (Ville-en-Warêt); Denée; Warnant; Bioul; Bioul (Mossiat); Ponderôme; Bièvre; Graide; Cerfontaine; Daussois; Senzeille-Villers Deux Eglises; Soumoy; Braibant; Chevetogne (domaine provincial); Ciney (Haljoux); Haversin (cité snt); Sovet; Couvin Mariembourg; Petite Chapelle; Boisseille (Fuy notre dame); Dinant; Lisogne; Sorinnes-Lez-Dinant; Eghezée; Bierwart; Pontillas (cité snt); Pontillas (hameau de Gochenée); Noville-les-Bois (parc industriel); Floreffe; Florennes (Chaumont); Florennes (Saint-Aubin); Morialmé (Les Bruyères); Fosses-la-ville (Bambois); Fosses-la-Ville; Corroy-le-Château; Les Isnes (Crealy); Gesves; Natoye; Agimont (Gros Sabot); Heer-Agimont; Hastière; Miécrot; Celles (Gendron); Houyet; Mesnil-saint-Blaise; Wanlin; Mornimont; Saint Martin; Rhisnes; Mettet (Devant-les-Bois); Mettet (Scry); Bricnot; Gelbressée; Namur (Lives Brumagne); Naninne-les-Fonds; Wépion Profondeville; Ohay (Hailot); Onhay; Surice; Han-sur-lesse; Havrenne; Mont-Gauthier; Rochefort; Villers-sur-Lesse; Velaine; Noiseux; Oignies-en-Thiérache; Alle-sur-Semois; Vresse-Sur-Semois; Somezée-Laneffe; Godinne; Cul-des-Sarts; Sart-Bernard; Hingeon; St-Gérard (Belle-Eau); Omezée; Wavreille; Olloy-sur-Viroin; Membre-sur-Semois; Laforêt; Beauraing (Gozin); Sorée; Saint-Denis; Falaën; Bonsin; Coutisse (Froidebise); Doische; Franc-Warêt; Franchimont; Havelange; Philippeville; Walcourt; Achène; Winenne; Leuze; Gedinne; Rienne; Hulsonniaux; Celles; Mettet (Somtet); Belvaux; Vencimont; Gourdinne; Maillen, Herhet.

Annexe 4 // Echantillonnage des audits des sites EMAS

Processus audités – Activités support à l'exploitation des stations d'épuration

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
GENERAL INASEP	Directeur Général	x	x	x	x	x		x	x	
	Direction RH (Formation - recrutement)					x			x	
ADMIN. ET TRANSV. EXPLOIT.	Directeur du service exploitation				x	x	x	x	x	
	Projets informatiques - Bilan		x	x			x		x	
	Achats, facturation, données info		x							
	Achats consommables / Produits									
	Commis dactylo (FA, bilan...)									
	Marchés publics et assistant administratif		x							
	Contrôles sécurité - réglementaires	x	x		x	x		x	x	
	Travaux									
EMAS	Gestion du SME - analyse environnementale	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Documentation	x	x	x	x					
	Déclaration env. - Communication externe	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Audits internes	x	x	x	x	x		x	x	x
	Monitoring analyses des eaux	x	x	x						
	Objectifs - performance	x	x	x	x	x	x	x	x	x
RPA / Gestion flux	Gestion des permis et autorisations			x	x	x	x	x	x	x
	Déclarations administratives									
	Veille et conformité	x				x		x	x	x
	Supervision Flux									
DPT MAINT.	Resp. département maintenance	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Projets maintenance					x		x		x
	Automaticiens	x	x	x	x	x	x	x	x	
	Schémas électriques et câblages						x			
	Machines et Montage					x				
	Télégestion	x	x	x		x	x		x	x
	Dispatching		x			x	x			
	Programmation et synoptiques		x	x					x	x
Atelier de Rochefort										
DPT EXPLOIT.	Resp. département exploitation	x	x		x		x	x	x	
	Adjoint au resp. dpt exploitation	x	x							
	Chauffeur									
	Entretien intérieur bâtiments									

Stations d'épuration auditées

2022 : audits de suivi

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Zone ARDENNES	Alle sur Semois		x					x			
	Beauraing (Gozin)				x				x		
	Belvaux							x			
	Bièvre						x				
	Celles (Gendron)						x				
	Celles					x				x	
	Chevetogne (Domaine)			x							
	Dinant		x						x		
	Gedinne					x					
	Han sur Lesse							x			
	Havrenne	x							x		
	Houyet								x		
	Herhet (nouvelle step en 2022)										x
	Hulsonniaux			x							
	Laforêt		x								
	Membre-sur-Semois							x			
	Mesnil-St-Blaise							x			
	Mont-Gauthier	x									
	Rienne						x				
	Rochefort	x	x	x							x
	Vencimont						x				
	Villers sur Lesse						x				
	Vresse		x		x						x
	Wanlin		x								
	Wavreille	x			x						x
	Winenne									x	
			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Zone CONDROZ	Andenne			x				x		
Bonneville		x		x							
Bonsin			x								
Braibant							x				
Ciney (Haljoux)		x	x		x				x		
Coutisse (Froidebise)				x							
Franc Waret						x					
Gesves							x				
Havelange						x					
Haversin		x							x		
Hingeon					x			x			
Lisogne			x								
Mailen (nouvelle step en 2022)											x
Miécret			x						x		
Naninne-les-Fonds			x						x		
Natoye				x					x		

	Noiseux	x								
	Ohey				x					x
	Sart Bernard			x			x			
Zone CONDROZ	Sorée	x								
	Sorinnes-lez-Dinant				x					x
	Sovet			x					x	
	Veizin			x					x	
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Resp. UV's									
	Agimont (Gros sabot)	x								
	Bioul		x							
	Bioul (Mossiat)									
	Cerfontaine			x						
	Cul des sarts					x				
	Daussois						x			
	Denée					x				
	Doische	x								x
	Florennes (Chaumont)		x							x
	Florennes (St Aubin)		x							x
	Fosses la Ville (Bambois)							x		
	Fosses la Ville				x					
	Franchimont		x							x
Zone ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE	Hastière							x		
	Heer-Agimont	x								
	Mariembourg			x						x
	Mettet (Devant les bois)					x				
	Mettet (Scry)				x					
	Olloy-sur-Viroin									x
	Omezée		x							x
	Onhaye	x						x		
	Petite-Chapelle					x				
	Saint Gérard							x		
	Senzeille						x			
	Somzée Laneffe									
	Soumoy			x						
	Surice		x							x
	Walcourt				x					
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Bierwart				x			x		
	Bricniot		x				x			
	Corroy			x						x
Zone HESBAYE-SAMBRE	Eghezée				x			x		
	Floreffe		x				x			
	Les Isnes					x		x		
	Leuze (nouvelle en 2017)					x				x
	Mornimont		x							x

Zone HESBAYE-SAMBRE	Noville-les-bois (parc industriel)					x				
	Pontillas Gochenée								x	
	Rhisnes					x				x
	Saint Denis			x			x			
	St Martin							x		
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Zone NAMUR	Falaën					x		x		
	Gelbressée		x			x			x	
	Godinne		x		x		x		x	
	Namur Lives	x	x		x	x	x	x	x	
	Warnant				x			x		
	Wépion (bois du Curé)	x						Dé- man- telée		
	Wépion (Profondeville)	x		x		x			x	
Nombre de stations auditées		15	24	13	16	21	15	19	22	11



Dinant // Vannes



Godinne // Surpresseurs qui produisent l'air nécessaire aux bassins biologiques

Annexe 5 // Plan d'actions biodiversité 2021

ACTIONS	OUVRAGE(S) CONCERNE(S)	ANNÉE	DÉLAIS	ÉTAT	COMMENTAIRE(S)
AMÉNAGEMENTS DESTINÉS À FAVORISER LA BIODIVERSITÉ LOCALE SUR NOS SITES					
Actions transversales					
ZONE NAMUR (PHOLIEN, LUX)					
Lutter contre des renouées du japon (fauches)	V002 - Frizet	2021	mars-21	FAIT	A faire chaque année
ZONE HESBAYE-SAMBRE (VAN GAEVEREN, NOACK)					
Planter la haie manquante en face avant du site (via projet yes we plant)	Saint Martin STEP	2021	mai-21	FAIT	mars-21
Installation d'un nichoir pour chouette chevêche	Eghezée STEP	2022	janv-22	FAIT	
Implantation d'un saule type "citron "	Saint-Denis STEP	2022	janv-22	FAIT	
Installation d'un nichoir pour chouette chevêche	Saint-Denis STEP	2022	janv-22	FAIT	
Installation d'un nichoir pour chouette chevêche	Bierwart STEP	2022	janv-22	FAIT	
ZONE ARDENNES (RATY, LAVIS)					
Définition de trois zones refuges en forme de cercle par l'implantation de trois haies écologiques (Aubépine, sorbier, robinier)	Dinant STEP	2022	févr-22	FAIT	
Tester l'utilisation du système de récupération des grenouilles développé sur la zone Hesbaye	Ouvrages zone Ardennes	2022	Dec. 2021	FAIT	A faire chaque année
ZONE CONDROZ (PHOLIEN, LECHARLIER, MOHRHARDT)					
Lutter contre les balsamines présentes à Bonsin - définir le mode d'action	Bonsin STEP	2022	mars-22	FAIT	A refaire chaque année
ZONE ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE (FOURNIER, COPPIN)					
Empoisonner la lagune de finition	Franchimont STEP	2022	sept-22	en cours	
Couper les rejets des saules	Mariembourg STEP	2022	déc-22	FAIT	
Création d'une ligne d'alimentation en eau vers la mare	Mariembourg STEP	2022	déc-22	en cours	
Réunion des Relais Nature pour partager les retours d'expérience saison 2021 et faire le point sur les actions et plan d'actions 2022	Tous les ouvrages	2022	dec. 2022	en cours	
GÉNÉRAL					
Implantation de haies écologiques, rustiques et autochtones via le projet YES WE PLANT (+4700 plants pour 1400 mètres)	Divers sites	2022	mars-22	en cours	OBJECTIF PRINCIPAL POUR 2022
Appliquer les zones refuges (sans fauche) sur les abords des STEP	Divers sites	2021		FAIT	A faire chaque année

Définitions et abréviations

Définitions

Aspect environnemental	Elément des activités, produits ou services, d'une organisation susceptible d'interagir avec l'environnement. Un aspect environnemental significatif est un aspect qui peut ou qui a un impact significatif sur l'environnement.
Azote Total (N')	Représente la concentration totale des différentes formes de l'azote contenues dans l'eau. Cet élément permet le développement des végétaux. Le suivi des normes sur ce paramètre est donc destiné à éviter l'eutrophisation* du milieu naturel.
Biodiversité	La diversité biologique ou biodiversité, représente l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la Terre (plantes, animaux, micro-organismes, etc.), les communautés formées par ces espèces et les habitats dans lesquels elles vivent.
Boues activées	Les boues activées sont constituées d'un grand nombre de bactéries, des levures, des moisissures et des protozoaires. Regroupées en agglomérats appelés « floccs », elles assurent la dégradation d'un certain nombre de polluants contenus dans les eaux usées.
Capacité nominale	Charge (quantité de pollution) prévue à traiter pour laquelle la station a été construite.
Curures / Produits de Curage de Réseau (PCR)	Il s'agit des produits de nettoyage des égouts – déchet de code 20 03 06 (égouttage, collecteurs, stations de pompage, pièges à sable et pièges à cailloux).
Désodorisation	Traitement des odeurs.
Eaux usées (urbaines résiduaires)	Les eaux usées sont des eaux « sales » résultant d'une utilisation dans nos habitations : douches, WC, cuisine, lave-linge... (eaux usées urbaines), dans les entreprises ou les industries (eaux usées industrielles). Ces eaux sont le plus souvent collectées dans le même réseau que les eaux pluviales et peuvent contenir : des matières minérales (sables, graviers, argiles...), des déchets (papier WC, contons-tiges, cheveux...), des matières organiques, particulières ou dissoutes (urée, sucre...), des produits chimiques (eau de javel...), des bactéries (pathogènes ou non).
Eaux pluviales	Eaux de pluie issues du ruissellement sur les toitures, les voiries.
Eaux claires parasites	Eaux non polluées captées par le réseau d'égouts ou de collecte (ruisseau, source, eaux de pluie...).
Effluent	Eaux sortant de la station d'épuration.
EMAS	Environmental Management and Assessment System – Système de Management Environnemental et d'Audit.
Epuration des eaux	Abattement de la pollution contenue dans les eaux usées, jusqu'à une norme acceptable fixée légalement (Code de l'Environnement, permis d'environnement), avant rejet dans un cours d'eau.
Équivalent – Habitant (EH)	Notion théorique qui exprime la charge polluante d'un effluent par habitant et par jour. Il correspond à un rejet moyen de 180 litres d'eaux usées, ou une charge polluante de 60 g de DBO ₅ .
Eutrophisation	L'eutrophisation des milieux aquatiques est un déséquilibre du milieu provoqué par l'augmentation de la concentration d'azote et de phosphore dans le milieu. Elle est caractérisée par une croissance excessive des plantes et des algues due à la forte disponibilité des nutriments (source : Wikipédia).
Influent	Eaux entrant dans la station d'épuration.
Gadoues de fosses septiques	Produits résultant du traitement des eaux usées domestiques vidangés des fosses septiques ou des systèmes d'épuration individuelle installés pour le traitement d'eaux usées domestiques.
Impact environnemental	Toute modification de l'environnement, qu'elle soit négative ou positive, provoquée partiellement ou totalement par les activités, produits et service d'une organisation.
Lixiviats	Liquide provenant de la décomposition de déchets solides conjuguée à l'action de lessivage par les eaux de pluie.
Phosphore Total (P')	Représente la concentration totale des différentes formes du phosphore contenu dans l'eau. Cet élément permet le développement des végétaux. Le suivi des normes sur ce paramètre est donc destiné à éviter l'eutrophisation* du milieu naturel.
Siccité	La boue est essentiellement constituée d'eau et de Matières Sèches (MS). Le pourcentage d'eau représente l'humidité ; le pourcentage de matières sèches la siccité. Ainsi, une boue à 10 % de siccité présente une humidité de 90 %.
Télésurveillance / Télégestion	Surveillance et/ou conduite à distance du fonctionnement d'une machine permettant notamment d'améliorer la réactivité en cas de dysfonctionnement et de limiter les déplacements du site.

Abréviations

ECP	Eaux Claires Parasites.
DBO ₅	Représente la quantité d'oxygène consommée, sur 5 jours, par les micro-organismes pour la dégradation d'une partie de la pollution organique contenue dans les eaux usées. Les normes sur ce paramètre sont destinées à éviter l'appauvrissement en oxygène, nécessaire à la faune, dans les rivières.
DCO	Représente la quantité d'oxygène consommée par l'oxydation chimique de l'ensemble des matières organiques et minérales présentes dans l'eau.
ECP	Eaux Claires Parasites
EH	Equivalent Habitant.
M.E.S.	Matières En Suspension : éléments minéraux et organiques d'une certaine taille qui se trouvent en suspension dans l'eau. Les normes sur ce paramètre sont destinées à conserver la transparence des eaux de surface dans lesquelles sont rejetés les effluents des ouvrages.
PCR	Produit de Curage des Réseaux d'assainissement.
S.M.E.	Système de Management Environnemental.
S.P.G.E.	Société Publique de Gestion de l'Eau.
STEP	Station d'épuration.
T.G.B.T.	Tableau Général Basse Tension – Tableau électrique à partir duquel la station est commandée électriquement.
T.M.B.	Tonne de Matières Brutes.
T.M.S.	Tonnes de Matières Sèches + déf = tonnes de matières brutes plus siccité.
UV	Ultra-violets. Un équipement permet de projeter ces rayons sur les eaux usées, tuant ainsi une grande partie des bactéries fécales (Escherischia Coli et Entérocoques), ce qui permet de désinfecter les eaux et d'atteindre une qualité de rejet conforme aux besoins du milieu récepteur en aval (zones de baignade ou récréatives).

Déclaration environnementale accessible sur notre site internet www.inasep.be

**Intercommunale Namuroise
de Services Publics**

Siège social

Parc industriel // Rue des Viaux 1b
5100 Naninne

Tél. + 32 (0)81 40 75 11

Fax + 32 (0)81 40 75 75

Siège d'exploitation

Chaussée de Liège 1103

5101 Lives-sur-Meuse

Tél. + 32 (0)81 40 75 94

info@inasep.be // www.inasep.be